

Note de synthèse

Une imprimerie à Valence vers 1825

1976,
43,



Madeleine COLOMB

Jean-Claude GAUTIER

Elisabeth GIULIANI

Juin 1976

Un heureux hasard, comme il s'en présente parfois pour amorcer une recherche, nous a fait connaître l'existence d'un important fonds d'archives conservées aux Archives départementales de la Drôme. Il s'agit de documents relatifs à une famille dont certains membres furent imprimeurs au 18e et dans la première moitié du 19ème siècle. Jacques de Font-Réaulx, ancien archiviste départemental à Valence, en présentant l'inventaire, a raconté l'origine du dépôt fait en 1936.⁽¹⁾ Ce fonds n'a fait l'objet d'aucune étude ni même jusqu'à l'année dernière, d'aucune présentation. Cependant, sa richesse est grande en matériaux pour une histoire de l'imprimerie valentinoise au 19e siècle. Celle-ci reste à faire.

Si la bibliologie de l'Ancien Régime est maintenant matière à de nombreux travaux,⁽²⁾ il ne semble pas que celle du 19e siècle soit l'objet des mêmes attentions.⁽³⁾ Pourtant l'ère industrielle du livre n'a pas commencé avec le début du siècle : tout juste quelques inventions et perfectionnements techniques⁽⁴⁾ autour desquelles se développe la première moitié du 19e siècle.

C'est Jacques Cuisin de Montal qui, à Valence, représente cette période de l'imprimerie. Il exerce cette activité de 1805 à 1828. A cette date, lorsqu'il vend son atelier, il a atteint une certaine prospérité. Trois ans plus tôt, les éléments sont abondants et divers pour évaluer cette "réussite".

En effet, seule l'année 1825 réunit une documentation comptable sur les travaux effectués par les presses, la main d'oeuvre qui les actionne, les matières premières qui les alimentent et l'homme qui les dirige.

Sur ces données, nous pouvons entreprendre l'étude des activités d'un imprimeur valentinois (5), présenter l'homme dans son milieu : le monde de l'Imprimerie, notamment à Valence, examiner les éléments constituant l'entreprise, connaître les divers travaux qu'elle produit. Ainsi replacé dans son contexte professionnel, l'imprimeur révélera son profil économique et social.

— o —

I - L'Homme et son milieu.

Situation générale de l'imprimerie de 1810 à 1825.

Le décret du 5 février 1810 a organisé la profession d'imprimeur en créant une Direction générale de l'imprimerie et de la librairie (D.G.I.L.). Il établit tout d'abord que le nombre des imprimeurs dans chaque département sera réduit à dater du 1er janvier 1811 (Art. 3.)

"[Napoléon] veut voir dans les imprimeurs des espèces d'officiers ministériels de la pensée qui soient entre les hommes pour la transmission des lumières... Il veut qu'à partir du 1er janvier 1811, le nombre soit fixé partout." (6)

En application de cet article, la D.G.I.L. entreprend une enquête auprès des préfets pour établir la liste des imprimeurs à maintenir et ceux à supprimer, étant entendu que les derniers seront dédommagés et que les restants participeront à ce dédommagement. Nous verrons ce qu'il en est résulté pour la Drôme. En fait, pour les départements, l'arrêté du 20 mai 1811 crée deux classes d'imprimeur : ceux à qui serait accordé le brevet et ceux à qui il serait refusé mais auxquels il serait néanmoins permis de continuer à exercer leur profession. (7).

La profession d'imprimeur est soumise à l'obtention d'un brevet (art. 5 à 9 du décret du 5 février 1810). Il s'agit là plus d'une mesure policière que d'une obligation professionnelle. L'imprimeur qui veut éditer un ouvrage est soumis à trois obligations :

- La déclaration de vouloir imprimer :

Chaque imprimeur sera tenu d'avoir un livre côté et paraphé par le préfet du département où il inscrira par ordre de date le titre de chaque ouvrage qu'il voudra imprimer et le nom de l'auteur s'il lui est connu.

L'imprimeur remettra ou adressera sur le champ à la D.G.I.L. et en outre aux préfets copie de la transcription faite sur son livre et la déclaration qu'il a l'intention d'imprimer l'ouvrage : il lui en sera donné récépissé (art. 11 et 12.)

- Le dépôt des exemplaires prescrits avant la publication :

Art. 48 : Chaque imprimeur sera tenu de déposer à la préfecture de son département... Cinq exemplaires de chaque à savoir : un pour la bibliothèque impériale, un pour le ministre de l'intérieur, un pour la bibliothèque du Conseil d'Etat, un pour la D.G.I.L. ...⁽⁸⁾

- L'indication de son nom et de sa demeure sur chaque exemplaire.⁽⁹⁾

La loi en soumettant les imprimeurs à la déclaration et au dépôt de tous les ouvrages qu'ils impriment n'a fait aucune distinction entre les ouvrages connus sous le nom de labeur et ceux connus sous le nom d'ouvrages de ville ou billaquet (circulaire du 13 mars 1811), mais le décret du 29 avril de la même année établit un droit sur les ouvrages de labeur : 1 centime par feuille d'impression quelque soit le format du volume si ces ouvrages n'appartiennent à aucun auteur vivant.

Rappelons également la création le 11 octobre 1811 de la "Bibliographie de la France" ou "Journal de l'imprimerie et de la librairie" qui remplace le "Journal général de l'imprimerie et de la librairie".⁽¹⁰⁾

Le premier retour des Bourbons (2 avril 1814. - 20 mars 1815) n'amènera que des changements superficiels au régime instauré par Napoléon 1er. En ce qui concerne l'imprimerie, la D.G.I.L. fut maintenue mais son personnel entièrement renouvelé.⁽¹¹⁾

La loi du 21 octobre 1814 et l'ordonnance du 24 octobre confirment les textes précédents.⁽¹²⁾ : obligation du brevet et serment ; déclaration d'intention d'imprimer avant le dépôt du nombre prescrit d'exemplaires ; tenue d'un livre et enregistrement.

Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon essaye de mettre en oeuvre une politique libérale. La librairie et l'imprimerie sont réunies au Ministère de la Police générale (décret du 24 mars) et la D.G.I.L. et les censeurs supprimés.

La deuxième restauration sera plus radicale. Les lois d'exception (novembre et décembre 1815) instaurent une terreur blanche légale. Les imprimeurs sont concernés par la loi du 9 novembre "relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte", mais aucun changement n'intervient quant à la structure professionnelle. C'est le département "division littéraire" du Ministère de la Police générale qui s'occupe désormais de l'imprimerie et de la librairie.

.../...

... ..

Il faut également signaler l'ordonnance du 8 octobre 1817 en son article 1 qui rend obligatoire le brevet et le serment pour les imprimeurs lithographes prenant ainsi en compte le développement du procédé.⁽¹³⁾

Ainsi de 1800 à 1825, aucune modification importante dans la réglementation de l'imprimerie n'intervient, si ce n'est dans le sens d'un renforcement.

Situation de l'imprimerie à Valence.

Compte tenu de la ville, l'imprimerie est relativement bien représentée : en 1764, il y a un imprimeur qui possède trois presses.⁽¹⁴⁾ Treize ans après, l'état général des imprimeurs n'en cite toujours qu'un.⁽¹⁵⁾

Il s'agit de Philippe GILIBERT qui exerce cette profession jusqu'à son décès en 1765 et c'est son neveu Jean-Jacques VIRET, né en 1724 qui lui succède.⁽¹⁶⁾ (Il y avait également, malgré les arrêtés un autre imprimeur dont le nom est plus connu : Pierre MARC-AUREL qui s'était établi imprimeur-libraire en 1790.)

En épousant en 1805 une des filles de J.-J. Viret, Anne-Julie, Jacques Cuisin de Montal devient imprimeur.

A cette époque, à l'adresse de son beau-père, il envisageait l'avenir de l'imprimerie :

"Une telle imprimerie est susceptible de travailler beaucoup et avantageusement, Valence ayant à ses portes d'abondantes et superbes papeteries, pouvant à faveur du Rhône expédier tout comme Avignon, pour le midi de la France et l'Italie, et aucun imprimeur de cette ville ne paraît en état d'opposer une concurrence dangereuse ni comme capitalistes ni comme protes".⁽¹⁷⁾

Enquête de 1810

Nous avons déjà souligné l'importance du décret du 5 février 1810 en ce qui concerne la détermination du nombre des imprimeurs. Il s'agit maintenant d'en situer ses applications au niveau Valentinois. Les réponses au questionnaire adressé par le préfet aux maires des communes nous le permettent. Les Archives départementales de la Drôme possèdent le brouillon du tableau et des lettres d'accompagnement du préfet. (18)

MONTAL (J. Ch.) - Valence. Imprimeur depuis 1805.

- Nombre de presses :
- 4 presses roulantes
 - 2 presses à presser le papier
 - 1 presse à rogner
 - Habituellement, 4 ouvriers non compris le maître.
 - Assortiment de caractères de 15 corps différents dont beaucoup de neufs, avec vignettes, fleurons.
 - Tous les ustensiles et accessoires nécessaires à un atelier très bien monté, très bien entretenu et plus considérable même que la localité ne le comporterait.

Seulement imprimeur.

AUREL. Valence.

- 2 presses d'imprimerie roulantes
- 2 presses entaille douce
- 1 presse à presser le papier
- 1 presse à rogner.
- 4 ouvriers non compris le maître;

.../...

- Caractères : 14 corps différents dont plusieurs neufs : vignettes et fleurons.

Imprimeur et libraire créé en 1790.

JOLAND. Valence.

- 1 seule presse d'imprimerie.
- 1 presse à presser le papier.
- 1 presse à rogner.
- Caractères : 7 corps différents.

Le Sieur Joland travaille seul.

Arrêté de 1806 à 1810.

Imprimeur depuis 1803.

Observations concernant Montal :

"Agé de 37 ans, marié, ayant deux enfants.

L'établissement d'imprimerie du sieur Montal est très ancien à Valence où il a existé seul jusqu'en 1789. Cette ville ne pouvait alors avoir qu'un imprimeur breveté. Il résulte de titres authentiques qui m'ont été mis sous les yeux, que cette imprimerie est dans la famille du propriétaire actuel depuis plus d'un siècle attendu qu'ils remontent à 1695.

Le Sieur Montal ayant toutes les connaissances que procure une très bonne éducation et donnant par goût beaucoup de soins à la tenue de son imprimerie, les impressions qui en sortent se font remarquer par leur netteté et leur correction.

Cet établissement ne pouvait tomber en de meilleures mains pour conserver tout le rapport de l'honnêteté et du talent,

.../...

l'excellente réputation que lui avaient acquises ses prédécesseurs du sieur Montal, et entr'autres, le sieur Viret, son beau-père qu'il a remplacé."

Deux brouillons de lettre du préfet apportent également des éléments intéressants :

26 juillet 1810 : "Il résulterait qu'à la rigueur une seule imprimerie suffirait aux besoins... M. Montal est le seul qui soit occupé par les ouvrages du département..."⁽¹⁹⁾

28 août 1810 : "Moralité excellente. Beaucoup de capacité et d'instruction. Je serais au besoin caution de ses qualités, de ses sentiments d'honneur et de sa fidélité politique, l'ayant eu près de moi comme secrétaire dans mes missions diplomatiques depuis 1789. Il est maintenant chef d'un des bureaux à la préfecture. Quoique étranger à Valence où je l'ai amené en l'an 9, il partage déjà personnellement l'estime dont jouit la famille Viret à laquelle il s'est établi si bien qu'il a été nommé dans la dernière session des assemblées cantonales, membre du collège électoral".⁽²⁰⁾ (La familiarité acquise à la lecture des écrits de Montal nous laisse d'ailleurs à penser que cette lettre est de sa main.)

Contrôle des imprimés :

Le décret du 5 février 1810 fait obligation à l'imprimeur d'effectuer auprès de la préfecture une transcription de son livre d'enregistrement.

.../...

Le Préfet de la Drôme, par l'arrêté du 29 novembre 1810,
créé un poste d'examineur.⁽²¹⁾

"Art 1. M. Delacroix⁽²²⁾, chef de notre bureau particulier est
nommé examinateur de la librairie près de cette préfecture.

Art. 2. Il examinera les imprimés qui rentrant dans la classe
des ouvrages de ville intéressent néanmoins l'ordre public tel
que les almanachs, les calendriers, les annuaires, les recueils
de contes, d'anecdotes, de chansons, de pronostics, de cantiques,
de plaintes, les relations des évènements récents, le jugement
des cours criminelles, les abécédaires, croix de par Dieu.

A cet effet, ils lui seront communiqués en manuscrits
ou en épreuve pour les imprimeurs : et sur son rapport, nous en
autoriserons ou défendrons le débit.

Art 3. Il examinera pareillement les ouvrages qui, aux termes
de l'instruction du titre 3 du décret impérial du 5 février 1810,
ne sont pas considérés comme des ouvrages de ville après la
déclaration préalable.

Les imprimeurs seront donc tenus en conséquence, de
remettre pour récépissé à l'examineur, soit le manuscrit,
soit les épreuves."

Devant l'impossibilité de trouver les sources de dédommagement,
le pouvoir fait preuve d'imagination. Portalis écrit aux préfets⁽²³⁾ :

"Le nombre des imprimeurs actuellement existant dans l'Empire
trop
étant considérable pour être plus longtemps toléré sans nuire

à l'art typographique, le décret impérial du 5 février 1810 a ordonné qu'il serait fixé ; mais son Excellence le Ministre de l'intérieur ayant reconnu l'impossibilité d'indemniser ceux des imprimeurs qui auraient dû être supprimés, a, en conséquence, sur mon rapport du 16 mai 1811, décidé le 20 du même mois, la division en 2 classes des imprimeurs du département.

La première est formée du nombre des imprimeurs fixé pour chaque département et du nombre de ceux qui doivent entrer dans cette classe sous le titre d'imprimeurs conservés.

La deuxième classe est formée de ceux qui pourront exercer leur vie durant sans avoir de successeurs".

A cette circulaire est joint l'envoi des cinq brevets destinés aux cinq imprimeurs compris dans les deux premières colonnes de l'état. (arrêté du 9 juillet 1811.)

En ce qui concerne les imprimeurs valentinois, sont remplacés après leur vie : Montal et Aurel; non remplacés : Joland; n'ont pas le droit d'exercer leur état : néant.

Le texte du brevet se présente ainsi (en application du décret du 2 février 1811) :

"Nous, Conseiller d'état, Directeur général de l'imprimerie et de la librairie, conformément à l'article du décret impérial du 2 février 1811, avons accordé le présent brevet d'imprimeur au sieur _____ pour lui servir et valoir ce que de raison, et exercer le dit état d'imprimer, en se conformant aux lois et règlements, à la charge pour l'impétrant de le faire enregistrer au tribunal civil du lieu de sa résidence, après avoir prêté

serment de ne rien imprimer qui puisse porter atteinte aux
devoirs des sujets envers le souverain et à l'intérêt de l'état".

Le n° 1 du "Journal politique et administratif du département de la Drôme"
créé en application du décret du 3 août 1810 publie cet état.⁽²⁴⁾

Montal est ainsi admis dans la grande famille des imprimeurs.
Il se contente de payer les 25 F. demandés pour recevoir le brevet.⁽²⁵⁾

En novembre 1813; il cherche déjà à vendre son imprimerie pour
obtenir la place nouvellement créée d'inspecteur de la librairie à Valence,
mais ses démarches n'aboutissent pas. Il avait déjà établi une convention
de vente éventuelle.⁽²⁶⁾

Montal profite de la première Restauration pour obtenir le titre
honorifique d'imprimeur du roi.⁽²⁷⁾ II sollicite pour cela l'appui
d'OLLIVIER, membre de la chambre des députés. Cette demande sera couronnée
de succès. Le 11 novembre 1814, il reçoit ce brevet accompagné d'une
lettre du préfet :⁽²⁸⁾

"M. le Directeur général me charge de vous dire au nom de
l'administration que si le titre honorifique dont vous êtes
revêtu est une récompense de votre bonne conduite, il doit être
aussi le gage de votre dévouement au Roi et de votre fidélité
à revêtir les devoirs de votre état".

Au retour de Napoléon, le décret du 24 mars 1815, en supprimant
la D.G.I.L. a cependant maintenu les lois et règlements concernant la
profession d'imprimeur.⁽²⁹⁾ En conséquence, Montal est invité par le Maire
(lettre du 1er mai 1815) à prêter serment d'obéissance aux constitutions
de l'Empire "exigé de chaque fonctionnaire public".⁽³⁰⁾

.../...

Il convient également de citer l'échange de brevet. Par lettre en date du 19 juin 1816, Du Bouchage, préfet de la Drôme, mis en place par la Restauration, par ordonnance royale du 13 juillet 1815 invite
X Montal à lui remettre son ancien brevet en y joignant la somme de 3 francs.⁽³¹⁾

La lettre qu'adresse Montal le 21 juin 1816 vaut la peine d'être citée ⁽³²⁾

"A l'heureuse époque du retour de S.M. Louis XVIII, je me suis empressé de solliciter le même titre (d'imprimeur du roi) et le brevet que je prends la liberté de vous présenter ici, m'en a été accordé pour la date du 8 octobre 1814...

... C'est une faveur, une distinction à laquelle j'ai attaché beaucoup de prix : c'est une justice aussi, je le dis avec assurance, que l'on a rendu aux sentiments qui me dévouent à l'autorité légitime du roi, qui me rendent heureux de vivre sous son gouvernement paternel : sentiments auxquels je vous supplie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien me rendre témoignage au besoin. J'ose me flatter que leur sincérité vous est connue, de même que celle de ma reconnaissance pour l'avantage infiniment précieux que vous daignez me conserver, de pouvoir, en étant continuellement sous vos yeux, vous rendre témoin et juge de ma conduite et de mes principes..."

Rapports avec la Préfecture.

La correspondance avec le préfet ne laisse guère apparaître un ton familial. Seule la lettre du 11 novembre 1814 accompagnant l'envoi du brevet d'imprimeur du roi contient quelques termes plus personnels.

.../...

Il va de soi que pour Montal, l'accomplissement des formalités administratives se fait rigoureusement et qu'il ne saurait y avoir de problèmes de censure. Rappelons, d'ailleurs, que N. Delacroix, nommé examinateur de la librairie auprès de la préfecture en 1810, devient le beau-frère de Montal en 1813. Voilà un bel exemple de contrôle de l'imprimé. Nous verrons plus loin l'importance des travaux administratifs pour la préfecture.

Cependant, lors de l'enquête de 1810, Montal pour conserver son imprimerie, s'assure de certificats d'honorabilité auprès du maire (30 mars), de l'évêque (29 mars) et du préfet (30 mars).⁽³³⁾

Le dossier de ses "démêlés" avec le pouvoir serait donc pratiquement vide s'il n'y avait l'épisode de l'occupation de Valence par le Duc d'Angoulême.⁽³⁴⁾

Du 3 au 6 avril 1815, le Duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X, occupe Valence et oblige Montal à imprimer diverses proclamations. Malgré cela, il ne sera pas inquiété. On trouve dans ses archives personnelles la copie de la lettre du Ministre de la Police générale au préfet de la Drôme lui demandant d'envoyer les pièces imprimées.⁽³⁵⁾

"Je vous invite à dire à cet imprimeur que sa conduite ne peut être blâmée puisqu'elle a été influencée par une force supérieure".

Les pièces demandées seront envoyées le 27 avril.

Sous la deuxième Restauration, une nouvelle enquête sur les imprimeurs, déjà annoncée en janvier, est entreprise.⁽³⁶⁾ Il y répond le 2 novembre 1815.⁽³⁷⁾

Réponse au questionnaire de la Préfecture du 28 octobre 1815.

CUISIN DE MONTAL

Jacques Charles

[né à] Paris

42 ans 1/2, étant né le 20 mars 1773

travaille à l'imprimerie de M. Viret, imprimeur du roi
a épousé, il y a 10 ans, la fille de cet imprimeur.

Lors de la réorganisation de l'imprimerie en exécution du
décret du 5 février 1810, il a été nommé imprimeur à perpétuité à la
résidence de Valence par brevet du 15 juillet 1811. Il a été en outre
honoré du titre d'imprimeur du roi par brevet du 8 octobre 1814.

L'imprimerie qu'il possède et qui était la seule à Valence
avant la révolution existe dans la même famille depuis plus d'un siècle
ainsi qu'il en a justifié à la Direction générale de l'imprimerie et de
la librairie lorsque les brevets furent délivrés aux imprimeurs.

Marié : un garçon et une fille.

Suivent les états des employés : 6 ouvriers, soit :

BOUVIER (Frédéric), COTE (Pierre), TOURNIER.

Manquent à cet état : BOUTTIER, TORRENT (Jean-Jacques Benoit), BELGRAND (Honoré)⁽³⁸⁾.

Il convient également de citer pour l'anecdote, la demande faite
aux imprimeurs "de porter les planches, poinçons à l'aigle et de les déposer
à la sous-préfecture".⁽³⁹⁾

Montal envoie sept aigles le 20 décembre 1815.⁽⁴⁰⁾

.../...

Nous n'avons relevé qu'un procès-verbal dressé par la Direction de l'enregistrement et du timbre le 21 mars 1821.⁽⁴¹⁾ Une amende lui est infligée pour avoir distribué à domicile -"Le Cabinet littéraire, salon de lecture et magasin de librairie"- de Dourille qui s'achève par un extrait du catalogue de ses livres en vente, sans timbre.

Enquête de 1822⁽⁴²⁾

Dans la nouvelle enquête du 17 juin 1822 ordonnée par le Ministère de l'intérieur (à propos de la loi du 25 mars), on retrouve le même état des imprimeurs de Valence que celui de 1810.

"MONTAL (Jacques) : imprimeur du roi. Imprimerie la plus considérable sur la place. 4 presses. Travaille pour la préfecture, la direction des contributions directes, l'autorité ecclésiastique.

Attaché au gouvernement du roi par conviction et par reconnaissance.

Il a de l'intelligence et de l'instruction.

AUREL (Marc) : imprimeur. Libraire. Cabinet de lecture.

Ouvrages de ville ; quelques livres à l'usage des protestants ; quelques impressions d'auteurs classiques. Il est éditeur d'une feuille d'affiche d'annonces judiciaires.

JOLAND : son imprimerie se limite au journal politique du département.

Une nouvelle enquête en 1827⁽⁴³⁾ du Directeur de la police sur la situation des imprimeurs, libraires et lithographes permet de constater que "les imprimeurs en lettres sont toujours les mêmes" (11 août 1827).

.../...

Montal vend son imprimerie à Borel, libraire, en 1828⁽⁴⁴⁾ et il note : "Le gouvernement ayant approuvé la cession que j'ai faite de mon imprimerie à M. Louis Borel, libraire à Valence, il a prêté serment en qualité d'imprimeur devant le tribunal civil le 10 de ce mois".⁽⁴⁵⁾

Montal va désormais se consacrer à sa carrière administrative.

Biographie

Dans le "Courrier de la Drôme", en date du 8 novembre 1848, est publié le texte de l'oraison funèbre prononcée sur la tombe de Montal par Ferlay, ancien maire de Valence. Il y est surtout question de son "honorable et longue carrière administrative", à aucun moment celle d'imprimeur n'étant évoquée.

Sa biographie est facile à reconstituer grâce aux nombreux papiers personnels dont nous disposons.⁽⁴⁶⁾

Son nom complet est Jacques-Charles Cuisin de Montal. Il naît à Paris le 20 mars 1773. Il a d'ailleurs pris soin de recopier l'extrait du registre des actes de naissance de St Jean en Grève : "l'an 1773, le 20 mars a été baptisé Jacques Charles, né de ce jour, fils de Jacques Cuisin de Montal, ingénieur des ponts et chaussées et d'Anne Claude Guinot, sa mère..."

Dans un brouillon daté du 31 août 1839, il retrace brièvement sa vie : "J'ai passé mon enfance au village des Ormes près Provins où habitait mon père, ingénieur des Ponts et chaussées en retraite.

.../...

C'est à Bray sur Seine que j'ai fait mes premières études, puis mes humanités au collège de Sens sous les auspices de l'Abbé Billy, professeur, né aux Ormes.

J'ai été secrétaire de légation⁽⁴⁷⁾ à Constantinople sous M. le Marquis Marie Louis Descorches, ministre plénipotentiaire près la porte ottomane.

J'ai voyagé aussi en Italie⁽⁴⁸⁾ et en France.

En l'an 9 (1801), je suis venu à Valence avec le même M. Marie Descorches, préfet de la Drôme, mari de feu Mlle Talon de laquelle j'étais cousin issu de germain. Je me suis marié dans cette ville avec feu Mlle Anne Julie Viret, fille de M. Viret, imprimeur d'honorable mémoire, décédé quelques mois avant mon mariage et j'ai toujours habité depuis lors cette maison provenant de mon épouse".⁽⁴⁹⁾

Après avoir suivi Marie-Louis Descorches à Constantinople⁽⁵⁰⁾ comme secrétaire particulier, Montal arrive donc à Valence à la suite de son protecteur nommé Préfet de la Drôme qui le nomme lui-même le 5 février 1801 chef du principal bureau de la Préfecture.

Les circonstances de son mariage avec Mlle Viret, aînée des trois filles de Jean-Jacques Viret, imprimeur à Valence depuis 1765 et de Jeanne Champ, fille d'un libraire, nous sont tout-à-fait connues. Nous pouvons en suivre les péripéties des lettres mondaines au futur beau-père à la demande en mariage et enfin à l'élaboration du contrat.

Une lettre de Montal à Viret datée du 16 prairial an 11 nous fait assister aux premières approches :

.../...

"Monsieur, le chocolat avec lequel vous faites déjeuner vos amis est si bon, il est en outre si bien assaisonné par le plaisir de le prendre avec vous, que je prends la liberté de vous en demander encore une tasse pour demain jeudi.

Veillez me faire savoir si vous voudrez bien me recevoir, à quelle heure et si vous serez seul ou simplement avec Mesdemoiselles vos filles, ce que je désirerais vivement..."⁽⁵¹⁾

La demande en mariage lui inspire des envolées lyriques :

"Ce 12 frimaire peut devenir une époque bien mémorable pour moi et commencer le bonheur ou le malheur de ma vie. Je mets à la voile. Vents favorables, soufflez. Raison, guide-moi dans ces parages inconnus. Amour, amitié, faites y luire des jours doux et sereins.

Aujourd'hui 12 frimaire, Mr M. C^{er} de P^{re} à qui je m'étais confié, m'a donné de premières informations, sur les dispositions de Mr. et Madame V., analogues à mes vœux.

24 frimaire, je l'ai demandée au père. Il a consulté sur le champ sa femme. Ils me l'accordent. J'y retourne au premier jour pour savoir si elle-même consent aussi à se donner. Agréable pressentiment, ne me trompez pas".⁽⁵²⁾

L'exaltation passée, l'élaboration du contrat le préoccupe beaucoup, vu le nombre de notes qu'il lui consacre comme celle-ci :

"Note relative à un projet de mariage : faire estimer l'imprimerie avant le mariage. Obtenir du père la promesse qu'elle nous restera après sa mort..."

ou encore, ces quelques notes pour M. Viret :

.../...

"Le jeune homme qui a demandé Mlle Viret en mariage, est sans fortune. Il a quelque instruction ; il aime le travail ; il désire vivement et a toujours désiré faire usage de ses connaissances pour former un établissement d'imprimerie et il a cru pouvoir compenser par là jusqu'à un certain point son manque de moyens pécuniaires..."⁽⁵³⁾

En effet, à son arrivée à Valence, la situation de fortune de Montal est précaire. Elle tient à son traitement de secrétaire de préfecture de 1 500 F. par an. Il possède conjointement avec sa mère dont il est le seul enfant, une somme de 10 000 F. numéraire mais dont 100 louis seulement sont disponibles, Ces 10 000 F. étant la prise d'un petit domaine vendu par Mme de Montal.⁽⁵⁴⁾

Par contre, la fortune de la famille Viret à laquelle compte s'allier Montal est assurée. L'imprimerie n'en représente qu'une faible part (6 000 F.), le patrimoine lors de l'inventaire après décès de J.J. Viret étant évalué à 72 000 F.⁽⁵⁵⁾ (cf. Annexe I.)

Le mariage a lieu à Valence le 30 septembre 1805, deux mois après la mort de J.J. Viret qui laisse en partage à sa fille Anne-Julie, l'imprimerie (dont l'attribution fut faite par tirage au sort entre les filles Viret) et sa maison au n° 1 de la Grand rue dans laquelle se trouvait le local de l'imprimerie. (cf. Annexe III). Le Préfet de la Drôme, Descorches signe comme témoin l'acte de mariage.

De son mariage avec Anne-Julie Viret (décédée en 1823), il eut trois enfants dont deux seuls survivront : Marianne Gabrielle, dite Marielle, née le 12 décembre 1806; Marie-Emma Euphrosine née le 15 février 1808 et décédée le 27 octobre de la même année; Jean-François Gaspard né le 30 mai 1809.

.../...

Pensionnaire au lycée de Tournon dont son père est l'imprimeur, il fait ensuite des études de droit à Grenoble et à Paris. En 1839, il achète à son oncle Delacroix, son étude d'avoué.⁽⁵⁶⁾

(La seconde fille de Viret, Marie-Françoise, née le 16 août 1776 épouse en 1813 Nicolas Delacroix. Celui-ci dirige les bureaux du sous-préfet de Nyons en 1802. Descorches le fait entrer comme chef de bureau à la préfecture de la Drôme en 1810. C'est lui qui est chargé du contrôle des ouvrages de ville intéressant l'ordre public. Par ce mariage, il devient le beau-frère de Montal qui imprime en 1817 son "Essai sur la statistique". En 1815, il est élu membre de la chambre des représentants. En 1819, il prend une charge d'avoué à Valence dont il devient le maire en 1830.)⁽⁵⁷⁾

Quant à Montal, ses papiers personnels nous permettent de suivre son ascension vers la notabilité.⁽⁵⁸⁾

Dès 1809, membre du conseil municipal, il est nommé au collège électoral du département par le canton de Nyons. En 1810, il obtient le diplôme de bachelier es lettres de la nouvelle université impériale de Grenoble.⁽⁵⁹⁾ En 1811, il est juré auprès de la cour d'assises. Le 14 septembre 1814, il est décoré du Lys d'argent. Le 6 octobre de la même année, un mois plus tard, il demande au Préfet de la Drôme de la placer au nombre des candidats à la Légion d'honneur. (cf. Annexe II) En 1821, il obtient le titre de conseiller de préfecture. En 1826, il est membre de la Société Catholique, association destinée à répandre les bons livres. En 1828, il vend son imprimerie à M. Louis Borel, libraire à Valence. Évaluée lors de son mariage en 1805 à 6 000 F., il en retire 30 000 F., 20 ans plus tard.⁽⁶⁰⁾

.../...

En 1832, il est nommé secrétaire général de préfecture. En 1835, il est enfin décoré de la Légion d'honneur. Il meurt le 3 septembre 1848 entouré de la considération de ses concitoyens. (cf. Annexe II)

Lorsque l'inventaire est dressé après le décès, le patrimoine de la famille Montal est évalué à 100 000 F. desquels il faut déduire 18 300 F., souscrits en billet par Montal et dont on ne retrouve nulle trace du vivant du souscripteur.

A son arrivée à Valence en 1801, Montal n'était que secrétaire particulier, tributaire du bon vouloir d'un protecteur et à la merci d'un changement de préfet pouvant entraîner la perte de sa situation. Son mariage lui assurant la propriété de l'imprimerie et son habilité à mener sa double carrière administrative et commerciale lui permettent de devenir un notable de Valence "sur la liste des plus forts contribuables", comme il se plaît à le souligner dans sa demande de Légion d'honneur en 1814.

II - L'Entreprise.

- Les Employés.

Dans une note concernant la valeur approximative de l'imprimerie de Montal,⁽⁶¹⁾ ce dernier dresse le tableau de son entreprise en 1827 pour en estimer le rapport et en déterminer le prix à exiger d'un éventuel acquéreur.⁽⁶²⁾ Il passe ainsi en revue les différents éléments concourant à la marche d'une imprimerie et les évalue respectivementt comme autant d'articles de son budget.

La main d'oeuvre d'abord qui, chez lui, consiste en :

"Trois compositeurs travaillant toujours à la conscience... ; deux premiers travaillant le plus habituellement aux pièces et parfois à la conscience... ; un jeune ouvrier occupé tantôt à la casse, tantôt à la presse et qui a fait récemment son apprentissage dans cette imprimerie... ; un apprenti auquel il est donné chaque semaine quelque chose par étrenne. Je paie dans le courant de l'année environ cent vingt francs par semaine...."

Cette somme représente donc mes déboursés pour la composition et le tirage des impressions."

Des bordereaux hebdomadaires⁽⁶³⁾ confirment ces propos.

En 1825, en effet, sept noms sont inscrits chaque semaine avec le montant des salaires de chacun. La dépense totale se monte, pour quarante trois semaines, à 4 613 Francs et 31 centimes : moins de 110 francs hebdomadaires en moyenne ; la somme se distribue inégalement entre les ouvriers.

937,45	francs	pour	Torrent
905,57	"	"	Belgrand
590,05	"	"	Grobon
823,12	"	"	Fert
788,32	"	"	Pastour
201,60	"	"	Sancy puis Peyrotte.
67,50	"	"	Myrtil.

Trois compositeurs. Torrent, premier compositeur depuis janvier 1820, figure sur les états hebdomadaires depuis 1814 (pour 18 francs). Il reçoit chaque semaine au moins vingt francs.

Belgrand fait partie du personnel régulier de l'imprimerie depuis février 1820 : son salaire de base est de dix-neuf francs la semaine.

Dix huit francs sont attribués au troisième compositeur (Grobon réengagé en octobre 1823)⁽⁶⁴⁾ et à chacun des deux premiers : Pastour et Fert. Ces derniers en 1825 travaillent aussi surtout "à la conscience" : leur décompte laisse voir un fixe auquel s'ajoutent comme pour les compositeurs, des heures supplémentaires réglées également à la conscience. Cinquante centimes ou trente cinq l'heure aux compositeurs, aux pressiers quarante et trente : la rétribution étant plus forte le dimanche et la nuit.

A partir de juillet toutefois Pastour et Fert sont, certaines semaines, (neuf), payés aux pièces entièrement ou pour une part de leur salaire uniquement (les travaux supplémentaires.). La somme due à chacun est alors fonction de la rame de papier tirée : 1,60 pour du bâtard, 1,90 le grand raisin ou grand châssis.

L'ouvrier polyvalent évoqué dans la note de 1827, fait le plus souvent défaut deux ans plus tôt. Ferrand, apprenti engagé en novembre 1823 est malade depuis le 28 février 1824, il meurt en mai. En juin, Montal éprouve un nouvel ouvrier pressier : Sancy, sur la base de dix-sept francs fixes par semaine, à la "conscience". La recrue disparaît dès le mois d'août. Le 3 décembre figure un remplaçant : il ne reçoit que neuf francs hebdomadaires ; son patron paraît toutefois l'estimer :

"Il travaille assez bien cette semaine"
écrit-il le 17, en lui accordant désormais douze francs.

Le journal de l'Imprimerie, ⁽⁶⁵⁾ quelques temps tenu par Montal, et l'ensemble de la correspondance ⁽⁶⁶⁾ qu'il entretient avec les ouvriers imprimeurs, permettent d'éclairer un peu la situation de sa main d'oeuvre au-delà de la seule estimation financière.

Les conditions et contrats d'engagement ressortent de certaines lettres ainsi que l'origine (géographique, familiale ou professionnelle) des candidats. Car la demande semble dépasser l'offre d'emploi. Montal éconduit nombre de requérants : en septembre 1824, il refuse même de réengager un ancien ouvrier :

"Mon atelier étant complet, il m'est impossible de seconder son désir de revenir travailler dans mon imprimerie".
Lui aussi avait espéré construire une entreprise propre à Lyon, mais dut s'avouer vaincu.

Ces mouvements de va-et-vient entre imprimeries de la région (Lyon, Grenoble, Avignon), sont fréquents : Grobon, on l'a vu, revint quand son contrat était rompu depuis un mois.

Ayasse, longtemps compositeur chez Montal, puis réinstallé à Grenoble, se voit sollicité par son ancien patron qui, en novembre 1825, l'appelle à "venir l'aider" ⁽⁶⁷⁾ car il s'avère difficile de remplacer Ferrand et nous

.../...

pouvons ainsi assister aux opérations qui président à l'embauche, l'emploi à l'essai et enfin le remerciement de postulants. Toute candidature s'appuie sur une recommandation personnelle. François Fert, imprimeur chez son beau-père à Lyon, était en avril 1823⁽⁶⁸⁾ soutenu par Delacroix (lui-même fort de l'avis de "Victor".⁽⁶⁹⁾ En février 1820, Montal s'autorisait de même du jugement de ses pairs pour refuser l'ouvrier décrié par Joseph Bellini de Privas⁽⁷⁰⁾ (mauvais esprit et des dettes) et engager le protégé de Bourgel à Avignon.⁽⁷¹⁾ Peu d'éléments cependant nous renseignent sur la brève carrière de Sancy, sinon l'acte de son départ porté sur le journal de l'imprimerie.

"J'ai employé dans mon imprimerie comme pressier depuis le 31 mai jusqu'au 23 juillet inclusivement, le sieur Sancy âgé de 24 à 25 ans, natif du Grand Serre et dont la mère demeure à Tarascon. Je l'ai payé à raison de 17 francs la semaine. J'ai été satisfait de son travail et de sa conduite."⁽⁷²⁾

En revanche, nous suivons avec précision l'embauche de Peyrotte. Protégé du vicaire général qui allait l'envoyer à Saint Paul des Trois châteaux dans la maison où sont formés les frères instituteurs,⁽⁷³⁾ il reçoit l'appui de Duvillard substitut du Roi à Nyons qui le recommande chaleureusement à Delacroix.⁽⁷⁴⁾ Montal l'engage donc à l'essai :

"Je puis l'employer à la casse quelques temps."⁽⁷⁵⁾

Il accepte même de poursuivre l'expérience tout en le jugeant "extrêmement faible",⁽⁷⁶⁾ attendant de sa "bonne volonté" un meilleur travail, prêt à l'augmenter "à proportion du prix de son travail".

Cette "magnanimité"⁽⁷⁷⁾ s'étend même aux soeurs du nouvel ouvrier qui reçoivent de la bienveillance de Montal, un poste dans un pensionnat.

.../...

De tels rapports "personnalisés", "patriarcaux", ne sont pas rares mais ressortent de l'ensemble des documents. Ils caractérisent bien sûr les liens d'apprentissage. Le jeune Myrtil vit chez son patron qui l'emploie aussi à l'occasion comme jardinier ou à d'autres travaux domestiques. Le 25 juin, il reçoit 4 francs pour cinq jours passés aux Baumes à confectionner la palissade d'une prairie.⁽⁷⁸⁾ Sinon ce sont les étrennes accordées par son employeur qui assurent au jeune homme quelques ressources pécuniaires : un franc cinquante le plus souvent chaque semaine, jusqu'à cinq francs lors de fêtes solennelles.⁽⁷⁹⁾ En ces occasions, les ouvriers en titre, eux-aussi, profitent de ce mode de gratification.

"Le 6 mai 1825, j'ai donné aux ouvriers de l'Imprimerie qui m'ont donné un bouquet à l'occasion de Saint Jean Porte Latine, patron des imprimeurs, trois écus de six livres. Ils étaient cinq, savoir : Mrs Torrent, Belgrand, Grobon, compositeurs, Pastour et Fert, pressiers ; l'apprenti Myrtil Forest avait fait en grande partie l'espèce de niche fort bien arrangée dans laquelle se trouvait le bouquet. Cette niche était supportée par quatre colonnes, on aurait pu y mettre pour inscription : Temple de Guttenberg.⁽⁸⁰⁾

A leur patron, ils confient souvent la garde de leurs économies : la semaine du 25 juin Sancy dépose 20 francs, tandis que Fert rend 4,70 francs sur les 5 qu'il avait empruntés en mars.⁽⁸¹⁾

Montal tient à jour en permanence, le compte (crédit et débit) de ses employés : Pastour est le plus fréquemment cité qui sollicite régulièrement des avances et les restitue avec moins d'exactitude.

Participent aussi de cet esprit "familial" de l'entreprise, certaines largesses consenties par le patron en heures de travail supplémentaires ou, lors des temps liturgiques, en heures de liberté.

"Le jour du jeudi saint, 31 mars 1825, j'ai donné une heure aux ouvriers, de cinq à six, pour faire leur station. Le vendredi saint, premier avril, je leur ai donné aussi une heure de dix à onze, pour aller entendre prêcher la Passion. Le 4 avril, lundi de Pâques, je ne leur ai demandé de travailler que depuis six heures du matin jusqu'à neuf, le jour étant généralement fêté, quoique sans obligation. Ils ont travaillé de dix heures à midi, mais je leur ai payé ces deux heures à l'extraordinaire."⁽⁸²⁾

Ce sont encore les expressions d'obligeance et même d'affection contenues dans la plupart des lettres que ces ouvriers (actuels ou anciens) envoient à leur patron. Elles sont aussi adressées aux autres membres de la famille : épouses, filles, belles soeurs...

Les rapports à l'amiable n'excluent pas une réglementation dans les conditions de travail. L'engagement d'un ouvrier s'accompagne d'un "marché" ?

Duvillard, porte parole de la famille de Peyrotte, réclame en leur nom qu'en soit dressé un à l'entrée du jeune homme dans l'atelier de Montal.⁽⁸³⁾ L'imprimeur le plus souvent expose dans une lettre personnelle ses exigences et ses propositions : la fonction destinée au nouvel arrivant, le montant et le mode de sa rétribution, l'horaire minimum.

A François Fert, fut ainsi proposée une place de pressier, soit à la conscience, soit aux pièces ; dix huit francs pour six journées de douze heures, le reste en heures supplémentaires ordinaires ou extraordinaires.⁽⁸⁴⁾ Aucun contrat officiel n'est conservé dans les "conventions" avec ses compositeurs pour que soient revues salaires et fonctions en novembre 1825.

"A partir de la semaine commencée le 26 novembre 1825, je suis convenu avec Messieurs Torrent et Grobon de leur donner par semaine

.../...

au premier vingt et un francs et au deuxième dix neuf francs.

J'ai engagé Monsieur Torrent à me continuer les soins qu'il donne à mon Imprimerie et j'ai chargé Monsieur Grobon de lire les premières épreuves."⁽⁸⁵⁾

L'emploi, abondant ici, des pronoms personnels de la première personne du singulier rend bien compte de l'orientation générale, sinon de l'organisation professionnelle du moins des documents qui nous l'évoquent. Rien dans les papiers de l'imprimeur ne permet une connaissance des conditions de travail réelles, ni d'envisager d'autres aspects qu'horaires et salaires.^(85bis) Rien sur la formation ni le niveau de qualification de la main d'oeuvre : plusieurs ouvriers, comme Montal lui-même à l'origine, n'avaient aucun lien préalable avec la profession. Rien non plus sur les relations intérieures à l'atelier, sinon le rôle privilégié du premier compositeur (le doyen) investi souvent de l'autorité du patron pour engager le personnel, juger du matériel et passer des commandes. On ne peut davantage avoir idée du genre de vie ni du statut social de ces ouvriers. Ils sont avant tout ici envisagés parmi les facteurs de l'entreprise. Agents de la composition et du tirage, et objets de "déboursés servant de base comme on sait pour établir le prix des ouvrages".⁽⁸⁶⁾

Au chapitre suivant de cette note sur la valeur de son imprimerie, Montal place : les étoffes.

"On sait que sous la dénomination d'étoffes, sont comprises les différentes dépenses qui ont lieu pour faire aller et entretenir l'imprimerie, telles que le loyer du local, le renouvellement des caractères, le chauffage, l'éclairage, l'encre, les réparations..."⁽⁸⁷⁾

.../...

Le local.

Nous savons que l'imprimerie de Montal était installée à son domicile (actuellement, 59, grand rue). Nous avons eu en main un plan général du rez de chaussée de novembre 1812 que possèdent les propriétaires actuels.

L'imprimerie était installée au rez-de-chaussée. D'une superficie de 65 m², elle s'ouvrait à l'est sur un jardin par 4 grandes fenêtres encadrant une grande porte. A l'ouest, une entrée sous l'escalier conduisant au 1er étage, communique avec le bûcher qui, lui même, communique avec la cour intérieure (voir plan en annexe III).

Dans son état sur la valeur approximative de son imprimerie en 1827, Montal chiffre le montant du loyer de ce local à 250 F., alors qu'il n'en payait pas. Ce chiffre sert peut être d'indication utile pour la location de locaux industriels.

Nous ne possédons pas la disposition et l'inventaire détaillé du matériel de Montal. Nous nous contenterons simplement de présenter quelques éléments trouvés dans ses papiers.

Les Presses et accessoires.

Les deux états détaillés que nous avons trouvés, nous donnent simplement une indication du nombre :

1810 (questionnaire)

4 presses roulantes, ayant chacune au moins à double toutes leurs dépendances.

2 presses à presser le papier

1 presse à rogner

50 paires de casses

assortiment de galées, composteurs.

.../...

1825 (88)

4 presses roulantes ayant chacune au moins à double, toutes leurs dépendances,

Paire de casses : 55,

assortiment en galées.

Ils révèlent simplement une quasi-permanence dans le matériel.

Nous pouvons suivre, par contre, le désir de Montal, dès 1820, de se procurer une nouvelle presse, neuve ou d'occasion :

"C'est parce-que j'en ai une dont le rouleau est très dur et que les ouvriers d'ici n'arrivent pas d'ailleurs à me le rajuster que je cherche à m'en procurer une nouvelle".⁽⁸⁹⁾

Cette demande se trouve fréquemment exprimée dans la correspondance échangée avec GAUDELET, un de ses anciens ouvriers et qui lui sert souvent d'intermédiaire et REY, fondeur à Lyon.

Il convient de citer le questionnaire qu'il adresse à ce dernier et qui révèle sa compétence.⁽⁹⁰⁾

"La presse est sans doute à 2 coups.

- la platine est-elle en bois ou en fonte ? on la préférerait en fonte.

- Quel papier peut-elle imprimer ? Il faut qu'elle porte au moins le grand raisin.

- Les pas de la vis sont-ils bien couchés ? S'ils se rapprochaient de la ligne verticale, ce serait un défaut essentiel.

- L'arbre est-il d'une bonne force ?

- Le pivot et le grain sont-ils d'une bonne trempe ?

- Les branches sont-elles bien ajustées dans les colliers ?
- Le sommier de dessous est-il épais et large ?
- Les ouvertures aux jumelles pour recevoir les garnitures ont-elles une bonne hauteur ?
- Comment sont les bandes ? On ne les veut pas entièrement plates. Il faut qu'elles soient de celles dites à goutte de suif.
- Les bandes : bien d'aplomb sur sommier ou sur train ?
- Crampons : en cuivre ? nécessaire.

Bien ajustée au coffre.

- Comment est la potence qui soutient le train ? On demande qu'il soit à 2 pieds.
- Broche : bien placée et rouleau suffisamment fort ?
- Comment est le marbre ? Il doit être en pierre bien poli, bien ajusté dans le coffre et bien d'aplomb avec le dit.
- De quel genre est le chevalet ? On désire qu'il soit brisé.
- En général, la presse roule-t-elle très largement ainsi-qu'il le faut indispensablement ?
- Quel prix pour la presse + emballage.
- Conditions de paiement.
- Poids approximatif, pour Paris-Valence.

Bien que ses interlocuteurs lui aient parlé des presses Stanhope, introduites à Paris, en 1818, il se décide pour une presse traditionnelle. Le 4 février 1822, il commande à LAMPETAZ, menuisier-fondeur à Lyon, une presse à 2 coups, platine et marbre en fonte.⁽⁹¹⁾ Celle-ci est facturée à 550 F. sans réduction⁽⁹²⁾ le 8 mars et arrive à Valence, le 13 mai⁽⁹³⁾ toute montée.

.../...

Il faut signaler la petite fête dont cette presse est l'objet : elle est en effet baptisée le 7 juin et les enfants de Montal en sont le parrain et la marraine.⁽⁹⁴⁾ Un quatrain est écrit à cette occasion :

"C'est en l'honneur du parrain et de la marraine
Pour la première fois, nous la faisons gémir
Tout en faisant des vœux, nous la croyons certaine
Et nous espérons que vous la verrez finir".

Montal cependant, n'est pas satisfait de cette presse et adresse à LAMPETAZ un certain nombre de remarques en juillet.⁽⁹⁵⁾ Nous ne savons pas si des modifications ont été ensuite apportées.

Autres matériels.

Un marbre⁽⁹⁶⁾ (15 juillet 1820) : 18 F.

Hauteur : 2 pouces

Largeur : 1 pied, 4 pouces et 8 lignes

Longueur : 1 pied, 11 pouces, 4 lignes.

- Caractères, vignettes

L'enquête de 1810 précise que Montal possède un assortiment de 15 corps différents dont beaucoup de neuf avec vignettes et fleurons.⁽⁹⁷⁾ Cet état est à rapprocher de celui de 1825 et on constatera également sa quasi identité.⁽⁹⁸⁾

.../...

1810

CANON	: 1	QUINTAL
GROS CANON	: 4	"
PETIT CANON	: 6	"
PARANGON	: 7	"
GROS ROMAIN	: 7	"
St AUGUSTIN	: 18	"
CICERO	: 12	"
PETIT ROMAIN	: 8	"
PETIT TEXTE	: 4	"
NON PAREILLE	: 1 1/2	"
GROSSE COULEE	: 1 1/4	"
GROSSE RONDE	: 2	"
PETITE RONDE	: 1 1/4	"
BATARDE	: 2	"
GOTHIQUE	: 4/10	"

Plus les lettres de 2 points de chacun de ces caractères savoir :

- GROSSE DE FONTE
- 2 POINTS DE GROS CANON
- 2 POINTS DE PETIT CANON
- IDEM DE PARANGON
- IDEM DE St AUGUSTIN
- IDEM DE GROS ROMAIN
- IDEM DE CICERO
- IDEM DE PETIT ROMAIN
- IDEM DE PETIT TEXTE
- IDEM DE NON PAREILLE

Plusieurs assortiments de ces lettres sont en double. Il y a aussi des lettres ornées sur différents corps le tout pesant :

- 15 QUINTAUX
- INTERLIGNE DE DIFFERENTES GRANDEURS : 1 QUINTAL
- LINGOTS DE DIFFERENTS CORPS : 4 Qt
- LINGOTS POUR GARNITURES DE FORMES SUR DIFFERENTS CORPS : 1 QUINTAL
- FILETS ET ACCOLADES : 2 QUINTAL
- ASSORTIMENTS DE VIGNETTES ET FLEURONS. : 3 QUINTAUX.

1825

CARACTERES ITALIQUES ET ROMAINS

TRIPLE CANON	: 1	QUINTAL
GROS CANON	: 4	"
PETIT CANON	: 6	"
PARANGON	: 7	"
GROS ROMAIN	: 7	"
St AUGUSTIN	: 18	"
CICERO	: 14	"
PETIT ROMAIN	: 8	"
PETIT TEXTE	: 4	"
NON PAREILLE	: 1 1/2	"
GROSSE COULEE	: 1 1/2	"
GROSSE RONDE	: 2	"
PETITE RONDE	: 1,25	"
FINANCIERE	: 2	"
GOTHIQUE	: 40	"

Lettres à 2 points de chaque caractère.

GROSSES DE FONTE

- GROS CANON
- PETIT CANON
- PARANGON
- St AUGUSTIN
- GROS ROMAIN
- CICERO
- PETIT ROMAIN
- PETIT TEXTE
- NON PAREILLE.

- FILETS ET ACCOLADES : 1 QUINTAL
- ASSORTIMENTS DES VIGNETTES, FLEURONS, COLONNES ET EMBLEMES : 3 QUINTAL
- ASSORTIMENT EN DOUBLE SOIT EN LETTRES ORNEES SUR DIFFERENTS CORPS DU TEXTE LE TOUT AU MOINS : 15 QUINTAL
- INTERLIGNE DE DIFFERENTES GRANDEURS : 1 Qt
- LINGOTS SUR DIFFERENTS CORPS : 4 Qt
- LINGOTS POUR GARNITURE DE FORMES SUR DIFFERENTS CORPS : 1 QUINTAL.

.../...

A titre de référence, nous citons les prix de 1825 de la fonderie polgamatype de M. DIDOT, LE GRAND, et Cie. (99)

CARACTERE	PRIX	1/2 Kg.
- PALESTINE	1,30	
- PETIT CANON	1,25	
- GROS CANON	1,25	
- DOUBLE CANON	1,15	
- GOTHIQUE SUR PETIT CANON	2,25	
- DOUBLE CANON	2	
- 2 POINTS DE MIGNONE	2,50	
- DE PETIT TEXTE	2	
- DE PETIT ROMAIN	1,60	
- CICERO	1,30	
- St AUGUSTIN	1,30	
- DE GROS ROMAIN	1,30	
- GROS PARANGON	1,20	
EGYPTIENNE SUR 2 POINTS DE		
GROS PARANGON	1,20	
2 POINTS DE PETIT CANON	1,15	

Pour 1825, voici les commandes de caractères :

28 février. LAMPETAZ, Lyon (100)

13 interlignes de 4 au Cicero à 1,25 F.	16,25
34 filets non pareilles en 1/2 non	
pareilles à 1,50	51,00
11 Idem de 6 à 2,00	22,00
Caisse et emballage	1,75
	<hr/> 91,00 F.
(Le 21 décembre, 300 coins à 2,00F. le 1/2	6,00 F.
	<hr/> 97,00 F.

.../...

30 août LAMPETAZ⁽¹⁰¹⁾

45 de filets doubles sur le corps de Non Pareille	
et simples 1/2 Non Pareille	67,50
à 1,5 f. la livre + 1,5 d'emballage	69,00

(Montal a écrit en note : filet double sur le corps de 3 au cicero et non de Non-Pareille. 15 bandes suffisent plus 30 bandes filets simples sur le corps de 4 à la non pareille.

22 octobre ALLEGRE-PINET, fondeur à Lyon ⁽¹⁰²⁾

3 assortiments petit texte à 2,50 F.	7,75
Une livre points	
Une 1/2 livre de guillemets :	
Une 1/2 livre de demi-cadratin.	

Novembre CHAMBEAU, Avignon (imprimeur-libraire)⁽¹⁰³⁾

Petit romain - 759 livres	855,75
---------------------------	--------

(Un litige s'étant présenté dans la réception de ces caractères en janvier 1826, Montal renvoie 25 livres de cadrat et ne règlera que :

	827,60
--	--------

(soit le prix à 1,10 l'une est de 807,40 F.

intérêt de 807,40 à 5 % pour 6 mois : 20,20F.

Nous verrons dans la 3ème partie, quelle est la répartition des caractères dans les travaux.

.../...

Encre

Facture en date du 11 janvier de FIRMIN-DIDOT, père et fils. (104)

Envoi de 2 barils d'encre d'imprimerie

60 livres d'encre à 2,50 F.	150
8 livres d'encre à 3 F.	24
2 barils	5

(En fait, il y a un baril pour M. JOLAND)

"Il se fait aussi un bénéfice plus ou moins variable sur le papier employés aux impressions, sur le pliage des imprimés, sur les brochages".

Le papier est, avec la main d'oeuvre, un poste essentiel dans la comptabilité de l'Imprimerie Montal. Aussi, les documents abondent-ils sur ce point. En "amont", ce sont les commandes, annuellement regroupées par fournisseur, aux différents papetiers de la région, et en "aval", les registres consignants jour par jour les travaux effectués dans l'atelier, ^{qui} tiennent un compte minutieux des "consommations" propres à chaque ouvrage réalisé. (105)

Les fournisseurs de papier se trouvent pour la plupart dans la région proche de Valence. En 1824 et 1825, ils sont au nombre de sept : Lathune et Filleat à Blacons près de Crest. Duranton et Mialonnier à Saint-Maman-Clère à Romeyer près de Die.

Crozier à Vals

Blache à Chabeuil

Duranton à Chabeuil.

.../...

Seul, Bardez un peu plus éloigné est établi à Lyon, place de la Platière. Canson et Montgolfier d'Annonay figurent sur les registres au nombre des fournisseurs mais il n'est fait aucune commande chez eux en 1824 et 1825.

Lathune et Clère sont les plus gros fournisseurs. Ils vendent respectivement pour 6 522 F. et 4 084 F. pour ces deux années.

Le Grand raisin, les papiers cloche et tuillère sortent surtout des papeteries Lathune. Le bâtard et le papier couronne, de chez Duranton de St. Maman.

Les paiements ont lieu dans un délai de 3 à 6 mois après réception de la marchandise, les commandes étant faites en moyenne tous les mois.

Sur deux ans, la commande se monte, pour une somme de 13. 787 francs (7 560 en 1824 et 6 227 en 1825) à 1 293 rames environ. L'inventaire des divers types de papier acquis se heurte à l'imprécision de la nomenclature retenue par Montal dans ses comptes. Le plus souvent, il retient le format (la référence aux filigranes) : coquille, couronne, jésus, raisin, tuillère... ; dans certains cas, rares, il donne aussi quelques détails sur la qualité du papier et son grain : vergé, bulle, velin, double, collé... ; parfois la couleur est indiquée elle aussi. Pour classer ces commandes, nous avons repris nous aussi les critères du format puisque seul il figure sur tous les registres et est repris dans les mêmes termes.

.../...

Papier	Quantité (rames)	Prix (francs)	moyen par rame
Bâtard	735 (57 %)	6626 (48 %)	9 F.
Cloche	224 (17 %)	2381 (17 %)	10.6
Couronne	135,25 (10 %)	1293 (9 %)	9.5
Grand raisin	108 (8 %)	1995 (14 %)	18.5
Tuillère	30 (2 %)	544 (4 %)	18
Chassis	20 (1,5 %)	222 (1,6 %)	11
Coquille	14,5 (1,1 %)	164 (1,2 %)	11.3
Petit cornet	12 (0,9 %)	72 (0,5 %)	6
Royal	10 (0,7 %)	200 (1,4 %)	20
Jésus	2 (0,1 %)	100 (0,7 %)	50
Grand cornet	2 (0,1 %)	40 (0,3 %)	20

La confrontation est possible avec l'ordre des utilisations de papiers pour l'année 1825. Mais seuls 358 ouvrages (sur les 498 répertoriés au total) portent la mention de l'identité et de la quantité du papier qu'ils emploient. 91 073 feuilles (182 rames environ) ainsi réparties :

Papier	Quantité (rames)	Nombre d'ouvrages
Cloche	64 (35 %)	109 (30 %)
Bâtard	47,5 (26 %)	107 (29 %)
Couronne	44 (24 %)	55 (15 %)
Grand raisin	11,5 (6 %)	24 (6,7 %)
Royal	4 (2 %)	12 (3,3 %)
Chassis	4 (2 %)	11 (3 %)
Coquille	3 (1,7 %)	15 (4 %)
Tuillère	2 (1,2 %)	13 (3,6 %)
Petit cornet	1,25 (0,6 %)	9 (2,5 %)
Jésus	1 (0,5 %)	3 (0,8 %)

Sinon l'intervertion au sommet et celle parmi les papiers de luxe du royal et du tuillère, l'ordre reste.

Pour 192 ouvrages seulement (ceux de la Prefecture pour lesquels sont conservés des recueils de devis)⁽¹⁰⁶⁾, on peut estimer avec la quantité, le prix du papier ainsi consommé. Il est prévu, en 1825, d'investir 1 391,67 francs pour 105 rames.

Entre les besoins prévus dans les commandes et les besoins réellement manifestés dans les travaux, se retrouvent une dépense moyenne ainsi que la primauté de certains formats. En revanche, la correspondance s'établit difficilement sur les autres données (dates, fournisseurs, qualités de papiers) entre les commandes consignées sur les registres des papetiers et les références portées sur les états quotidiens d'ouvrages réalisés.

La consommation annuelle ne constitue d'ailleurs qu'une faible part des commandes réalisées sur plusieurs années pour les satisfaire et mises en stock.

Dans sa note sur la valeur de l'Imprimerie, Montal met aussi au rang des activités et des charges de son entreprise, l'ensemble des opérations de façonnage et mise en page.

La mention du pliage se retrouve bien en effet, à chaque article passé en revue dans les registres des travaux effectués ; celle du rognage n'en concerne que 30 %. Quant aux autres travaux, leur part est minime : 3 ouvrages brochés, 6 reliés, 6 cousus, 7 recouverts de papier coloré ou de parchemin, pour l'année 1825.

.../...

La production de cette imprimerie consiste surtout en volumes de faible épaisseur voire même en placards d'une page.

Seul, le pliage est donc une tâche courante : les papiers comptables l'envisagent d'ailleurs assez en détail. Les devis des travaux entrepris pour la Préfecture, font état, pour 192 titres, de 128,01 francs dépensés sur ce chapitre. Il existe, en outre, quelques factures, individuelles ou par types d'ouvrages, relevant les opérations de pliage.⁽¹⁰⁷⁾ A Grobon, furent versés, en 1825, 24 francs 54 centimes, pour 19 476 feuilles ainsi pliées ; Belgrand en reçoit 26,7 pour 15 375 feuilles. Ils ont effectués le travail "chez eux" et sont rétribués à la tâche : 15 centimes pour cent feuilles entières, 10 centimes pour cent demi-feuilles. Montal leur avait confié, semble-t-il exclusivement, des cantiques et des catéchismes à manipuler. Car l'activité de pliage est laissée en général à la veuve Darnaud, "protégée" elle aussi de la famille Montal : elle est, elle, payée à la conscience, 35 centimes la journée et est nourrie ; elle paie néanmoins son loyer pour la chambre qu'elle occupe dans la maison. En avril pour six mois d'activités, soit trente six journées de travail, son salaire est de 47 francs 60.⁽¹⁰⁸⁾

.../...

III - Les travaux

Pour finir, Montal envisage bien sûr les travaux d'impression proprement dits

"Enfin, il se fait annuellement des fournitures aux communes, aux percepteurs, aux hospices et bureaux de bienfaisance, telles que l'impression et les reliures des registres de l'Etat civil, divers codes imprimés, budgets communaux et des hospices, rôle des chemins communaux, etc..."⁽¹⁰⁹⁾

Les clients de l'imprimerie Montal sont en effet, pour la majorité, les services de l'administration locale (civile, religieuse ou militaire) et leurs agents.

118 nous sont connus personnellement : ce sont les destinataires des ouvrages repertoriés sur le registre "ouvrages de ville" de 1825.⁽¹¹⁰⁾

57 % sont agents de l'administration ou personnels communaux.

35, en effet, relèvent soit des services fiscaux (19) ; soit de la Préfecture (7). Appartiennent à la direction des hospices et hôpitaux (5), à la gestion des prisons (2). Un contrôleur des postes, un ingénieur de travaux publics, un gendarme.

75 % de leurs commandes sont d'ailleurs des ouvrages d'intérêt strictement administratifs, auxquelles s'ajoutent 11 % en fournitures de bureaux. Quelques travaux personnels toutefois : mémoires ou avis judiciaires (5 %) et fournitures personnelles en papier à lettre ou cartes d'invitation, 9 %.

.../...

- 30 membres des communes : des ouvrages professionnels en majorité chez eux aussi (80 %) ; des fournitures (17 %) et quelques commandes particulières (3 %).

Il existe néanmoins des clients sans fonctions administratives 15 (13 %) particuliers faisant exécuter des ouvrages personnels surtout (44 % de leurs commandes), se procurant de la papeterie (6 % des articles les concernant). Quelques-uns font imprimer leurs écrits (6 %) ou passer des avis commerciaux (6 % aussi des travaux réalisés pour eux) ; la part est forte ici (38 % des commandes) des ouvrages judiciaires : factums, mémoires, avis de vente ou de liquidation etc...

13 (11 %) commerçants demandant bien sûr avant tout des imprimés publicitaires (71 %) mais aussi des fournitures personnelles (21 %) ou des avis judiciaires (7 %).

11 (9 %) ecclésiastiques. Ce sont six curés et cinq religieux membres de communautés régulières ou séculières.

Chez eux dominant les commandes d'ouvrages pieux (67 % de leurs demandes sont des catéchismes, des recueils de cantiques, des rosaires, etc...) Ils ont aussi besoin d'écrits d'ordre administratif ou financier : cadres de budget, règlements intérieurs etc...

10 (8 %) libraires. Ils sont eux aussi gros consommateurs d'ouvrages de piété (73 %) ; font imprimer également pour la "publicité" de leurs affaires : catalogues, affiches, étiquettes etc.

2 (2 %) instituteurs dont les commandes se partagent très également entre les ouvrages pieux, les prospectus publicitaires et les fournitures personnelles.

.../...

A ces clients il faut ajouter les intermédiaires qui, dans dix cas, leur font parvenir les ouvrages commandés.

Les voituriers (ils sont quatre) jouent d'abord ce rôle ; quelques commerçants s'en chargent aussi : libraire (deux) ou non (deux aussi) ; quant aux autres ce sont des domestiques qui effectuent l'opération non au seul profit de leurs maîtres. Ce sont surtout les libraires qui emploient ainsi des intermédiaires pour acheminer leurs commandes : sept (pour dix marchés analogues).

Géographiquement cette clientèle est plus restreinte encore ; plus circonscrite même que les fournisseurs, au secteur de Valence. 107 noms ont pu être localisés.

24 venaient de Valence même (22 %) ; 9 de Romans ; 6 de Loriol ; 5 à Montélimar, Tain et Tourmon ; 4 à Nyons, Die et Saint Vallier ; 3 à Crest, 2 à Chantemerle et Miribel. 34 localités, enfin, ne sont représentées que par un client.

A ces 118 clients divers, ont été livrés 277 ouvrages en 116.702 exemplaires (de 4,15 pages en moyenne) pour 5 227 francs 97 centimes. En fait, il y a une disparité importante entre eux dans le nombre d'ouvrages qu'ils commandent chacun et le montant des travaux qu'ils donnent à faire. 71 (60 %) sont instruits pour un seul ouvrage ; 23 (19 %) en reçoivent deux ; 10 (8 %) commandèrent à trois reprises, 5 (4 %) le firent quatre fois et 4 (3 %) cinq fois. Ensuite viennent les "gros clients" : 2 pour huit commandes, 1 pour onze, 2 pour quinze et 1 pour quarante deux. Le prix moyen versé par chaque client (44,30 F.) doit être lui-aussi fortement modulé ainsi que le nombre moyen (989) des exemplaires commandés par chacun.

.../...

Les dix clients (8,5 %) qui représentent avec 115 ouvrages
42 % des commandes et des exemplaires, pour 44 % du montant total des
"ouvrages de ville", sont les suivants :

BELLIER, curé de Sisteron : 5 commandes

1551 exemplaires

423,60 F.

DELACROIX, avoué à Valence, beau-frère de Montal :

42 commandes

3055 exemplaires

412,90 F.

Chevalier DE BARRE : ingénieur géomètre du cadastre de Valence :

10 commandes

12.800 exemplaires

373,30 F.

PAYEN : principal du collège de Tournon :

16 commandes

6760 exemplaires

283,90 F.

GRANIER : libraire de Montélimar :

4 commandes

700 exemplaires

204 F.

MANIEZ : contrôleur des contributions de Montélimar :

8 commandes

4 630 exemplaires

151,50 F.

.../...

DARRIEZ-ROY : Receveur de l'hospice de Romans :

15 commandes

4 089 exemplaires

140,60 F.

CHICHILLIANE : Receveur général des contributions à Valence :

1 commande

1 036 exemplaires

108 F.

DE LABOISSIERE : Sous-Préfet de Montélimar :

8 commandes

1 871 exemplaires

103,80 F.

MACKER : Négociant en vins à Tain :

6 commandes

12 300 exemplaires

99 F.

Maints documents (registres de recettes, devis, états des travaux, quelques spécimens) permettent de définir le contenu des impressions réalisées dans l'imprimerie Montal, 498 peuvent ainsi être répertoriées pour l'année 1825 : 1 536 pages en 215. 270 exemplaires vendus pour une somme totale de 10 933 francs. Différents registres ou "journaux" regroupent les travaux effectués selon leur "statut", en référence à la réglementation d'ensemble de l'Imprimerie.⁽¹¹¹⁾ Il existe, doublant les premiers, quelques recensements différents qui tiennent compte des commanditaires, de la teneur ou de la forme des écrits : dressant, par exemple, un tableau des "ouvrages à filets"⁽¹¹²⁾ ou l'état des "Imprimés pour frais de poursuite : arrondissement de Montélimar et Nyons".⁽¹¹³⁾

.../...

Quatre registres principaux renseignent sur les impressions réalisées en 1825 : celui des ouvrages commandés par la Préfecture comme "Fournitures de Bureau"⁽¹¹⁴⁾ Ce sont 185 titres auxquels s'ajoutent 7 "impressions ordonnées par la Préfecture mais dont le paiement n'est pas à la charge de Monsieur le Préfet"⁽¹¹⁵⁾

Enfin, le registre des "Ouvrages de ville",⁽¹¹⁶⁾ au nombre de 277, et celui qui concerne les travaux officiellement destinés à l'Evêché.⁽¹¹⁷⁾
cf. Graphique I

Tant par le nombre des ouvrages que pour celui des exemplaires et le montant des recettes, dominant très largement, rattachés à la Préfecture ou comptés comme ouvrages de ville, les commandes publiques d'ouvrages administratifs. En réponse à l'Enquête de 1810, ainsi était définie d'ailleurs la "nature du travail" de l'Imprimerie :

"Les ouvrages de la Préfecture, de l'Evêché, de la cour criminelle, de la Direction des contributions et du cadastre, Le catéchisme catholique, des instructions pour les protestants, des mémoires pour les avocats, des affiches de vente et des expropriations forcées, des cadres d'états, avertissements, instances, contraintes etc... pour les percepteurs. Quelques livrets d'Eglise, ceux pour les premiers éléments de l'instruction."⁽¹¹⁸⁾

En 1827 encore, ce sont les "fournitures de bureau à différentes administrations", "des fournitures aux communes, aux percepteurs, aux hospices et aux bureaux de bienfaisance", qu'il met en avant des activités et profits de son entreprise. Analyser les registres et regrouper ces titres selon leur contenu ou du moins leur "ressort" (administration fiscale,

.../...

services de la préfecture, organes de justice, police, assistance etc... ; armée, église et communautés religieuses ; établissements commerciaux ; pièces à des particuliers.), confirmè la prééminence de l'administratif dans la production de Montal.

cf. graphiques II et III.

Les demandes à satisfaire émanent le plus souvent d'organismes officiels ou du moins de collectivités gestionnaires, participant à l'encadrement politique, économique ou intellectuel du département.

De leur répartition ressort bien, en effet, la spécialité de cette entreprise : des imprimés de fonction utiles au service même de ces différents pouvoirs locaux. Manuels pour l'enseignement religieux, dispersé dans les paroisses (15 catéchismes à 35 centimes pièce, 9 cantiques à 40 centimes, 3 prières à la Vierge, 2 chemins de Croix et 1 syllabaire). La production protestante est totalement abandonnée, en revanche. Prospectus publicitaires distribués à leur clientèle aussi bien par les négociants que par les collèges. Le Collège royal de Tournon figure, en effet, au rang des meilleurs et plus illustres clients : Montal lui fournit chaque année des imprimés divers mais tous utilitaires, palmarès, avis aux parents, billets de bonne conduite, livrets scolaires, règlements et prospectus. Pour la distribution des prix de 1825 notamment, Montal imprime le compte-rendu de la séance publique de la Société littéraire : en temps que Président, il fit le discours d'ouverture et l'imprima. (119)

Jusqu'aux particuliers eux-mêmes qui ne recourent aux services de Montal que pour leurs billets d'invitation, leurs actes judiciaires ou leurs papiers à lettres. Le gros de la production ce sont d'ailleurs avant tout

.../...

les fournitures diverses, les imprimés soutenant les bureaucraties civiles ou ecclésiastiques : états pour dresser les budgets, les contingents militaires, les impositions diverses, les amendes en justice etc...

A ce type d'utilité, répond un type d'imprimés : de faible épaisseur le plus souvent (3,8 pages en moyenne), ainsi distribués.

cf. graphique IV et V.

Quelques regroupements en recueils d'écrits déjà distribués par pièces, gonflent certaines classes : les "actes administratifs" sont ainsi régulièrement rassemblés (43 recueils en 1825), parfois les cantiques eux aussi "cousus" ensemble. L'Ordo annuellement réalisé pour l'Evêché représente lui aussi un certain poids (42 p.)

Imprimés aussi, de formats importants (de type registre) ou réduits (billets)

cf. graphique VI.

L'ensemble de ces écrits semble toutefois peu chargé en texte imprimé proprement dit. Les difficultés que rencontrent, dans ce type de travaux, les typographes sont avant tout les tableaux et les notes à inscrire dans les marges. 84 ouvrages ont ainsi nécessités l'impression de colonnes et filets ; 132 contiennent des additions multiples. Quatre heures en moyenne suffirent pour réaliser ces ouvrages (selon les "notes du temps employé pour la composition des ouvrages à filets") : il en fallut toutefois quatorze pour composer les 32 pages de tableaux utiles aux "modèles du Règlement pour les poursuites des contributions."

Ces ouvrages fonctionnels sont d'un prix moyen assez limité (18,49 F.), mais leur rentabilité est assurée par la quantité des demandes (357) et la sureté d'une diffusion très circonscrite, ainsi que par un

travail relativement simple de composition et de mise-en-forme.

Les registres nous renseignent aussi sur d'autres aspects matériels de la production sortie des presses de l'Imprimerie Montal : les différents papiers utilisés et les caractères employés. La confrontation une fois encore des usages globaux et de la part représentée par chaque type d'écrit, rend compte (en aperçu du moins) de "spécialisations" de certains supports et certaines écritures.

cf. graphique VII et VIII.

Cloche et Bâtard, pour le papier, Cicero dans les caractères, sont les plus employés en même temps que les plus diversement et également répartis : ils recouvrent, en effet, ces écrits de "service" présents dans chaque sorte de commandes. En revanche ressortent quelques "exclusivités" propres aux types moins représentés mais plus spécialement affectés à certains imprimés : le gros canon des ouvrages de publicité commerciale, le petit canon des avis et annonces légales ; la ronde et l'anglaise des fournitures "mondaines" (invitations, faire-parts, papiers à lettres à l'entête de particuliers ou agents distingués de l'administration). Le papier Jésus est surtout utilisé pour les pièces "militaires" (états des classes et billets de tirage au sort), le chassis pour les affiches de ventes, saisies et liquidations de biens ; le petit cornet est affecté d'avantage aux particuliers ou aux établissements scolaires (pour les avis qu'ils envoient régulièrement aux parents d'élèves). Le tuillère (velin le plus souvent) caractérise lui aussi les commandes plus luxueuses émanant de particuliers et notables de l'administration (papier personnel à entête du Préfet et du contrôleur général des contributions.)

.../...

A ce tableau des oeuvres de l'Imprimerie Montal que tracent les différents registres s'ajoute, avec la note de juin 1827 sur "la valeur approximative" de l'entreprise, une esquisse de comptabilité. Cette note donne, outre l'Etat des activités de l'établissement, les éléments pour estimer les sources de profit en même temps que les charges de l'affaire, elle définit même avec précision comment s'établit le prix de vente des ouvrages imprimés et la part qu'y prennent les divers types d'opérations. (119 bis) La composition et le tirage d'abord,

"Ces déboursés" servent de base comme on sait pour établir le prix des ouvrages. La moitié de cette somme pour étoffes... On sait aussi que sous la dénomination d'étoffes sont comprises les différentes dépenses qui ont lieu pour faire aller et entretenir l'Imprimerie... ; et la moitié des étoffes pour bénéfice".

Ensuite vient une évaluation approximative de ce que peut rapporter l'Imprimerie en 1827.

"Le bénéfice ci-dessus 1625 F. (sur la base de 6 500 F. de composition et tirage et 3 250 F. d'étoffes.)

"Sur une journée de chacun des trois compositeurs et des deux pressiers, 50 centimes environ, faisant par jour 2,5 francs qui, multipliés par six donnent pour chaque semaine 15 francs et pour les 52 semaines, 780 francs. Car calculant le prix des ouvrages et prenant, il est vrai, pour base le déboursé de la composition et du tirage, on n'emploie jamais cette même base avec une exactitude rigoureuse. Les tirages aux pièces notamment donnent à l'imprimeur un bénéfice assez important. Et il est à observer

.../...

que sur cette somme de 780 francs qui entre dans le prix des impressions en excédant des déboursés effectifs de l'imprimeur... on prend encore les étoffes... et le bénéfice de moitié des étoffes". (respectivement 390 et 195 francs.)

"Les étoffes telles qu'elles sont établies ci-dessus sont de 3250 francs. Mais dans la réalité, les dépenses de location et d'entretien que les étoffes sont destinées à couvrir ne sont annuellement qu'à environ 2 115 francs et le surplus qui est de 1 135 F. couvre encore au bénéfice de l'imprimeur".

Montal évalue enfin à 575 francs environ chaque année, le bénéfice qu'il tire de ses fournitures en papier ou en registres et bordereaux divers (sans composition nouvelle d'une année à l'autre) aux services administratifs. Au total 4 700 francs réunis au profit de l'imprimeur (alors qu'en 1825, le total des impressions fut vendu pour onze mille francs environ.) !

Un recueil de devis calculant le prix de vente des ouvrages destinés à la Préfecture permet de contrôler ces remarques générales. Ce sont dix cahiers (rédigés pour les années 1824 à 1828) où sont reportés sous les coordonnées générales de l'ouvrage le montant respectif des divers postes qui concourent à établir un prix de vente. Pour 1825, 192 titres représentant 794 pages sont évalués à 3 864 francs pour 82 014 exemplaires. Cette somme est bien décomposée selon les catégories citées par Montal en 1827. cf. graphique IX.

La composition avec le tirage, d'une part, le papier d'autre part, constituent les deux bases (ici d'égale force) du prix de vente.

Quant au bénéfice (celui du moins que réalise l'imprimeur sur la main d'oeuvre), il représente 9 % du prix de revient. Pour étudier les rapports et les variations propres à ces éléments fondamentaux des prix, sont à considérer les ouvrages un par un avec leurs caractéristiques propres (nombre de pages, format, nombre d'exemplaires).

cf. graphique X, XI, XII.

Etoffe et bénéfice étant constamment proportionnels aux frais de la composition et du tirage, la part du façonnage (pliage, rognage) étant toujours inférieure à 5 % et fort liée à la quantité de feuilles de papier utilisées, c'est aux variations et aux corrélations des deux postes principaux que s'attache l'analyse.

Une tendance générale caractérise le poids respectif des trois éléments retenus : l'amplitude très supérieure des variations affectant le poste Papier ; la fixité relative des frais de composition et surtout de tirage. Une loi d'ensemble rend compte aussi des poids relatifs. La part de la composition qui décroît avec le nombre d'exemplaires (sans qu'ici le nombre de pages, souvent réduit, ne puisse la maintenir) quand, à l'inverse, croît celle du papier.

En fait, jouent aussi, bien d'autres facteurs (difficiles à quantifier) pour faire varier ces proportions : la densité du texte imprimé (qu'on ne peut assimiler au nombre de pages dans ces écrits administratifs) la qualité du papier. Ainsi ces ouvrages à "tableaux" dont les frais de composition dépassent largement la moyenne ; les registres d'Etat civil épais mais presque blancs diminuent à l'inverse le travail de composition, réduit quelquefois à rien quand, dans le recueil des actes administratifs, on reprend les anciennes formes.

.../...

Dans l'ensemble toutefois, Montal profite de ce type privilégié d'imprimés que nous décrivions plus haut : des exemplaires et un nombre de pages limités contiennent les dépenses à faire pour le papier et favorisent celles sur lesquelles se calculent d'office les bénéfices.

Les données nous manquent, même pour l'année 1825 (la mieux couverte par la documentation) susceptibles de nous renseigner sur le chiffre d'affaire réel de l'Imprimerie.

Avec 10.933 francs que lui rapportent ses travaux d'impressions, Montal ne peut couvrir les dépenses d'investissement que nous avons pu évaluer à 4 613 francs (pour 43 semaines de travail) pour la composition, le tirage et le façonnage ; 6 227 francs d'achat de papier et 1 180 de caractères.

La rentabilité de l'entreprise a d'autres fondements : les fournitures de papeterie (on a vu combien la commande dépassait la consommation pour les imprimés, en papiers divers) et les différents formulaires administratifs distribués aux administrations sans qu'il y ait à effectuer un quelconque travail nouveau chaque année, mais qu'on puisait sans doute dans un stock important. En 1826, Montal adresse cet avis à d'éventuels clients :

"MM. les Maires, MM les Percepteurs et tous les fonctionnaires publics peuvent se procurer à l'Imprimerie de Montal tous les cadres imprimés qui leur sont nécessaires et notamment ceux dont la désignation suit :

- têtes de lettre sur toutes les dimensions
- budget communal (cadre pour copie de ce budget)
- budget pour les hospices

.../...

- budget pour les bureaux de bienfaisance
- feuilles pour les rôles des chemins communaux
- état des journées de travail faits pour les chemins communaux
- premier avertissement pour chemins communaux".

Seule une étude sur plusieurs années nous confirmerait l'existence permanente de ces travaux réguliers. Nous avons trace aussi de la présence d'un stock d'images pieuses.⁽¹²¹⁾

Quant aux autres activités de l'entreprise Montal, il est tout aussi difficile de les cerner avec précision.

Une lettre de M. Roux, libraire à Montélimar, datée du 4 février 1806, permet de penser que Montal aurait adjoint à son activité d'imprimeur celle de libraire.

"On m'assure, Monsieur, que vous vous êtes fait libraire ; on a été jusqu'à me dire que vous aviez mis en circulation des catalogues..."⁽¹²²⁾

Or justement, aucune trace de catalogue, aucun registre ayant trait à un commerce de librairie, ne nous autorise à suivre cette affirmation.

Cependant, sa correspondance avec des libraires de la région,⁽¹²³⁾ et avec un intermédiaire à Paris,⁽¹²⁴⁾ fait état de commandes et d'échanges de livres.

Une seconde lettre du même libraire de Montélimar, datée de 1811, propose de payer l'impression d'un catalogue par des livres qu'il a à sa disposition dans sa librairie et qu'il enverrait en échange à Montal.

Une facture du 28 novembre 1811 (d'un montant de 3,20 F.), provenant des frères Périsset, imprimeur-libraire à Lyon, Grande rue Mercière, n° 15,

.../...

fait état de la commande des Géorgiques de Virgile et des Odes d'Horace. De nombreuses lettres envoyées à Montal, portent sur l'enveloppe, la mention : Montal, imprimeur-libraire à Valence.

Le 17 novembre 1811, une lettre de M. Michel, taxateur des postes aux lettres à l'administration lui propose une collection d'environ 22 000 volumes de tous formats reliés et brochés (1 300 F. payables au comptant) provenant d'un cabinet de lecture. Il lui propose aussi de se charger de ses commissions à Paris si ce marché se terminait à leur satisfaction.

Certains clients de Montal l'imprimeur lui demande des livres. En 1825, il annote une lettre de client de la façon suivante :

"Je n'ai point de catéchismes en ce moment et les autres articles, je ne puis les fournir, ne faisant pas la librairie".

Le 10 novembre 1825, Borel, libraire à Valence lui propose en paiement d'impressions, différents volumes de sa librairie dont des cours de littérature de la Harpe.

"Je puis vous les offrir dans les formats suivants :

16 vol. petit in 18 papier fin satiné..	24 F.
18 vol. grand in 18.....	30 F.
16 vol. in 8° satiné.....	80 F.
16 vol. in 12.....	45 F.
16 vol. in 8 satiné édition de luxe.....	90 F.

Le 18 octobre 1826, le même Borel envoie à Montal "les oeuvres de Mr. de Lamartine ne les ayant pas placées, je crains que cet ouvrage se gâte chez moi".

Montal note en marge de cette lettre : "M. Borel m'a redemandé ces quatre volumes en décembre 1826, ayant trouvé à les placer. Je les lui ai renvoyés".

.../...

Un certain nombre de clients de l'imprimerie dont des libraires sont donc en rapport avec lui pour des échanges et demandes de livres qu'il ne satisfait d'ailleurs pas souvent.

Nous trouvons quelques autres renseignements sur cette activité dans la correspondance avec Mr. Rey, intermédiaire qui lui achetait des livres et des almanachs chez Mr. Janet, libraire à Paris, rue St. Jacques, n° 59.

Ce monsieur Rey, ancien chef de bureau dans les administrations centrales ou de préfecture des départements de la Drôme, de la Seine et dans la Marne propose ses services à Montal dans un prospectus conservé par lui et dans lequel il dit se charger entre autre de suivre la liquidation et le remboursement de cautionnements, du recouvrement d'effets, de créances et de la commission en librairie. Il regrette de ne pouvoir lui procurer la remise de libraire, "Mr. les éditeurs ne l'accordant qu'aux libraires patentés".

En effet, à aucun moment, lors des questionnaires envoyés par le Ministère de l'intérieur au Préfet de la Drôme, en 1810, 1815, 1822 et 1827, Montal n'apparaît comme libraire. (au moment de l'enquête de 1822, trois libraires sont répertoriés à Valence : Aurel, Dumas et Joland).

Il semble qu'il faisait acheter des livres à Paris pour certains clients privilégiés et pour sa famille dont quelques livres de droit pour son beau-frère Delacroix, mais cela paraît une activité occasionnelle. Il commandait aussi des almanachs qu'il offrait à ses meilleurs clients au début de l'année.

"Je prends chaque année, chez M. Janet, libraire, un certain nombre d'almanachs et de calendriers que je donne le jour de l'an aux fonctionnaires qui font travailler mon imprimerie".

.../...

On peut faire un état des livres demandés à Rey par Montal en 1820-1821, d'après la correspondance.

Une note ⁽¹²⁶⁾ datée du 13 mai 1820 fait état de livres achetés par Mr. Rey pour Mr. Montal.

-Astronomie des Dames 1 vol.	75 c.
- Botanique des Dames 2 vol.	1,50 F.
- Caractères de la Bruyère 3 vol.	2,00 F.
- Géographie de Mentelle 1 vol.	2,50 F.
- Oeuvres d'Homère. 4 vol.	6,00 F.
- Oeuvres choisies de Molière. 6 vol.	3,50 F.
- Roland Furieux. 6 vol.	8,50 F.
- Traité de prosodie italienne. 1 vol.	50 c.
- Les Troyens de Dumarsain. 1 vol.	1,20 F.
- Vie de Faublas. 8 vol.	3,50 F.
- Méthode de l'actif et du passif.	2,50 F.
- Le Missionnaire par Rougemont. 2 vol.	5,00 F.
- L'Homme conduit à la foi par la raison.	2,00 F.
- Mémoire sur la Corse.	2,00 F.
- Les 4 âges par Charles Pougeur.	2,00 F.
- Conférence des 5 codes.	9,00 F.
- Bible de Desaer.	20,00 F.
	<hr/>
	70,25 F.

Une lettre de Montal à Rey du 18 février 1821, comporte une liste de commandes.

"Tableau de l'histoire de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'au 1er août 1815. 2 vol. in-12 chez Belin Leprieur. quai des Augustins.

.../...

- Un Almanach royal de 1821
- Un Précis de la science notariale (pour Mr. Delacroix) 6 F.
- Le code des contributions directes par M. Belmondi. 2nd éd. 1 vol.
(M. Belmondi est un ancien directeur des contributions directes,
chef des bureaux du cadastre en 1818. Cet exemplaire est pour
Mr. Jacquet, percepteur à Bourg-les-Valence) 9 F.
- L'Esprit des lois de Montesquieu. Ed. en 2 vol. in-12 publiée
par M. Touquet, par une souscription qui a dû être fermée
le 31 janvier 1821. Pris : 9 F. pour les souscripteurs et 6 F. pour
les non-souscripteurs. 6⁵.
- Epître à Voltaire par Chénier (Elle est, je crois, de 1808 à 1809)
il en est parlé dans le Journal des Débats du 29 janvier 1821.
0,30 F.
- Solutions grammaticales. Recueil qui contient les décisions du
conseil grammatical par Urbain Domeryne. 1 vol. in 8°. A la
librairie économique, rue de la Harpe, n° 94. 7 F.
- Les Notions orthographiques par le même auteur. 1 vol. 1 F.
- Les Ruines ou méditations sur les révolutions des empires par
Volney avec la loi naturelle, le portrait de l'auteur et une
notice sur sa vie par M. le Comte Daru. 1 vol. in-18. Prix : 3 F.
à Paris, chez Baudoin, rue de Vaugirard, n° 36.
- Chansons joyeuses ou recueil des meilleures chansons de table
et d'amour, in-64 orné de 8 vignettes en taille douce. 75 c.
chez Guillaume et Cie, rue Hautefeuille, n° 14.
- Chansonnier des jours gras, ou recueil des 175 chansons les
meilleures connues, érotiques et bacchiques. Orné de 15 vignettes
in-64, de près de 400 p. avec une couverture gravée et ornée de

.../...

vignettes en taille douce. 1 F. chez les mêmes.

- La troisième année du Nouveau Caveau publiée par M. Vourry pour 1821 faisant suite au Caveau Moderne. 1 vol. in-18 avec gravures. 2 F. chez Alexis Eymery, rue Mazarine. (125)

Si Montal n'a jamais tenu commerce de librairie de façon officielle, par contre, il jouait le rôle de courtier auprès des personnalités de la ville pour des publications à caractère administratif.

Un prospectus d'Emile Periaux, imprimeur de la Préfecture de la Seine-inférieure dit que l'on trouve chez M. Montal les trois ouvrages suivants :

- Législation complète des fabriques présentant dans l'ordre alphabétique, un traité particulier de chaque matière, avec le texte des dispositions législatives ; précédé de l'analyse des lois, décrets, ordonnance et avis du Conseil d'état sur le temporel des églises par M. le Besnier, chef de division à la Préfecture de la Seine-inférieure. 1 vol. in 8°, cicero et philosophie, broché de 450 p., avec modèles. 4,50 F.
- Dictionnaire de l'administration départementale et municipale par Péchart, sous-chef de bureau du Ministère de l'intérieur. un fort vol. in-4°, broché de 650 p. 24 F.
- Martyrologe universel. Un gros vol. in 8°, broché. 10 F.

En effet, pour les deux premiers ouvrages, nous avons trace de correspondance entre Montal et les auteurs ou imprimeurs.

Pour la législation des Fabriques, l'imprimeur demande au Préfet de la Drôme de faire insérer un avis dans le Recueil administratif.

.../...

En 1822, Montal arrive à trouver 24 souscripteurs contre la somme de 48 F., le 13e exemplaire étant gratuit.

La souscription pour le Dictionnaire de l'administration départementale et municipale de Péchart a lieu en 1823. L'auteur écrit à Montal pour placer son livre.

"Je vous ai inscrit pour quatre exemplaires au nombre de mes souscripteurs mais le Dictionnaire de l'administration devant avoir 120 feuilles au lieu de 80 suivant mon évaluation primitive, le prix en sera fixé, dès qu'il aura paru, c'est-à-dire vers la mi-mai, à la somme de 20 F., au lieu de 18 F. Je vous donnerai le 13e pour la douzaine, si vous parvenez à réunir d'autres souscripteurs".

Pour la vente de l'Annuaire de l'An 14, il réunit 6 souscripteurs dont le Directeur des Douanes, le Percepteurs, le Maire d'Albon et le Juge de paix de Montélimar.

Il fournissait aussi les maires des différentes communes du département comme pour ce Manuel pour l'Etat civil du Procureur impérial près le Tribunal de 1ère instance de Foix dont l'auteur propose d'autres exemplaires à raison de 3 F. broché car, dit-il, "les 151 ne suffiront pas au pourvoi de toutes les communes de votre département".

Cette activité perçue à travers la correspondance avec les libraires, auteurs et autres imprimeurs ne peut être chiffrée, n'ayant à notre disposition aucun registre de comptes, simplement une ou deux factures conservées au hasard.

.../...

On ne peut affirmer quelle en fut l'étendue mais elle semble peu importante. Aucune vente de livres très caractéristiques de la librairie de l'époque comme les oeuvres complètes, aucune trace de souscription pour des oeuvres d'auteurs classiques.

On remarque que son cumul de fonction l'aide là aussi et que toutes les souscriptions dont il est fait état, le sont par l'entremise de la Préfecture, et à destination de fonctionnaires.

En définitive, cette activité ne dément pas sa fonction exclusive qui est d'approvisionner les services administratifs en documents imprimés.

.../...

Le livre proprement dit n'est pas le produit de choix de l'Imprimerie Montal. Pas plus qu'il n'en vend, il n'en imprime régulièrement.

Neuf titres figurent à son nom sur le registre des dépôts de la Préfecture : (127)

- Pour 1825 :
- Catalogue de petits livres de piété
 - Feuilles d'affiches
 - Mines de charbon dans le département de la Drôme avec prospectus
 - L'innocence comme évènement remarquable
 - Feuilles d'affiches
 - Vie et mort édifiante de Marie Lombard par l'abbé Bleton
 - Discours prononcé par Monsieur Degros de Conflant, maire de Romans, le jour de son installation.
 - Stances adressées au nom des habitants de Tain à Monsieur Seguin, lors de l'inauguration du pont suspendu dont il est l'auteur
 - Discours prononcé par Monsieur Dochier, ancien maire, le 6 novembre à l'Assemblée des habitants de Romans réunis à l'occasion de la fête de Saint Charles.
 - Feuilles d'affiches.

Ce ne sont pas toujours des ouvrages d'importance : quelques pages (4 pour le "Prospectus et avis de formation d'une société anonyme et par actions pour la fouille d'une mine de charbon de terre, existant en foret de Saou" ; 7 pour le discours de Monsieur Degros de Conflans ; 3 pages de "Stances à Monsieur Seguin" ; 6 pages par Monsieur Dochier à l'assemblée des habitants de Romans). L'Oeuvre "maîtresse" de l'année compte 24 pages in 12° : "Vie et mort édifiante d'une jeune personne nommée Marie Lombard décédée dans la paroisse de Saint Vallier le 31 mai 1825."

.../...

C'est la transcription d'un sermon prononcé par le curé de la paroisse. Tous ces ouvrages en effet, sont d'intérêt strictement local, faisant écho aux évènements du département, et sortent de la plume de notabilité du lieu.

L'Imprimerie Montal, fait avant tout, office de service directement affecté aux besoins des pouvoirs départementaux et des notabilités locales. La place qu'occupe Montal lui-même est d'ailleurs fort marquée dans ce milieu des agents de l'administration préfectorale lié à celui de l'autorité ecclésiastique.

La production de cette entreprise renseigne à la fois sur les intérêts adoptés par Montal et sur la compétence même des pouvoirs qu'il sert. Avec l'omniprésence de l'"administratif" dans son catalogue, ressort l'omnipotence de l'autorité préfectorale et l'étroite liaison (la collusion même) entre les différentes sources d'autorité qu'approvisionnent les presses du 1 (aujourd'hui 59) Grande Rue. Lire les "journaux" de l'Imprimerie c'est compter l'activité d'une entreprise mais aussi connaître les éléments de gouvernement d'un Département en 1825. L'importance du secteur fiscal, des opérations de surveillance et maintien de l'ordre ; l'ascendant de la Préfecture sur les communes et les institutions ecclésiastiques ; son contrôle des activités commerciales, des mouvements de population ; sa responsabilité dans "l'assistance" aux pauvres ; mais aussi ses activités mondaines et de représentation. Dans cette institution administrative, la part de l'imprimé (et de l'imprimeur) apparaît clairement elle aussi. Montal est serviteur, voire même partie prenante de l'ordre établi : il en est aussi en permanence le héraut. Les impressions qui sortent de ses presses changent moins que les détenteurs momentanés du pouvoir et les bénéficiaires de ses professions de foi politique.

?../...

"Né à Paris le 20 mars 1773 sous le règne de Louis XV, j'ai vécu sous Louis XVI que j'ai aimé et plaint, sous la Convention qui a fait de si grandes choses, commis et fait commettre tant d'horreurs, sous le Directoire exécutif, pâle transition entre deux époques si fortement colorées, sous Napoléon Bonaparte, premier consul puis empereur dont j'ai admiré le puissant génie en détestant son despotisme et son mépris pour la vie des hommes, sous la restauration qui n'a ni su, ni voulu faire pour le pays et pour ses deux rois Louis XVIII et Charles X ce que le siècle exigeait, enfin sous le duc d'Orléans, Louis-Philippe & qui il a fallu tant d'hostilité et de bonheur pour maintenir l'ordre en France et conserver la paix générale dont l'Europe jouit depuis vingt quatre ans. Aussi l'industrie et le bien être des masses vont croissant avec rapidité. Mais aujourd'hui, le mouvement progressif dont les esprits sont agités, porte les plus actifs et les plus jeunes à remettre en question les principes fondamentaux de la société ; plus rien de stable ni en politique, ni en morale. Qu'est-ce que l'avenir réserve à nos enfants ? Pénible incertitude pour les pères de famille qui doivent bientôt quitter la scène du monde".

A Valence, le 31 août 1839. (128)

C'est sur la constance avec laquelle ces pouvoirs successifs mais de plus en plus "centralisateurs", réclament des "papiers" de toutes sortes, que se fonde la prospérité de l'entreprise en même temps que la

.../...



respectabilité de l'entrepreneur. Pour répondre à cette demande accrue des administrations, l'imprimerie n'a pas dû pourtant à Valence, modifier sensiblement ses structures traditionnelles.⁽¹²⁹⁾ Toujours un local unique, un matériel techniquement peu perfectionné, une main d'oeuvre réduite de travailleurs de "métier", un mode de gestion artisanal : capital familial, autofinancement. Montal semble peu soucieux d'améliorer la marche de son affaire, il n'y investit que très modérément. Ses capitaux croissent mais se placent surtout en terres, en rentes, en titres de fonds d'Etat, en créances etc... C'est à l'obtention de fonctions administratives et de titres honorifiques que vont ses efforts et sur elle que se fondent ses désirs de promotion sociale.

Avec ses quatre vingt mille francs de fortune ; ses titres de bachelier es lettres de l'Université impériale de Grenoble, de Président de la Société littéraire du Collège royal de Tournon, de Chevalier de la Légion d'honneur ; sa fonction de secrétaire général de la Préfecture ; ses relations mondaines dont font acte maintes invitations aux bals, diners, assemblées organisés par le Préfet, l'Evêque, le Marquis et la Marquise de SIEYES etc... ;⁽¹³⁰⁾ Montal figure bien ce milieu de bourgeois qui, par sa solidité économique et sa notoriété sociale, a su s'intégrer aux élites dirigeants.

Son commerce d'Imprimerie attaché aux besoins de celles-ci, fut la "voie" de sa prospérité en même temps que la "voix" de son prestige.

NOTES

Les références bibliographiques complètes seront données en fin de l'étude.

- 1- FONT-REAUXX (Jacques de).-- La Famille Cuisin de Montal et ses archives in :
Bulletin d'archéologie et de statistiques de la Drôme, T. LXXIX (1975),
n° 395, p. 265-275.

- 2- Voir encore récemment : MOULINAS (René).-- L'Imprimerie, la librairie
et la presse à Avignon au XVIIIe siècle.

- 3- M. J. Martin nous a communiqué la thèse de BARBIER (Frédéric).--
Nouvelles recherches sur l'imprimerie strasbourgeoise 1676-1830 qui
contient un certain nombre de points communs avec notre travail.

- 4- MARTIN (Henri-Jean).-- Le Livre et la civilisation écrite.

- 5- Valence est à cette époque une ville moyenne comptant selon le
recensement de 1820, une population de 12 452 habitants y compris
Bourg les Valence.

- 6- Lettre de Portalis au Préfet - Série 12 T2 n° 1.

- 7- CHAUVET (P.).-- Les Ouvriers du livre en France... p. 55.

- 8- RADIGUER (L.).-- Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes.
DELALAIN (P.).-- L'Imprimerie et la librairie de Paris de 1789 à 1813.

.../...

- 9- Recueil général des lois et arrêts. Table générale (1791-1850)
 T. 3- Paris, Bureau de l'administration du recueil.
 Instructions pour la garantie de la liberté de la presse et
 pour le maintien des règlements de l'imprimerie et de la librairie
 signées par le Duc d'Otrante, 3 mai 1815 (Bibliographie de l'empire
 français, n° 19, samedi 13 mai 1815).
- 10- Circulaire du 12 novembre 1811. 1 E 213.
- 11- CHAUVET (P.).- Les Ouvriers du livre en France. p. 73.
- 12- Copie du préfet en date du 15 novembre 1814. Série 12 T2 n° 1.
 Circulaire de la D.G.I.L. en date du 15 novembre. 1 E 213
 Lettre du préfet du 30 novembre 1814 : envoi d'un exemplaire
 de la loi et de l'ordonnance du roi ainsi qu'une circulaire instruction
 en date du 15 novembre. 1 E 213.
- 13- Pour l'ensemble des textes administratifs, voir DUVERGER (J.B.).-
 collection complète des lois, décrets, ordonnances et règlements
 et avis du Conseil d'état... Histoire générale de la presse. Tome 2.
- 14- Enquête de SARTINE, citée par F. de DAINVILLE.- D'aujourd'hui à hier :
 la géographie du livre en France de 1764 à 1945 in : "Le Courrier
 graphique", (1951), p. 43 - 52.
- 15- CHARTIER (R.).- L'Imprimerie en France à la fin de l'Ancien Régime.
 Etat général des imprimeries en 1777 in : "Revue française d'histoire
 du livre", (1973), n° 6, p. 253 - 280.

- 16- EMBLARD (L.).- Les Imprimeurs et les journaux à Valence in :
"Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme",
(1900), n° 34, p. 149 - 160, 229 - 241, 339 - 350 ; (1901), n° 35,
p. 45 - 46, p. 129 - 141.
- 17- 1 E 260.
- 18- Série 12 T2 n° 1 et n° 7.
- 19- Série 12 T2 n° 1.
- 20- Série 12 T2 n° 7.
- 21- Série 12 T2 n° 1.
- 22- N. Delacroix devient en 1813 le beau-frère de Montal en épousant
l'autre fille de Viret, Marie-Françoise.
- 23- Série 12 T2 n° 1.
- 24- Série 1 E 213 et 12 T2 n° 1.
- 25- 1 E 213. Imprimé en date du 18 juillet 1811.
- 26- 1 E 213. Projet de vente.
- 27- 1 E 213

28- 1 E 213

29- 12T2 n° 1.

1E213. Imprimé du Ministère de la Police générale du 3 mai 1815.

1 E 213. Lettre de l'Inspecteur de la librairie à Grenoble du 3 avril 1815.

30- 1 E 213

31- Série 1 2 T 2 n° 1 et 1 E 213.

32- Série 12 T2 n° 2 B.

33- 1 E 213.

34- GUILCHEN (E. de).- Le Duc d'Angoulême.- Paris : E. Paul, 1909.

35- 1 E 213

36- 12 T2 n° 1 et 1 E 213

37- 1 E 213

38- M 12

39- 1 E 213. Copie en date du 15 décembre du sous-préfet de l'arrondissement de Valence.

40- 1 E 213.

.../...

41- 1 E 213

42- 1 2 T2 n° 1

43- 1 2 T2 n° 1

44- 1 E 244. Circulaire du 15 mars 1828

45- 1 E 241

46- 1 E 260

47- Série 2 M 6. Il est secrétaire copiste à la Légation française à Constantinople du 1er Ventose an 2, au 1er Nivose an 3, puis secrétaire de la Légation française toujours à Constantinople du 1er Nivose an 3 au 3 brumaire an 6. Série 2 M 13.

48- Il est secrétaire général d'une agence française commerciale et politique à Ancône du 16 brumaire an 7 au 4 floréal an 7.

49- 1 E 260

50- Nous ne faisons pas état de la correspondance importante de Montal pendant son séjour à Constantinople (1793 - An IV) 1 E 252. 1 E 254. 1 E 255, ce voyage étant antérieur à la période qui nous préoccupe et n'éclairant en rien son commerce d'imprimeur.

.../...

51- 1 E 260

52- idem

53- idem

54- idem. Notes pour M. Viret.

55- D'après la minute de l'inventaire après décès de M. Viret dressé par Maître Jean-Michel Pinet, notaire à Valence. 2 E 2646 n° 1240. 16 et 21 septembre 1805.

56- FONT-REAULX (Jacques de).- La Famille Cuisin de Montal et ses archives...

57- BRUN-DURAND.- Dictionnaire biographique. Tome 1. p. 241-242.

58- 1 E 260

59- 1 E 260. Une lettre d'un professeur, datée du 16 juin 1810, explique les modalités de l'examen : "Il me dure tout au plus qu'un quart d'heure, ou plutôt ce n'en est pas un, car l'on considère beaucoup la place qu'occupe le candidat, les études qu'il a faites et d'ailleurs ce qui tranche toute difficulté, son mérite connu. Vous n'avez donc, Monsieur, qu'à vous présenter quand vous le jugerez convenable et vous serez aussitôt reçu bachelier. L'année prochaine, vous prendrez votre licence et successivement votre doctorat, si telle est votre intention. f."

- 60- 1 E 260. Projet de conventions entre M. Montal et M. Borel.
- 61- 1 E 244. Juin 1827
- 62- Il la vend l'année suivante à Borel pour 30 000 francs.
- 63- 1 E 243. Carnet de banque des ouvriers.
- 64- Il l'avait été une première fois, à l'essai, en septembre 1822 mais était reparti chez lui à Bourg-en-Bresse, pour monter sa propre entreprise. Devant son insuccès, Montal le reprend vite. cf. 1 E 243 Correspondance avec les ouvriers imprimeurs. Lettres du 25 septembre 1822 et du 4 mai 1823.
- 65- 1 E 244. Journal de l'imprimerie 1822-1826.
- 66- 1 E 243. Correspondance avec les ouvriers imprimeurs.
- 67- 1 E 243. Correspondance. Lettres du 15 et du 18 novembre 1825.
- 68- idem. Lettres du 14 avril 1823.
- 69- idem. Lettre du 4 août 1823.
- 70- idem. Lettre du 2 février 1820.
- 71- idem. Lettre du 3 février 1820.

72- 1 E 244. Journal de l'imprimerie.

73- 1 E 243. Correspondance. Lettre du 6 octobre 1825.

74- idem. Lettre du 13 décembre 1825.

75- idem. Lettre du 19 novembre 1825.

76- idem. Lettre du 22 décembre 1825.

77- idem. Lettre de Peyrotte du 12 décembre 1825.

78- 1 E 243. Banques des ouvriers. 25 juin 1825.

79- 1 E 243. Banques des ouvriers. 7 mai 1825 : 1,50 F. à chacun à l'occasion de Saint Jean Porte Latine.

80- 1 E 244. Journal de l'Imprimerie.

81- 1 E 243. Banques des ouvriers. 26 mars et 25 juin 1825.

82- 1 E 244. Journal de l'Imprimerie.

83- 1 E 243. Correspondance. Lettre du 13 décembre 1825.

84- 1 E 243. Correspondance. Lettre du 14 avril 1823.

.../...

85- 1 E 244. Journal de l'Imprimerie

85 bis - A Lyon, apparaît en 1822 une société typographique de secours
mutuel (cf. Chauvet. p. 462.)

86- 1 E 244. Notes sur la valeur approximative de l'Imprimerie de Montal.

87- idem.

88- 1 E 243. Etat personnel.

89- 1 E 242. Lettre à Gaudalet.

90- 1 E 296 et 1 E 219

91- 1 E 242. Lettre à Gaudalet.

92- 1 E 242

93- 1 E 244

94- 1 E 244

96- 1 E 244

96- 1 E 243

97- 12 T 2 N1

98- 1 E 243

99- Affiche. 1 E 219

100- 1 E 219

101- idem

102- idem

103- idem

104- idem

105- 1 E 203. Comptes ouverts avec les papetiers. 1823-1828.

106- 1 E 188. Préfecture. Impressions : 1825 - 12 mars 1828.

1 E 189. Cahiers des tirages pour la préfecture depuis 1824.

1 E 190. Evêché. Impressions : An XII - 1828.

1 E 197. Journal. 1825.

107- 1 E 189. Cahiers des tirages de la Préfecture. Depuis 1824, donne pour chaque ouvrage le détail des frais et corrige le plus souvent la première estimation.

108- Le Loyer de la veuve Darnaud porté sur la "Note des biens fonds et capitaux qui composent mon avoir et celui de mes enfants au 26 octobre 1829" (1 E 305) est de 45 francs par an.

109- 1 E 244. Notes sur la valeur approximative de l'Imprimerie de Montal.

110- 1 E 197. Journal 1825.

111- 1 E 213. Circulaire du Préfet en date du 3 juillet 1812.

"Toutes les instructions de Mr. le Conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la Librairie, établissent trois divisions bien distinctes parmi les ouvrages d'imprimerie.

La première est celle des ouvrages connus sous le nom de labeur. Vous ne devez les imprimer non seulement qu'après en avoir fait, suivant le modèle annexé à la circulaire du 13 mars 1811, la déclaration à Monsieur le directeur général de l'Imprimerie et à moi, mais encore que quand vous avez reçu de la Direction générale le récépissé de cette même déclaration. Et vous pouvez ensuite livrer ces ouvrages et les mettre en vente qu'avec mon autorisation et après la remise à la Préfecture de cinq exemplaires de chaque oeuvre.

La deuxième est celle des ouvrages de ville ou bilboquet. Ils ne sont plus assujettis à aucune formalités, mais on ne doit comprendre dans cette dénomination que les simples imprimés consacrés à l'usage des particuliers ou qui ne sont destinés qu'à abrégé les opérations graphiques des bureaux.

La troisième est celle des ouvrages qui tiennent le milieu entre les ouvrages de ville ou bilboquet et le labeur proprement dit ; de là elle a été appelée classe intermédiaire : elle comprend les alphabets ou livres élémentaires des petites écoles, les chansons populaires, les discours, les pièces de circonstance en vers ou en prose, les mémoires extra-judiciaires ou même les mémoires sur procès qui ne sont pas signés par un avocat, les catalogues de fonds de librairie, de bibliothèques à

.../...

vendre ou des cabinets de lecture, les ouvrages périodiques des sciences ou de littérature qui paraissent par semaine, par quinzaine, par mois. Tous ces ouvrages doivent être soumis avant l'impression à mon examen ou à celui de l'examineur de l'imprimerie, placé près cette préfecture. A la fin de chaque mois, l'imprimeur en dresse, suivant le modèle joint à la circulaire du 13 mars 1811, un état énonciatif qu'il envoie à la Direction générale".

Ces dispositions sont claires et précises et cependant l'exécution en a été négligée par quelques imprimeurs.

112- 1 E 243. Notes du temps employé pour la composition des ouvrages à filets (depuis 1823).

113- 1 E 293. Imprimés pour frais de poursuite. Arrondissement de Montélimar et Nyons. 1821-1828.

114- 1 E 188. Préfecture impressions 1825 - 12 mars 1828.

115- 1 E 196. Journal 1821-1824. (où figure ce texte pour 1825)

116- 1 E 197. Journal. 1825.

117- 1 E 190. Evêché. Impressions An XII - 1828.

118- 12 T 2 n° 1 et 7.

.../...

119- 1 E 234. Collège de Tourmon.

1 E 235. Collège de Tourmon, palmarès

119 ~~120~~ bis- 1 E 244

121- 1 E 222. Planches existant à l'Imprimerie Montal et dont celui-ci a tiré des épreuves. Certaines remontaient au 17e siècle. Images de piété : pèlerinages de Losier et St Joseph de Roussas etc... Cantique spirituel en l'honneur du Saint-Suaire.

122- 1 E 240. Correspondance avec les libraires.

123- idem.

124- 1 E 296

125- idem.

126- idem.

127- *Série 12 T A2*

128- 1 E 260. Papiers personnels.

129- On ne retrouve pas pour Montal les éléments de modernisation (concentration, diversification du financement etc...) mis à jour par Frédéric Barbier dans le cas de l'entreprise de Levrault.

130- cf. les papiers personnels conservés dans le dossier 1 E 303.

Annexes

- I Etats de la fortune : Inventaire après décès Viret. 1805.
Contrat de mariage. 1805.
Estimation de 1809.
Biens fonds en 1829.
Inventaire après décès Montal. 1848.

II Eléments biographiques :

- Notice pour la demande de Légion d'honneur.
Eloge funèbre.

III Plan du rez-de-chaussée de la maison Montal en 1812.

IV Carte des fournisseurs.

V Spécimens.

ANNEXE I

Etats de la fortune

*
INVENTAIRE APRES DECES DES BIENS
DE MONSIEUR J.J. VIRET

BIENS IMMEUBLES

44 453

dont :

- maison n° 1 Grande rue	16 000
- petite maison, rue de l'Université	8 000
- Prairie de Baumes (1ha 15 ares 40 centiares)	10 125
- Prairie du Bourg (4 ha 61 ares 20 centiares)	8 100
- Vigne à Charmagnol (54 ares 78 centiares)	1 215
- Autre vigne à Charmagnol (56 ares 10 centiares)	1 013

BIENS MEUBLES

16 357

dont imprimerie

6 000

CREANCES

12 076

72 886

PART DE ANNE JULIE VIRET

BIENS IMMEUBLES

Maison n° 1 Grande rue

16 000

BIENS MEUBLES

11 339

- Imprimerie	6 000
- Mobilier et créances	5 012
- Argent	327

27 339

* D'après la minute de l'inventaire après décès de M. Viret
dressé par Maître Jean-Michel Pinet, notaire à Valence -
2 E 26 246. 16 et 21 septembre 1805.

.../...

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE ANNE JULIE VIRET
ET JACQUES GUISSIN DE MONTAL



1- Mademoiselle VIRET se constitue pour dot tous ses biens présents et à venir, établit Monsieur Montal son procureur général et irrevocable.

L'aliénation des biens présents et à venir, tant meubles qu'immeubles sera permise pourvu qu'elle se fasse du consentement mutuel des deux futurs époux.

2- Donation de Madame Montal à son fils de tous ses biens présents et à venir, sous réserve de jouissance viagère.

3- Donation au dernier vivant :

- en cas de survie sans enfant :

- . Monsieur de Montal fait donation de 12 000 F. à Mademoiselle VIRET, sous réserve de jouissance viagère à Madame Montal, mère.
- . Mademoiselle VIRET fait donation de 12 000 F. à Monsieur Montal qui aura faculté de choisir dans les biens meubles et immeubles ce qui lui convient le mieux à concurrence de la somme précitée.

- en cas de survie avec enfants :

Le survivant recevra un quart des biens du décédé en propre, un quart en usufruit.

* D'après la minute du contrat de mariage dressé par Maître Jean-Michel Pinet, notaire à Valence. 2 E 26246.



*

ESTIMATION DES BIENS DE MONSIEUR DE MONTAL

LE 20 OCTOBRE 1809

	CAPITAL	Revenu annuel
<u>BIENS IMMEUBLES</u>	<u>26 400</u>	<u>788</u>
- maison Grande rue	16 000	420
- prairies du Bourg et des Baumes	10 400	368
<u>BIENS MEUBLES</u>	<u>8 600</u>	<u>1 312</u>
- hoirie Leroux (héritage intervenu après mariage):	3 600	100
- Imprimerie	5 000	1 212
<u>TRAITEMENT</u>		<u>1 500</u>
	<u>35 000</u>	<u>3 600</u>

* 1 E 260. Renseignements fournis à l'occasion de sa nomination au Collège électoral du département par le Canton de Nyons.

PATRIMOINE DE MONSIEUR DE MONTAL
ET DE SES DEUX ENFANTS EN 1829

*

1- BIENS IMMEUBLES

- 1.1. Prairie des Baumes
- 1. 2. Prairie du Bourg
- 1.3. Domaine de la Ruelle Chabeuil
- 1.4. Maison au n° 1 de la Grande rue

2- CAPITAUX

- 2.1. Capitaux placés 43 900
- 2.2. Capitaux en dépôt 4 945

TOTAL 48 845

3- CREANCES

- 3.1. Créances sur d'anciens clients de l'imprimerie 2 420
- 3.2. Autres 380

TOTAL 2 800

* d'après 1 E 305.

REVENUS DE MONSIEUR DE MONTAL

EN 1829

1- Revenu net des biens immeubles

1.1. Prairie du Bourg	100	
1.2. Prairie des Baumes	165	
1.3. Domaine de la Ruelle Chabeuil	475	
1.4. Maison au n° 1 de la Gde Rue	1 060	
	soit.....	1 800

2- Capitaux

2.1. Capitaux placés (rendement 4,91)	2 155	
2.2. Rendement escompté des capitaux à placer	245	
	soit.....	2 400

3- Traitement

Pension de conseiller de préfecture.....	1 200
--	-------

4- Créances

Rendement escompté du placement des créances recouvrées.....	140
---	-----

TOTAL..... 5 540

Monsieur de Montal

- fait fructifier des capitaux appartenant en propre à ses enfants (3 677 F.), soit un revenu..	184
- doit partager le revenu de la maison de la Grande Rue.....	750
- doit partager le revenu de capitaux placés (F. 7 500).....	188
	<u>1 122</u>

REVENU NET DE MONSIEUR
DE MONTAL..... 4 418

*
PATRIMOINE DE LA FAMILLE MONTAL
AU DECES DE JACQUES CUISIN DE MONTAL

1- BIENS IMMEUBLES 79 359,85

Maison 1 Gde Rue	28 000,00
Domaine de la Ruelle	27 559,85
Prairie des Baumes	4 500,00
Domaine du Chapitre	15 000,00
Terre de Chantecouriol	4 000,00
Prairie du Bourg	300,00

2- BIENS MEUBLES 14 200,25

Mobilier maison Gde Rue	5 216,90
Rente	1 281,55
Espèces	4 596,80
Espèces	3 105,00

soit..... 93 560,10

Auxquels il faut rajouter le montant

de la dot fait à Melle de Montal épouse Marquet.. 10 000,00

103 560,10

Auxquels il y lieu de déduire le billet

souscript par M. Jacques Cuisin de Montal

avant son décès..... 18 300,00

85 260,10 /

* Estimation établie par François-Gaspard Cuisin de Montal à la suite du décès de son père. Il ne nous a pas été possible de retrouver l'inventaire après décès, les minutes de Me Clere ayant brûlé aux alentours de 1900.

ANNEXE II

Eléments biographiques

M.^r de Montal (Jaques - Charles Louis), âgé de 42 ans; d'une famille noble de Champagne, allié du Marquis d'Esches de St. Croix, Préfet de la Drome, et ~~est~~ ^{est} parent de Mad.^e la Marquise de St. Croix, son épouse; - fils de son M.^r de Montal, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, qui ~~est~~ ^{avait jusqu'à sa mort} de l'estime et de la confiance ^{+ toutes particulières} de M.^r Ferronnet, 1.^{er} Supérieur des Ponts & Chaussées.

M.^r de Montal a été Secrétaire de légation à Constantinople; puis attaché à l'ambassade de France en Galatie, qu'il a géra quelque temps. Il a voyagé ensuite en Italie. Enfin depuis 21 ans il s'est attaché presque sans interruption à la bonne et malheureuse fortune du Marquis de St. Croix, avec lequel il est venu dans la Drome il ya près de 15 ans. Il a constamment répondu à l'attente de ce magistrat, en vouant tout son temps à tous ses voyages à son administration dans les circonstances les plus critiques comme dans les années ordinairement, et négligeant de chercher des emplois auxquels il eût pu facilement prétendre; de sorte que, par son zèle pour le bien, et par ses travaux affidés auprès du Préfet, quoiqu'il ne s'y soit pas livré en qualité de fonctionnaire administratif en titre, il est notoire qu'il a bien mérité du Département, et par conséquent de l'Etat.

Il s'est aussi acquis dans la Drome le degré de considération et d'estime qui devraient être naturels et si justement le prix d'une pareille manière de voir, et s'étant marié à Valence, où il est maintenant père de famille, ses propriétés lui donnant d'ailleurs de la considération personnelle

des plus fortes contributions, et a été élu dans le temps,
avec un empressement bien honorable pour lui, Membre
du Collège électoral de Dieppe.

Il est en outre un des Membres les plus
capables du Conseil municipal de la ville de Malenca.

Sa conduite prise en la cause également recommandable
On n'est pas meilleur chef de famille et plus galant homme
à tous égards.

Il a fait surtout aimer par la bonté de son caractère
comme il l'a fait remarquer et considérer dans toutes
épisodes par la calme et la dictature de son esprit. La
sagesse de ses principes politiques en est une conséquence,
et elle est de venue parfaitement connue. C'est dire Corabie,
il a souffert des maux de la France, lorsqu'elle gémissait
sous l'oppression, et combien il a été heureux de son
bonheur, lors du retour de nos légitimes souverains et de
nos princes chéris. Le Roi ne peut avoir de sujet d'une
fidélité plus à l'épreuve des séducteurs et des évènements,
il n'est pas de cœur plus dévoué que celui de la Duchesse
des Dourbous.

La mort vient de frapper inopinément un des citoyens de Valence les plus aimés; la ville est en deuil : M. Henri FIÉRON, colonel de la garde nationale, chevalier de la légion d'honneur, est décédé aujourd'hui mardi, à une heure du matin, à la suite d'une courte maladie. Ses obsèques auront lieu demain mercredi, à 11 heures du matin.

M. Cuisin de Montal, conseiller de préfecture, chevalier de la légion d'honneur, est décédé vendredi dernier, après une longue et honorable carrière administrative, à l'âge de 76 ans. Ses obsèques ont eu lieu dimanche. Les autorités civiles et militaires, un grand nombre de citoyens de toutes les classes accompagnaient son convoi. M. Ferlay, ancien maire, a prononcé sur sa tombe le discours suivant :

Messieurs,

Le lieu lugubre nous ravit chaque jour un parent, un ami; la mort promène sa faux meurtrière sur l'homme opulent comme sur le pauvre, sur le savant comme sur l'ignorant, sur le père de famille comme sur le célibataire, elle épargne personne. Tout dans ce monde est soumis à son orable empire,

aujourd'hui nous accompagnons la dépouille mortelle de ces hommes honnêtes dont la vie tout entière fut sacrée à l'étude et aux travaux utiles.

Jacques-Charles CUISIN DE MONTAL pouvait par sa naissance, par ses talents et par ses connaissances, aspirer aux plus hauts emplois, il se contenta d'une position secondaire et modeste laborieuse. On disait avec raison de lui que c'était une encyclopédie vivante du droit et de la jurisprudence administrative.

M. de Montal naquit à Paris le 20 mars 1773. En 1793 il vint à Constantinople comme secrétaire intime, M. Deshayes de Sainte Croix, son parent, qui allait représenter la France auprès de la porte ottomane.

M. de Montal fut nommé secrétaire de cette légation au mois de novembre 1793; il en remplit les fonctions jusqu'au mois de février 1795, qu'il rentra en France avec l'ambassadeur. À son retour à Paris, il fut employé au ministère de la Justice, depuis le premier ventôse an 6 jusqu'au 24 messidor an 7.

M. de Montal fut chargé de l'agence française, commerciale et politique, ayant été nommé en l'an 7 à Ancône, M. de Montal en fut nommé secrétaire général.

Pendant, après avoir échappé aux mains du comité de salut public, la France s'était donné le gouvernement de la République directoriale n'avait bientôt présenté qu'une anarchie et une confusion; s'il y avait moins de cruauté que sous la monarchie, il y avait plus d'anarchie, à la terreur avait succédé un malaise intolérable.

La République fut heureuse alors de se jeter dans les bras du général Bonaparte, et de l'Egypte; Napoléon Bonaparte vint à Valence, le directoire fut renversé le 9 novembre 1799. Le consulat fut institué. Le nouveau gouvernement mit l'ordre dans les finances; il rendit les églises au culte; il calma les plaies ouvertes par la révolution fureur et les passions. L'esprit simple, juste, guidé par un caractère ferme et résolu, le général Bonaparte organisa l'administration et créa des préfets et des sous-préfets spécialement chargés d'expédier les affaires de l'Etat, des départements et des communes.

M. de Montal rechercha dans tous les partis des hommes honnêtes et utiles. M. Descorches de Sainte-Croix fut nommé préfet

du département de la Drôme, en même temps que les La Croix, les François de Nantes, les Pontécoulant, les Beugnot, les Feypoult, étaient nommés dans d'autres départements.

M. de Montal l'accompagna comme secrétaire particulier. Le nouveau préfet ayant voulu donner à son administration une marche éclairée, il appela M. de Montal le 5 février 1801 comme chef du principal bureau de la préfecture. M. Descorches ne le considérait pas comme un collaborateur; il le traitait en parent et en ami. A plusieurs reprises M. de Montal refusa des fonctions plus importantes et plus lucratives pour rester auprès de celui dont il avait toujours été le compagnon fidèle.

D'autres liens ne tardèrent pas à le fixer irrévocablement à Valence; il s'allia à une famille honorable de cette ville, et il devint le modèle des époux comme il était le modèle des amis; il concentra dès lors toutes ses affections sur son épouse et sur ses enfants.

En 1815, M. Descorches ayant quitté la préfecture de la Drôme, après y avoir fait chérir son administration, dont le souvenir est encore populaire parmi nous, M. de Montal fut prié par ses successeurs de leur continuer sa collaboration.

Il fut enfin appelé le 29 novembre 1820 aux fonctions de conseiller de préfecture, et à celles de secrétaire général le 8 juin 1832; il les a exercées jusqu'au 8 avril 1848. Il avait aussi été décoré de l'étoile de l'honneur qui était si bien placée sur sa poitrine.

Enfin, après 55 ans 2 mois 17 jours de services publics, il fut admis à la retraite sur sa demande, et, il faut le dire, sa longue carrière a été bien mal récompensée, puisque sa pension n'était que de 492 francs.

Il n'exista jamais d'homme plus laborieux et plus modeste, plus dévoué à ses devoirs et à ses amis, plus juste et plus bienveillant.

Aimant avant tout son pays, il le servait avec zèle, avec désintéressement; en dehors de tous les partis il ne connaissait que ses devoirs. Simple, affable, bienveillant, M. de Montal n'avait pas un ennemi, il ne pouvait pas en avoir. Qui n'aurait aimé en effet cet homme si franc, si loyal, si bon, de mœurs si douces, d'une politesse et d'une aménité si exquises, cet homme qui ne savait dissimuler qu'une chose, son érudition et ses vastes connaissances administratives. Pouvait-il donner de l'ombrage à quelqu'un, cet homme qui n'avait jamais rien demandé pour lui ni pour les siens, et qui aurait tant pu obtenir s'il l'eût voulu, et cependant jamais père n'aima plus tendrement sa famille. Il n'est pas un de ses amis qui ne sache qu'il avait toujours refusé des fonctions élevées pour se consacrer sans réserve au culte de l'amitié et du dévouement.

Vous tous, Messieurs, qui l'avez connu, vous l'avez aimé, vous l'avez estimé, vous le regrettez, parce que la mort d'un honnête homme est une calamité publique, alors même que son grand âge est un avertissement pour ses amis que le moment d'une cruelle séparation approche.

Homme vertueux dont la terre va nous ravir la dépouille, que votre âme immortelle reçoive dans le sein de Dieu la récompense de vos vertus: l'idée consolante de la félicité qui commence là haut pour vous peut seule calmer la douleur que votre mort cause à vos enfants, à vos parents et à vos nombreux amis.

Le Dimanche, 22 octobre, Tain a eu une fête de famille, dont ses habitants garderont un long et reconnaissant souvenir.

De bonne heure, et conformément à l'usage et au cérémonial prescrit en pareille circonstance, le maire, le conseil municipal et la garde nationale, se sont rendus à l'entrée de la ville, pour recevoir le Préfet, qui allait commencer sa première tournée administrative. En descendant de voiture, M. Fournery, dans une allocution, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement les termes, a regardé comme une des plus précieuses conquêtes de la révolution de février, la participation de tous les citoyens à la nomina-

tion des administrations de Tain. Il a donné des preuves de sa félicité sur un homme au service de M. de Cordouan.

Après la revue, il a loué le zèle et l'activité des militaires de M. le Préfet, l'hôtel-de-Ville, les officiers du 2^e régiment, et ceux de la garde nationale, les divers employés de la commune, et les flots d'un vieil drapeau nommé de nos jours et choisis avec soin.

M. le Préfet a remercié le maire. D'unanimes applaudissements spontanés pour le patriotisme avec honneur d'un homme qui n'a pas dédaigné d'être éclairé aux moindres détails de la ville.

M. de Cordouan a été un écho dans la république honnête, sommes assez honorables de notre mémoire :

Messieurs,

« A l'union de tous les citoyens nous ici l'exemple de tous les biens, de tous les maux, de tous les vices, de tous les espoirs.

« M. le Préfet, si flatteurs et sa garde nationale, nous moigner notre orgueil mieux encore que la force. Oui, sans doute, peut-être que la plus solide fondée de la patrie. »

L'armée était pût être oubliée à Sizeranne, ancien bien voulu, avec nous connaissons tous,

« A l'armée

« A cette armée l'admiration de l'armée se mesure avec

« A l'armée, comment assuré le tri

« A l'armée, que cours puissamment cette république et son respect pour les luttes contre l'ennemi de l'ordre

« Au brave 49 population de nos jours comme à une autre heureuse de revoir

« Puisse-t-il triompher de la partialité, une patrie la lui offrir.

ANNEXE III

Plan

Salon

Salon

Salon

Plan au 1^{er} de l'habitation de la Maison
d'habitation de Monsieur M. Vidal

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

Salon

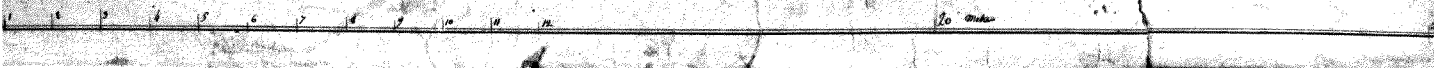
Salon

Salon

Salon

Salon

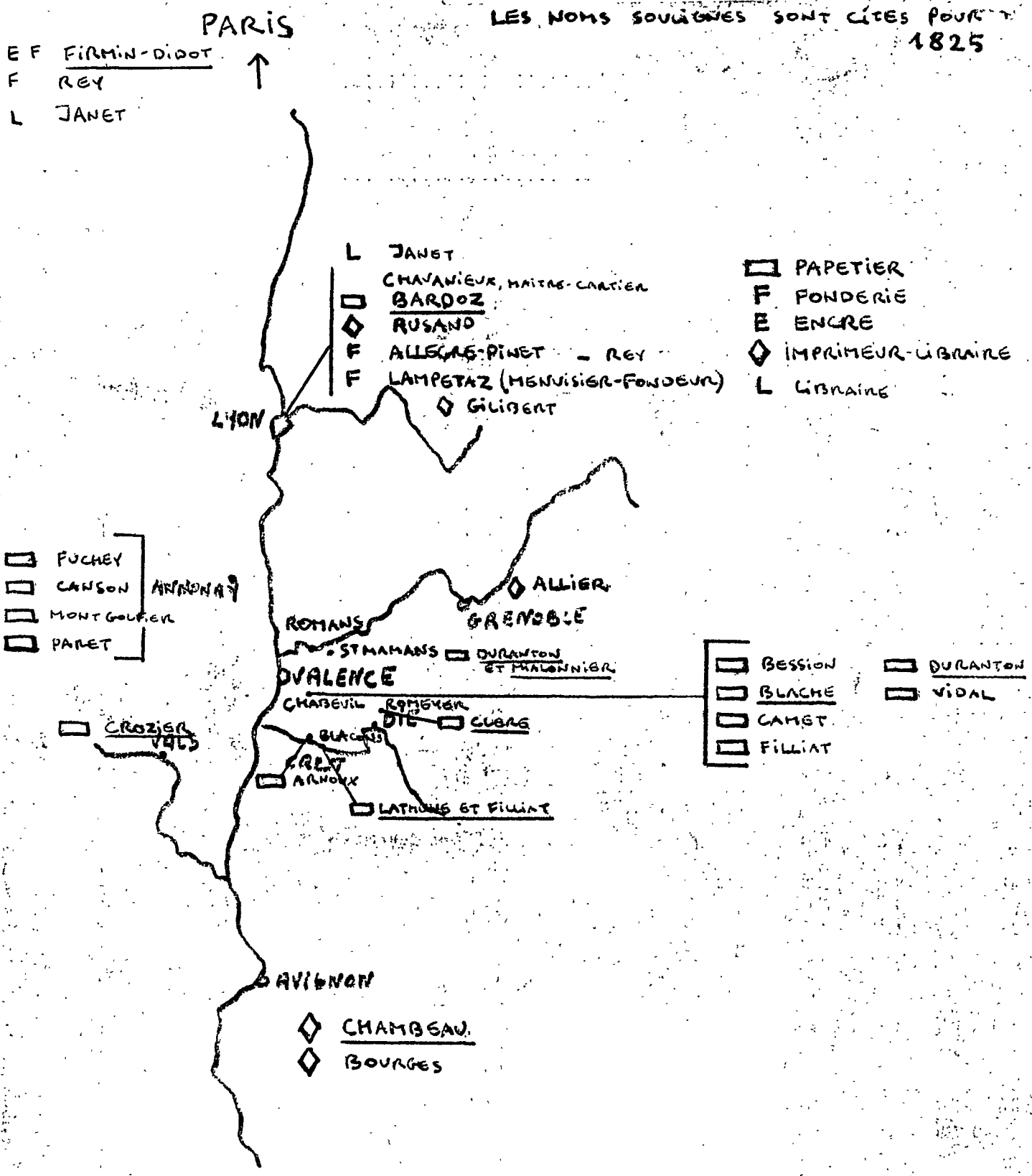
Plan de l'habitation de la Maison
d'habitation de Monsieur M. Vidal



ANNEXE IV

Carte des fournisseurs

carte des principaux fournisseurs



ANNEXE V

Spécimens

M 144

ESSAI

SUR

LA VIE, LES OPINIONS ET LES OUVRAGES

DE

Barthélemy Faujas de St-Fond,

ADMINISTRATEUR DU JARDIN DU ROI,

PROFESSEUR DE GÉOLOGIE AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE,

MEMBRE DE DIVERSES SOCIÉTÉS SAVANTES ; ET CHEVALIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR ;

PAR DE FREYCINET, PROPRIÉTAIRE.

.....
Le rendez-vous d'honneur est dans un meilleur
monde.

ODE SUR L'ESPÉRANCE,
Par MICHELET, Officier de la Garde Royale.

.....

A VALENCE,
DE L'IMPRIMERIE DE JACQUES MONTAL, IMPRIMEUR DU ROI.

1820.

M 148

ORAISON FUNÈBRE

DE SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS,

FILS DE FRANCE,

DUC DE BERRY;

Improvisée par M. l'Abbé ENFANTIN,
Missionnaire, dans l'église de Saint-
Roch, à Paris.



A VALENCE,

DE L'IMPRIMERIE DE JACQUES MONTAL, IMPRIMEUR DU ROI.

1820.

Les exemplaires qui ne seront pas revêtus de la signature de l'Auteur, sont désavoués par lui.

NOTA

NOTA

NOTA

NOTA. Les Paraphrases et le Recueil d'Indulgences dont l'Auteur avait d'abord eu l'intention de faire un volume séparé, se trouvent placés à la fin de cet Ouvrage.

DÉVOTION
À LA
SAINTE VIERGE,

OU

RECUEIL DES NOTES

QUI ONT SERVI DE BASES AUX DIFFÉRENS
SUJETS TRAITÉS SUR CETTE MATIÈRE, DANS
LE COURS DES MISSIONS, RETRAITES, ETC.

PAR M. L'ABBÉ B.-L. ENFANTIN,

CHEF DE MISSIONS.

Ave, gratia plena. (LUC. I, 28.)

Je vous salue, Marie, pleine de grâce.



A VALENCE,

CHEZ JACQUES MONTAL, IMPRIMEUR DU ROY

1821.

LETTRE CLOSE

DE SA MAJESTÉ CHARLES X,

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE VALENCE.

Mons. L'ÉVÊQUE de Valence, depuis qu'il a plu à la divine Providence de m'appeler au trône de mes pères, j'ai senti que c'était du Ciel surtout que devait me venir le secours dont j'ai besoin pour porter dignement le poids de la royauté. Aussi, connaissant toute l'importance de l'auguste cérémonie de mon sacre, j'ai souhaité vivement qu'il me fût possible de recevoir bientôt, avec l'onction sainte, les abondantes bénédictions qui y sont attachées. Ce vœu de mon cœur est enfin rempli.

Ayant donc été hier sacré et couronné en cette ville de Reims, avec toute la solennité accoutumée et une acclamation universelle de tous les grands du royaume, princes et ambassadeurs étrangers, et de

tous mes sujets , qui y étaient présens , je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'il en soit rendu grâce à Dieu publiquement , dans toute l'étendue de mon royaume. Je désire que vous fassiez , pour cette fin , chanter le Te Deum en votre église cathédrale et autres de votre Diocèse , et que vous y invitiez , suivant l'usage , les autorités civiles et militaires , afin de payer à Dieu un tribut solennel d'actions de grâces , et d'exciter sa miséricorde à ce qu'elle daigne me donner les moyens de faire le bonheur de mon peuple. Sur ce , je prie Dieu , Mons. l'Évêque , qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Reims , le trentième jour du mois de mai de l'année mil huit cent vingt-cinq.

Signé CHARLES.

Et plus bas :

Signé † DENIS ,

Evêque d'Hermopolis.



LETTRE CIRCULAIRE

De M.^{gr} l'ÉVÊQUE de Valence.



MARIE-JOSEPH-ANTOINE-LAURENT
LA RIVOIRE DE LA TOURRETTE,
par la miséricorde divine et la grâce
du Saint-Siège apostolique, Évêque
de Valence,

Au Clergé et aux Fidèles de son Diocèse,

Salut et bénédiction en N. S. J. C.

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,

C'EST au moment où notre pieux Monarque
vient de recevoir l'onction sainte, que, pénétré

des sentimens de la grace, il veut accroître sur lui et sur son peuple les bénédictions du Ciel. Après avoir mis, comme saint Louis, son aïeul et son modèle, aux pieds du Sauveur du monde le sceptre et la couronne qu'il tient de ses augustes ancêtres, il veut que son peuple s'unisse à lui pour implorer les faveurs célestes, persuadé qu'elles sont la source de tout bien.

Quel exemple pour nous, N. T. C. F. ! un Prince, au faite de la grandeur et de la puissance, ne se laisse point éblouir par l'éclat qui l'environne; il sait que tout lui vient du souverain Créateur; que c'est lui qui donne aux Rois l'esprit de sagesse, et aux peuples l'esprit de docilité; mais il sait encore que ces dons sont le fruit de la piété et des sentimens religieux: aussi le voyons-nous prosterné au pied des autels nous tracer la marche qu'il nous invite à suivre. C'est notre guide, N. T. C. F.; c'est notre Roi; il doit être notre modèle. Voyez autour de lui cette Famille auguste partager

ses sentimens de piété ; son illustre fils couvert de lauriers ; cette princesse , grande dans l'infortune comme dans la prospérité ; et cette autre , mère de nos espérances. Tous , après avoir déposé au pied de la croix de trop longs malheurs , viennent remercier la Providence d'un changement de choses qui est son ouvrage , et lui demander d'en jouir pour sa gloire et pour le bonheur de la France. Unissons nos prières aux leurs , N. T. C. F. ; remercions Dieu de nous avoir donné un Roi selon son cœur ; demandons-lui de le protéger , de le conserver , et de favoriser les plans conçus dans sa sagesse pour le bien de la Religion et la tranquillité des Français.

A CES CAUSES :

Conformément aux intentions de SA MAJESTÉ , et le premier dimanche qui suivra la réception de notre lettre , on chantera dans toutes les églises de notre Diocèse le *Te Deum.* , suivi de l'oraison *pro gratiis*

(6)

agendis, et le *Domine salvum fac* avec l'oraison *Quæsumus*. On donnera ensuite la bénédiction du saint Sacrement.

Et sera la présente lue au prône avec la Lettre close de SA MAJESTÉ.

Donné à Valence, le 6 juin 1825.

† M.-JOSEPH-ANT.-L.^s,

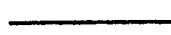
Évêque de Valence.

N.° 33.

A Valence, de l'imprimerie de
Jacq. MONTAL, Imprimeur du
Roi et de l'Évêché.

Graphiques et tableaux

- 0- Répartition des clients selon le nombre d'exemplaires
- 1- Pourcentage des différents types d'ouvrages (4 registres)
- 2- Composition des différents registres par "contenus" des ouvrages.
- 3- Pourcentage des différents types d'ouvrages (selon leur contenu et destination).
- 4- Pourcentage des ouvrages selon le nombre de pages.
- 5- Pourcentage des ouvrages selon le format.
- 6- Pourcentage des différents types d'ouvrages dans l'ensemble des pages composées.
- 6bis- Pourcentage des différents types d'ouvrages dans l'ensemble des formats.
- 7- Pourcentage des différents types de caractères et de papiers dans la production totale.
- 8- Pourcentage des différents types d'ouvrages dans l'usage des divers papiers.
- 8bis- Pourcentage des différents types d'ouvrages dans l'usage des divers caractères.
- 9- Pourcentage des différents éléments fondamentaux du prix de vente des ouvrages de la Préfecture.
- 10- Part (%) de la composition dans le prix de vente.
- 11- Part (%) du tirage dans le prix de vente.
- 12- Part (%) du papier dans le prix de vente.



f

100

↑

60 -

55 -

50 -

45 -

40 -

35 -

30 -

25 -

20 -

15 -

10 -

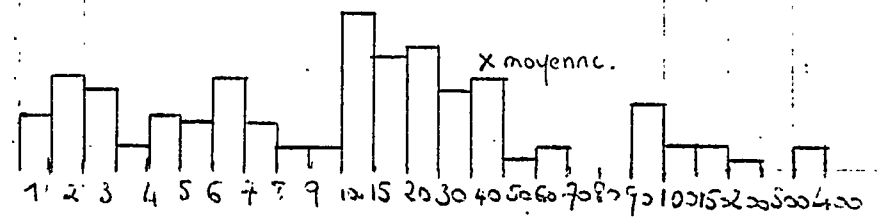
5 -

0%

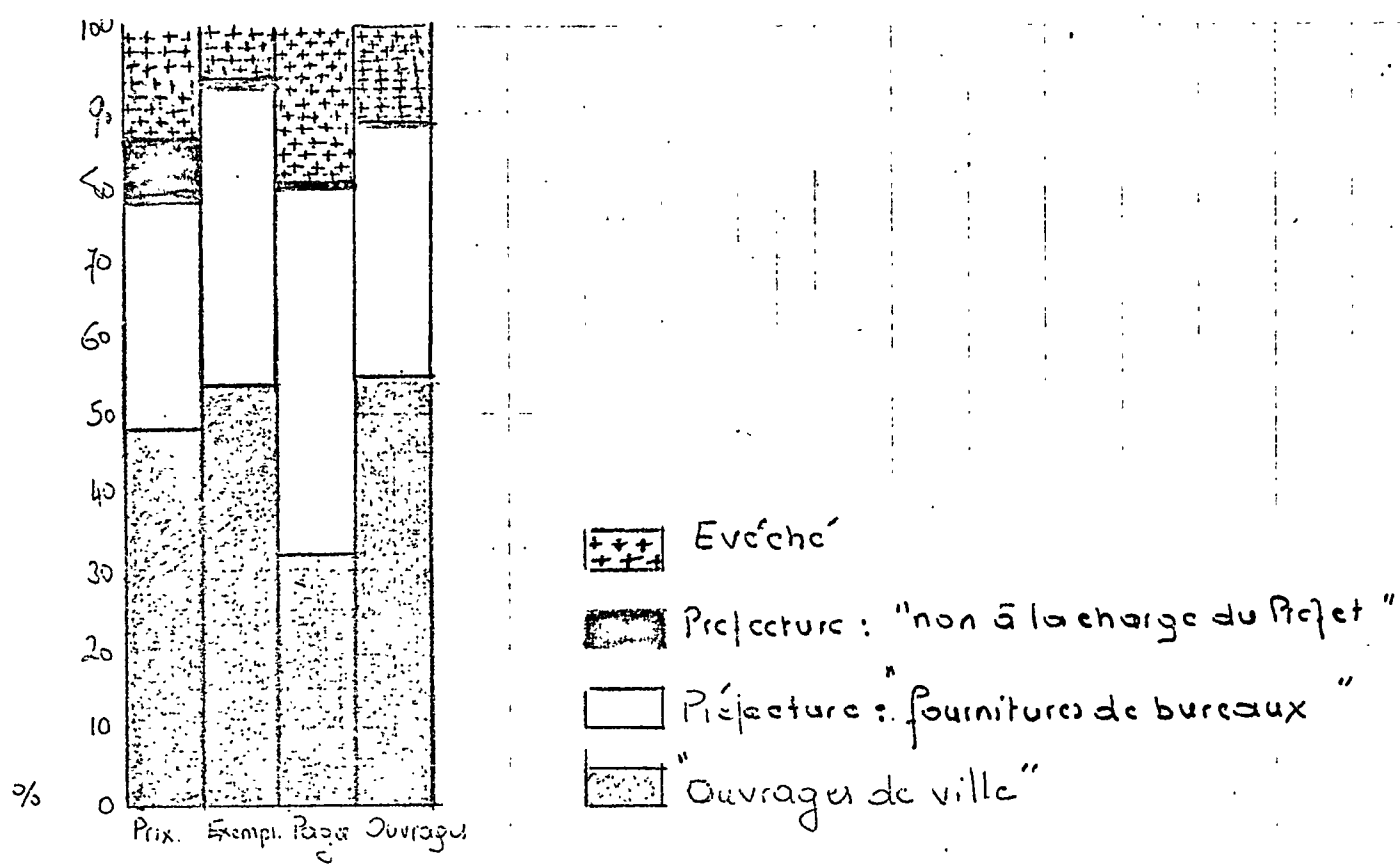
Graphique ② : répartition des clients (%) selon le nombre d'exemplaires commandés par chacun ; selon le montant (en F) de leur commande.

clients $\frac{m}{20}$ $\frac{m}{15}$ $\frac{m}{10}$ $\frac{m}{9}$ $\frac{m}{7}$ $\frac{m}{6}$ $\frac{m}{5}$ $\frac{m}{4}$ $\frac{m}{3}$ $\frac{m}{2}$ $\frac{m}{1}$ 5 2 3 4 5 6 7 7 9 10 15 20

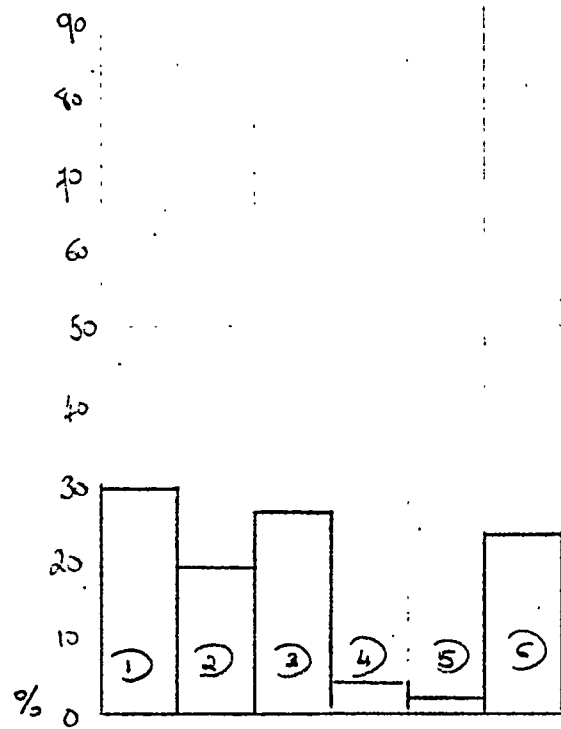
nombre d'exemplaires (par rapport à la moyenne)



montant de la commande (en francs)

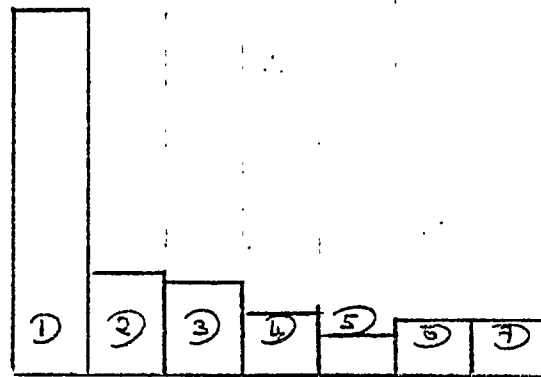


Graphique 1 : % des différents types d'ouvrages (4 registres) dans l'ensemble de la recette, de la production. (titres, pages, exemplaires).



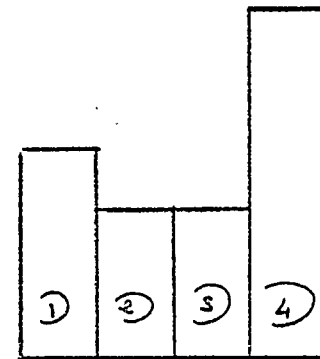
PREFECTURE

- ① Fiscalité
- ② Services intérieurs
- ③ Ordre public
- ④ Communes
- ⑤ "Représentation"
- ⑥ Recueil d'actes administratifs.



OUVRAGES DE VILLE

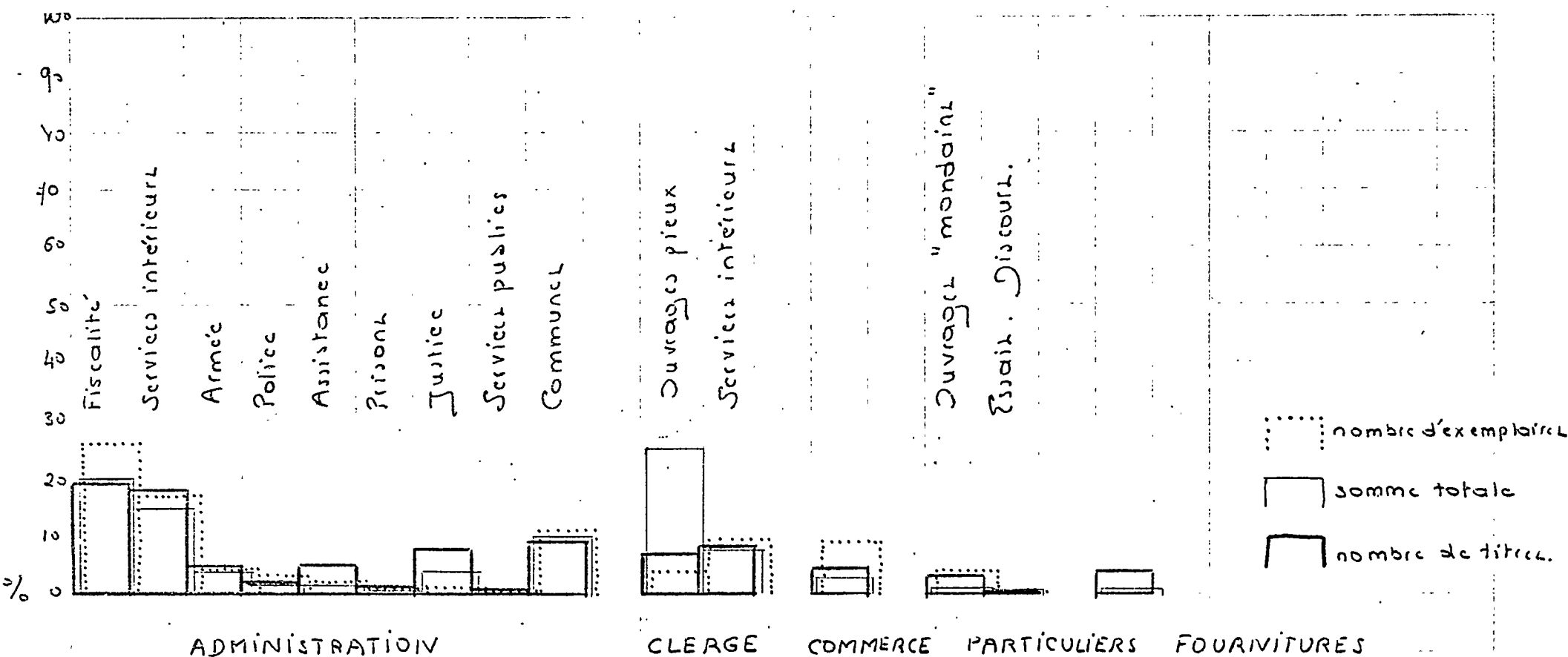
- ① administratif
- ② judiciaires
- ③ pieux
- ④ commerciaux
- ⑤ → collectivités
- ⑥ → particuliers
- ⑦ fournitures.



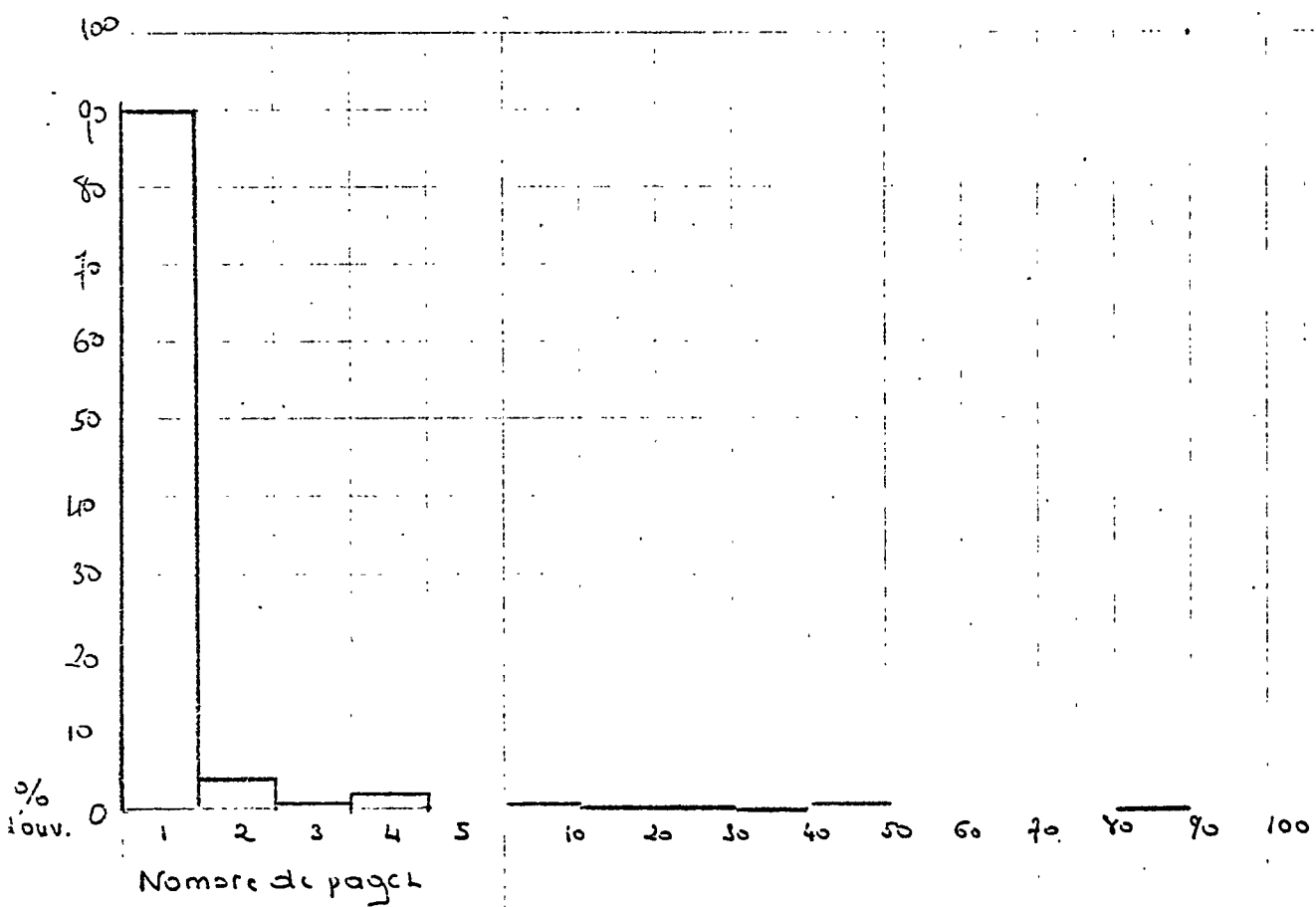
EVECHE

- ① circulaires de l'évêque
- ② ouvrages pour les fidèles
- ③ ouvrages administratifs
- ④ fournitures

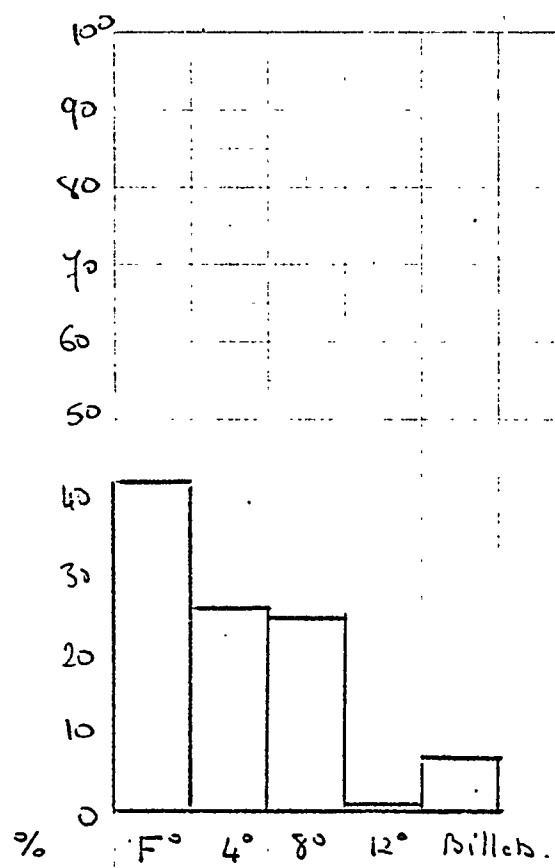
Graphique 2 : composition des différents registres par "contenu" des ouvrages.



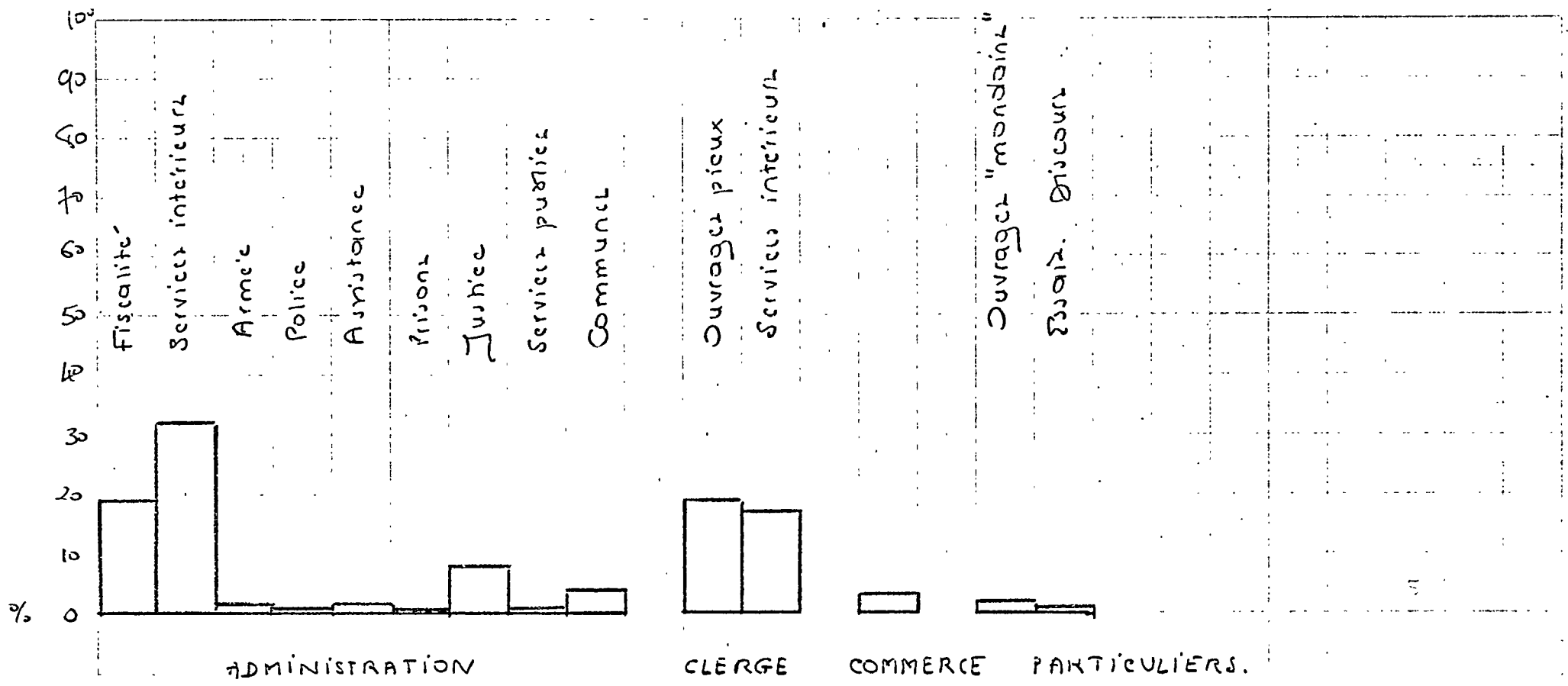
Graphique 3) : % des différents types d'ouvrages (selon leur contenu et destination) dans l'ensemble de la recette de la production (titres et exemplaires)



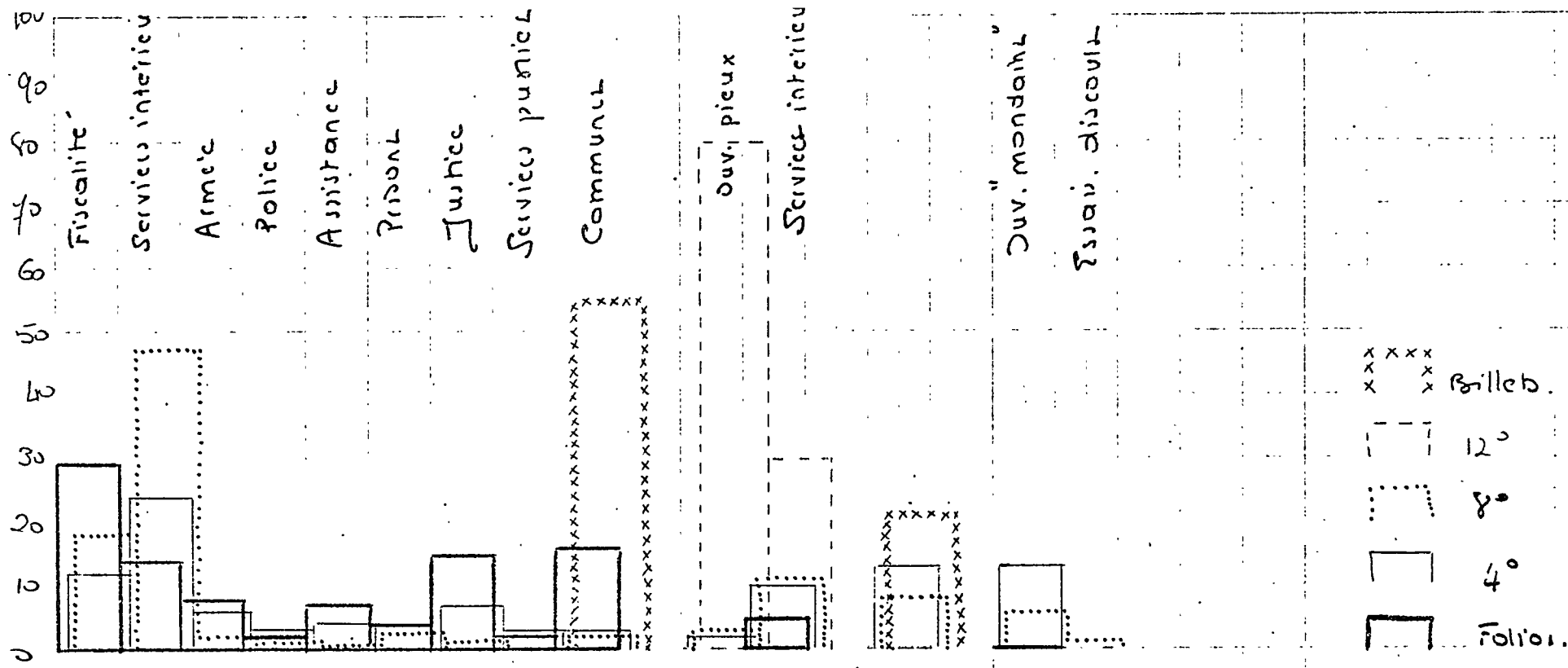
Graphique (4) : % des ouvrages selon le nombre de pages.



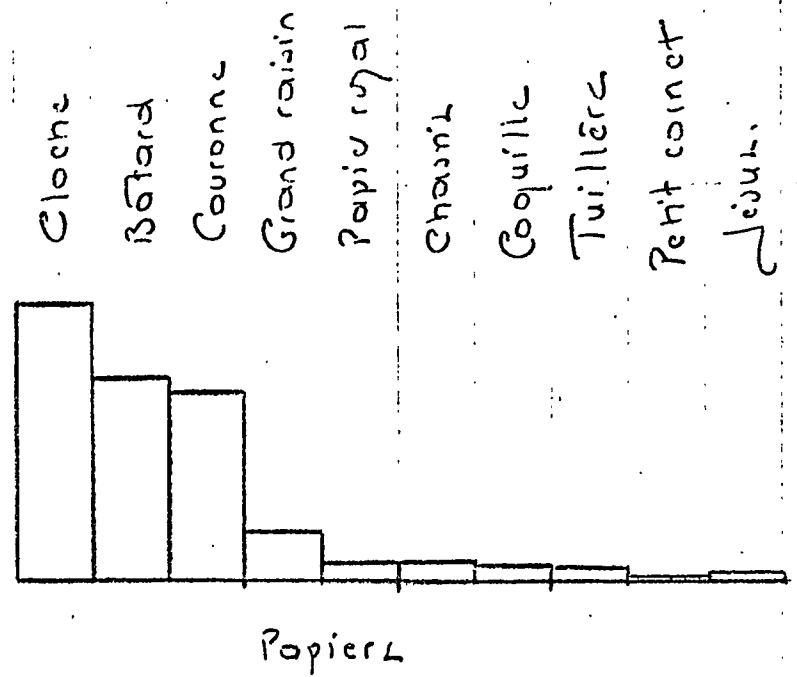
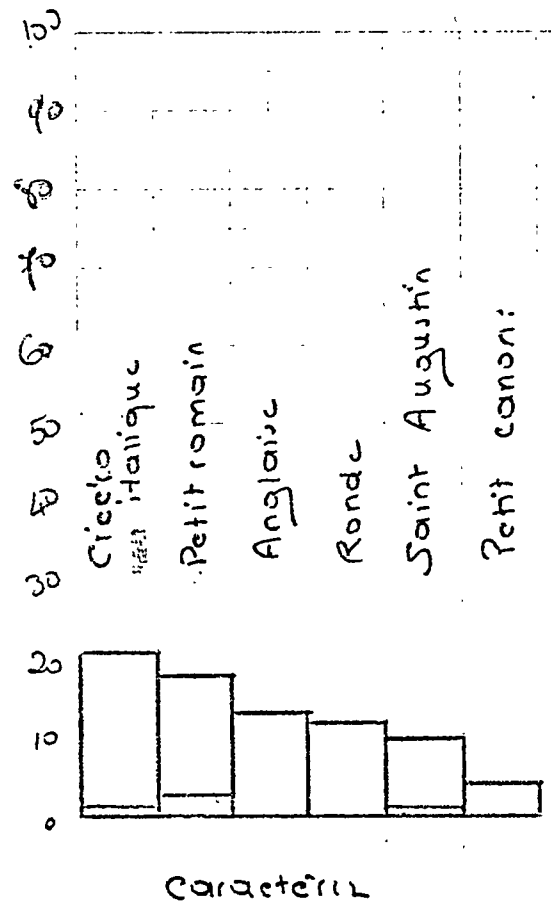
Graphique 5) : % des ouvrages selon le format



Graphique ⑥ % des différents types d'ouvrage dans l'ensemble des pages composées.



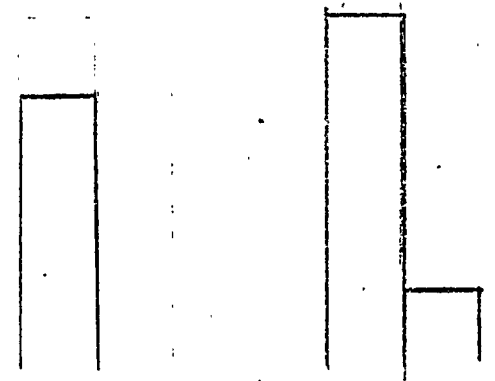
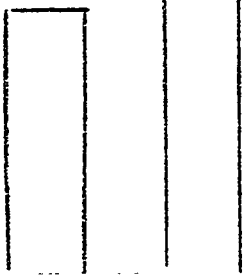
Graphique 6^{bis} % des différents types d'ouvrages dans l'ensemble d'œuvres formatées.



Graphique ⑦ : % des différents types de caractères et de papiers dans production totale.

AID

80
70
60
50
40
30
20
10
0
10
20
30
40
50
60
70
80

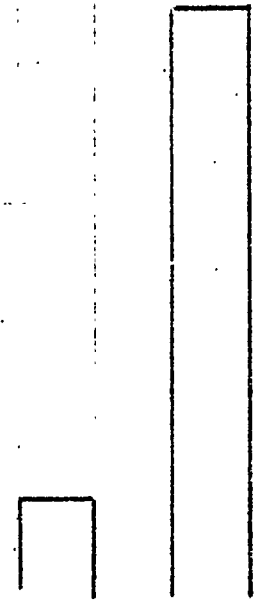


Petit cornet.

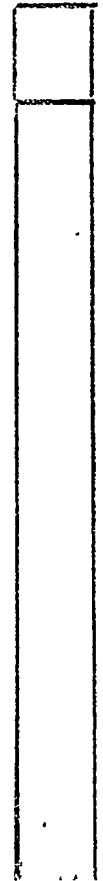
Jesuz.

M

90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
90
80
70
60
50
40
30
20
10



bis



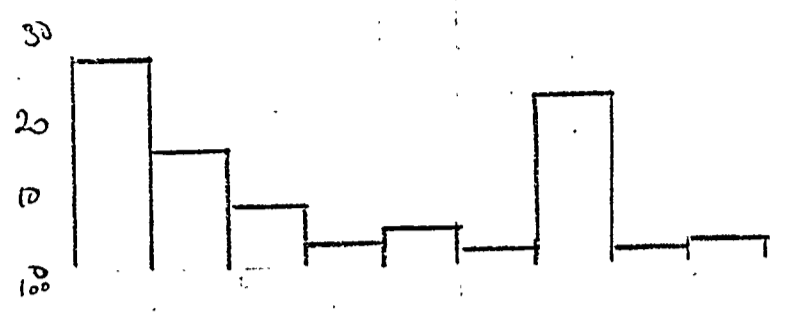
Petit canon.

Grand canon.

113

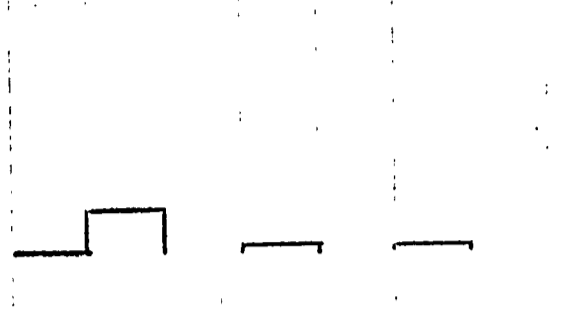
Fiscalité
 Services intérieurs
 Armée
 Police
 Assistance
 Prisons
 Justice
 Services publics
 Communes

ADMINISTRATION

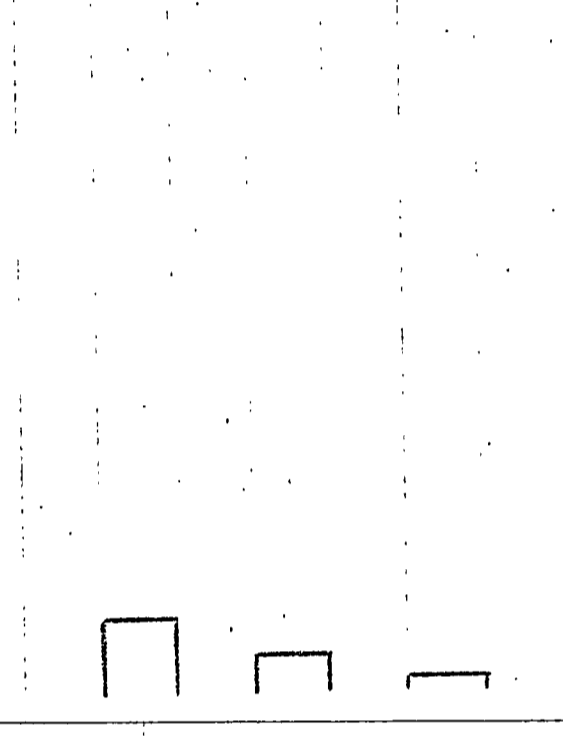
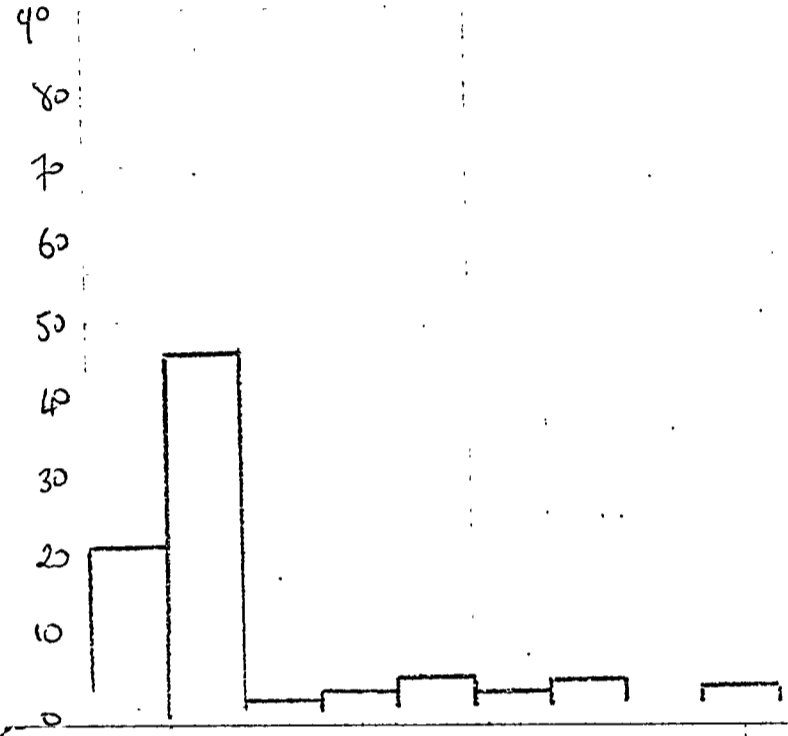


Duv. prier
 Services intérieurs
 Ouvrages mous
 Essais diversif.

CLERGE COMMERCE PARTICULIERS.

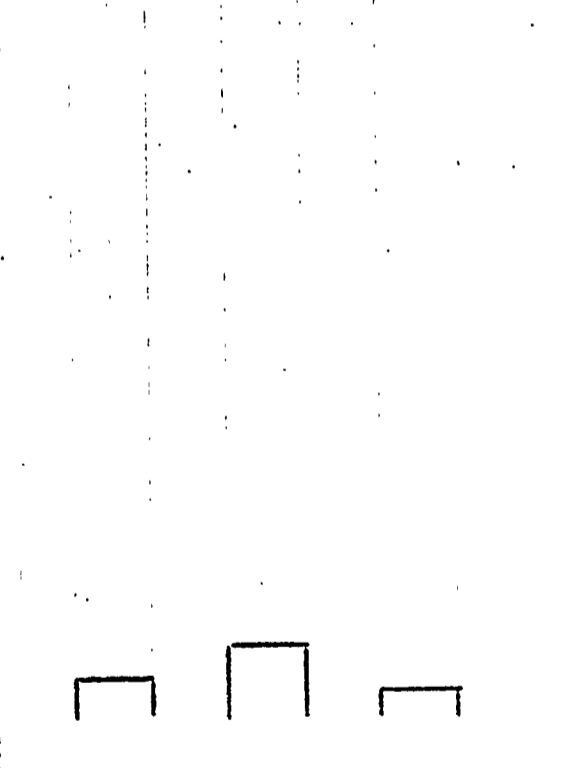
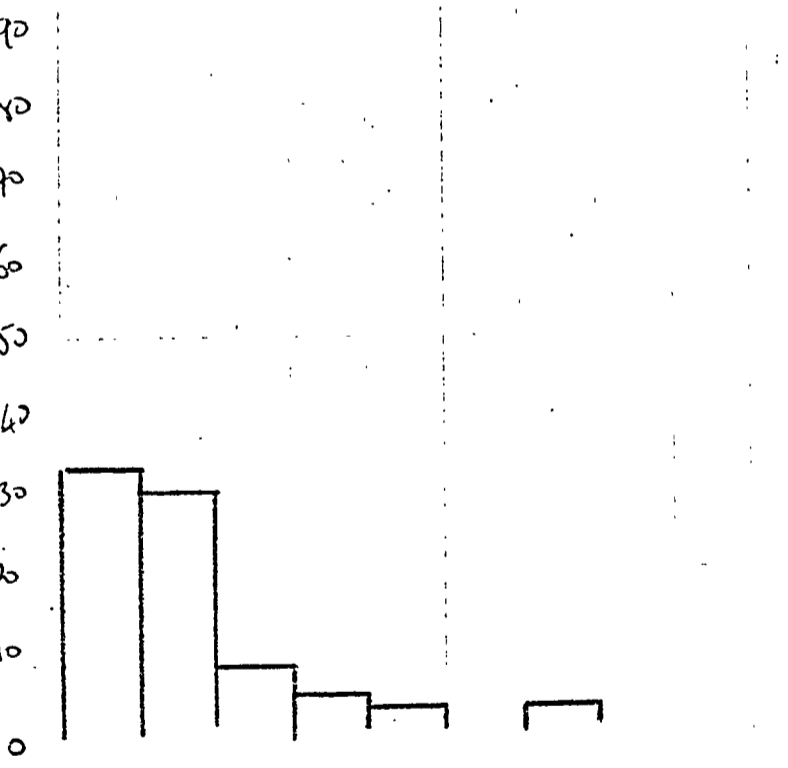


Cloche.

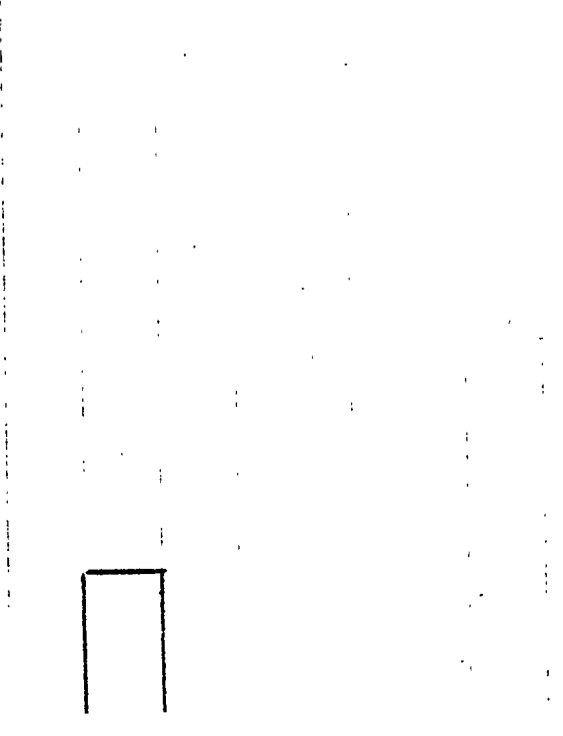
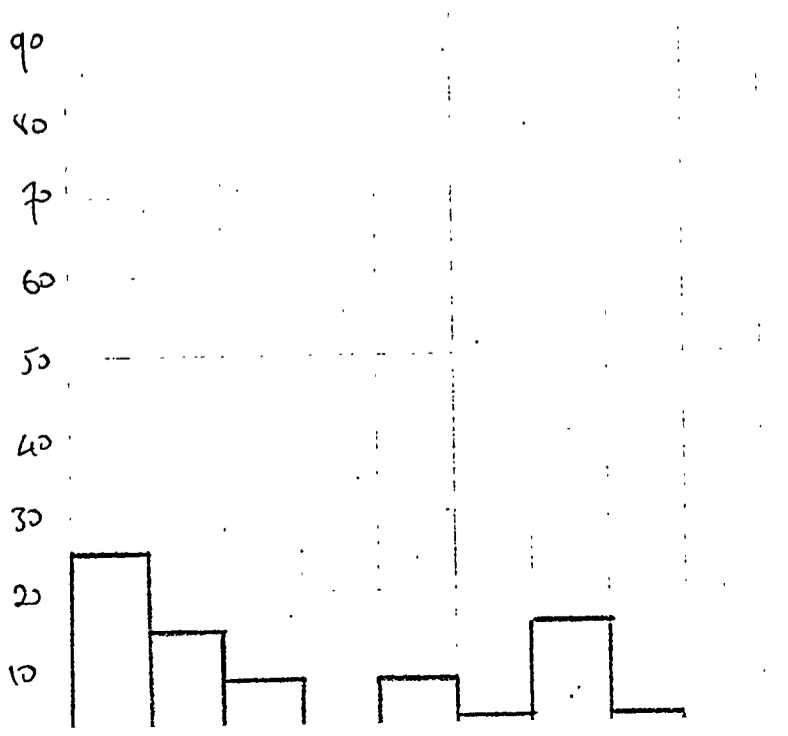


Bâtard.

112

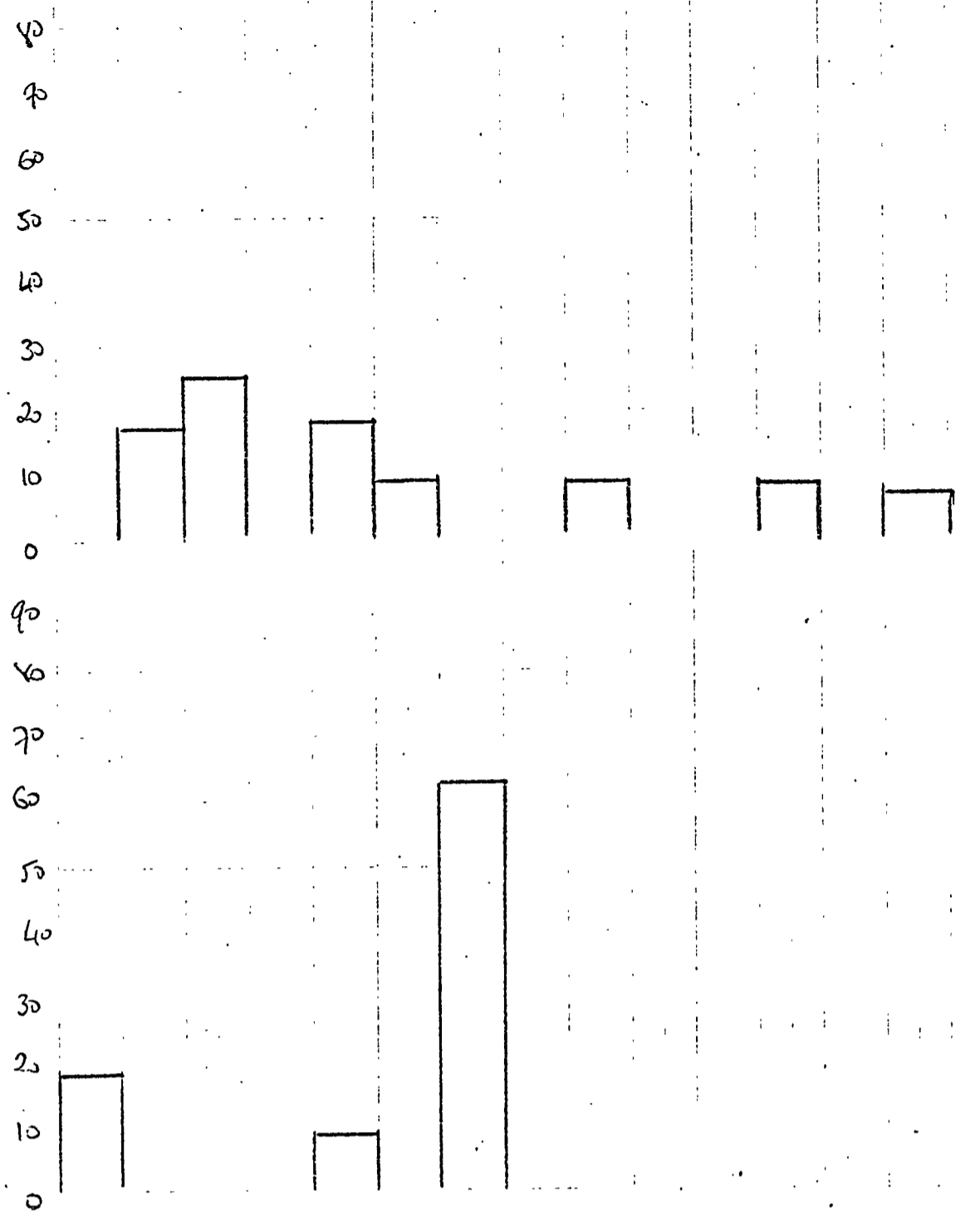


Couronne.



Grand rainn.

115

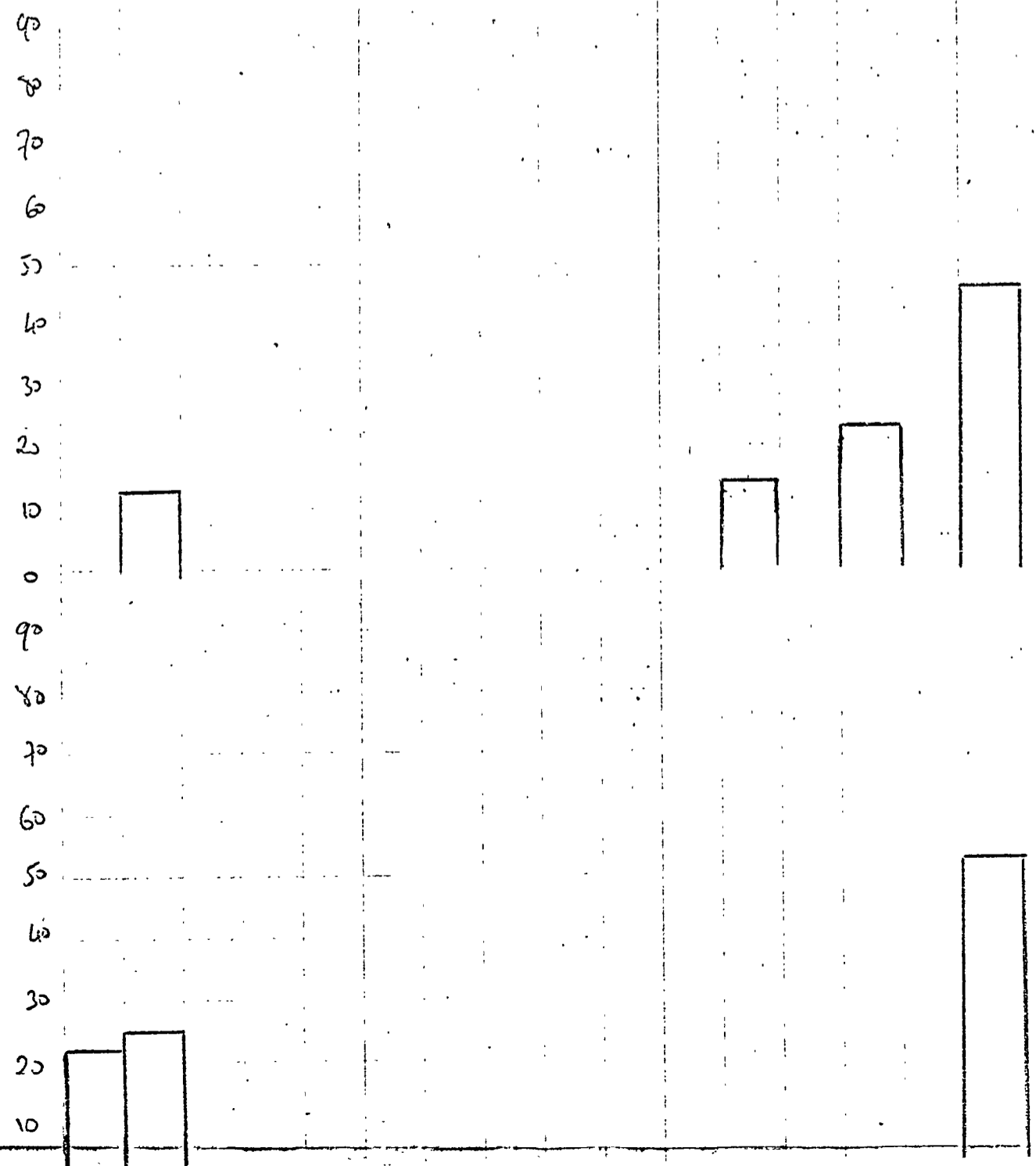


Rozol.

Charn's.

3

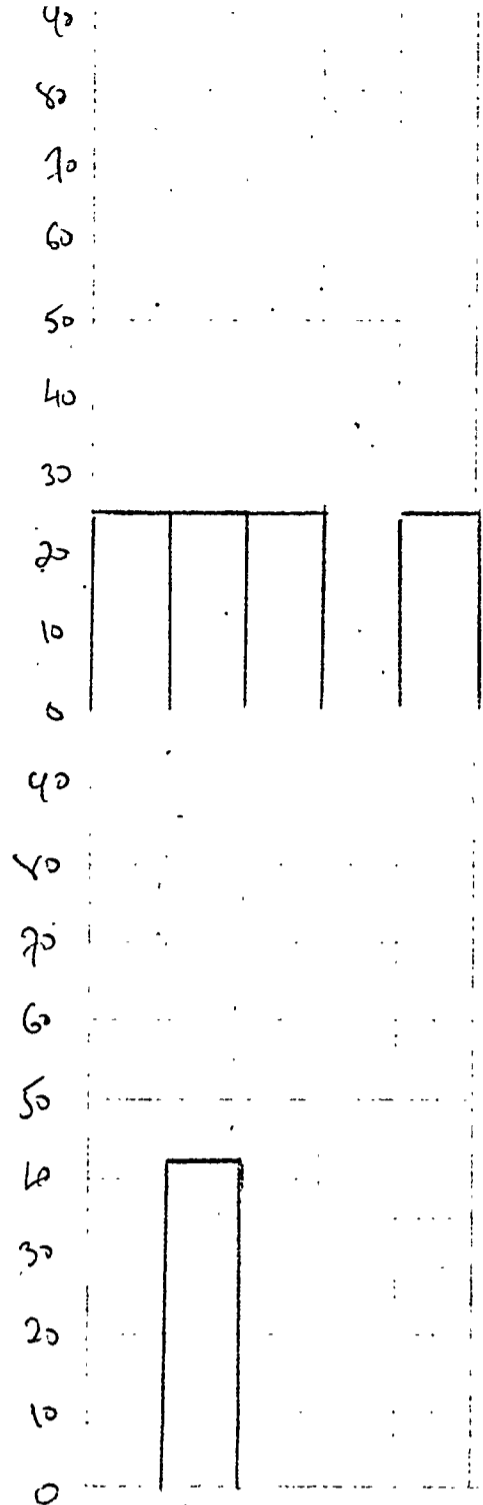
114



Coquille.

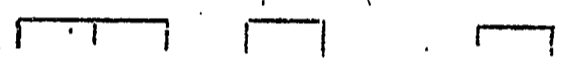
Tuillere.

117



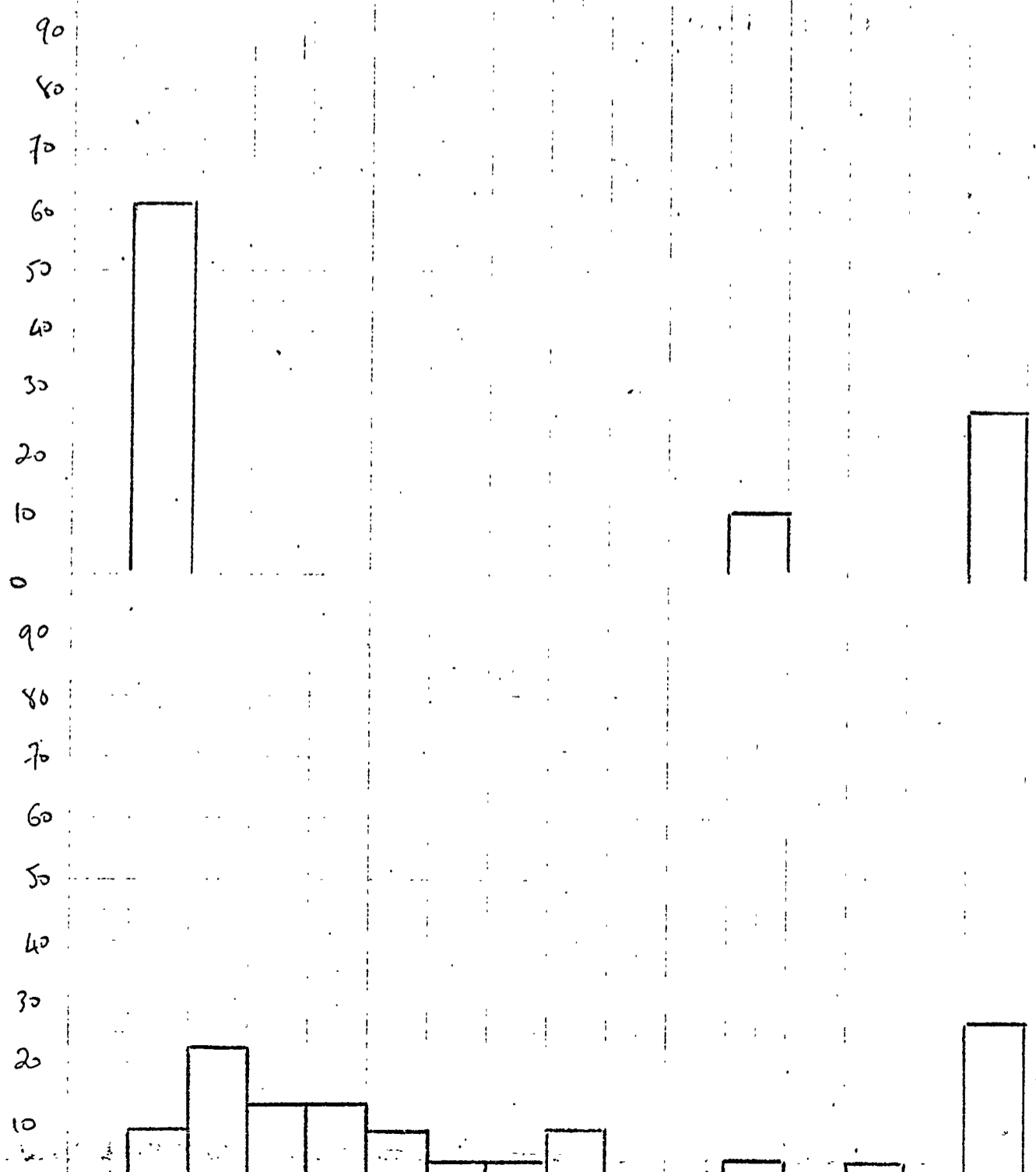
Grot remain.

Anglais



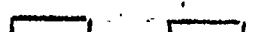
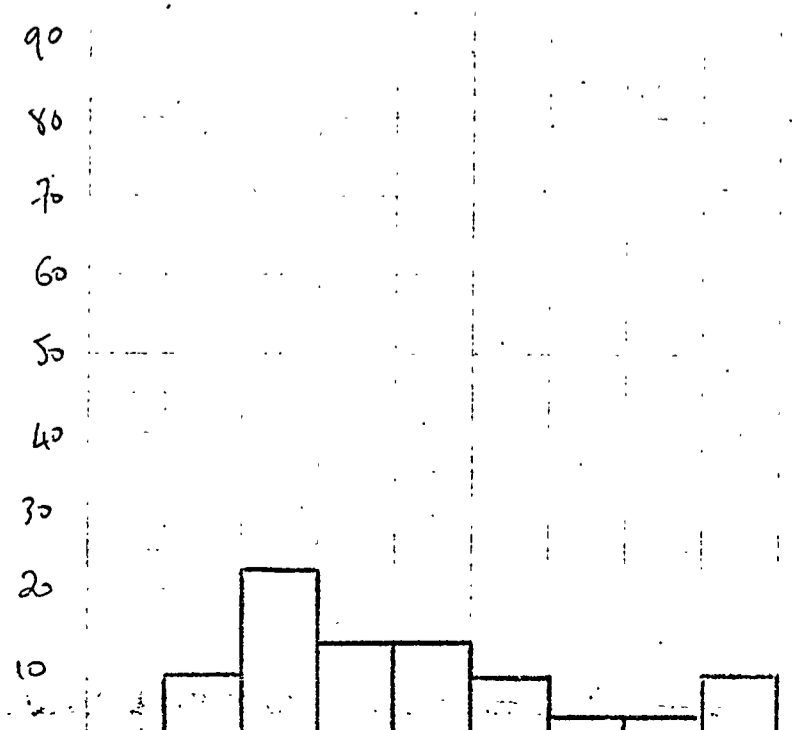
3

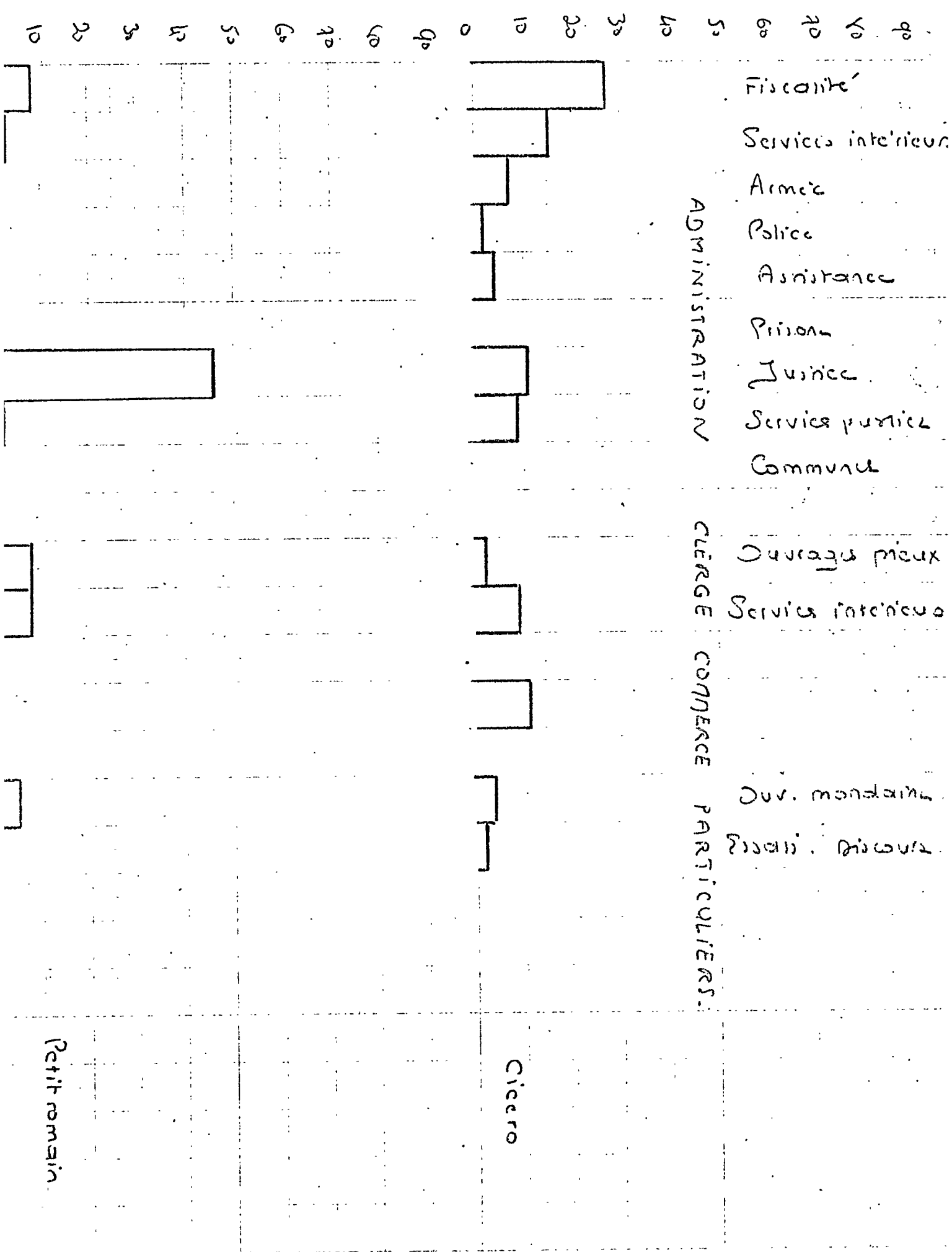
116

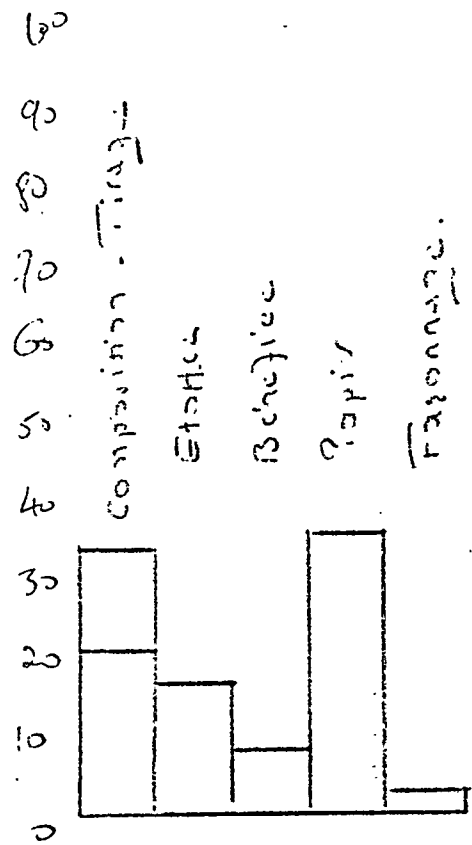


Ronde.

Saint Augustin.







Graphique 9 : Répartition des différents éléments fondamentaux du prix de vente des ouvrages de la Préfecture.

90-

80-

70-

60-

50-

40-

35-

30-

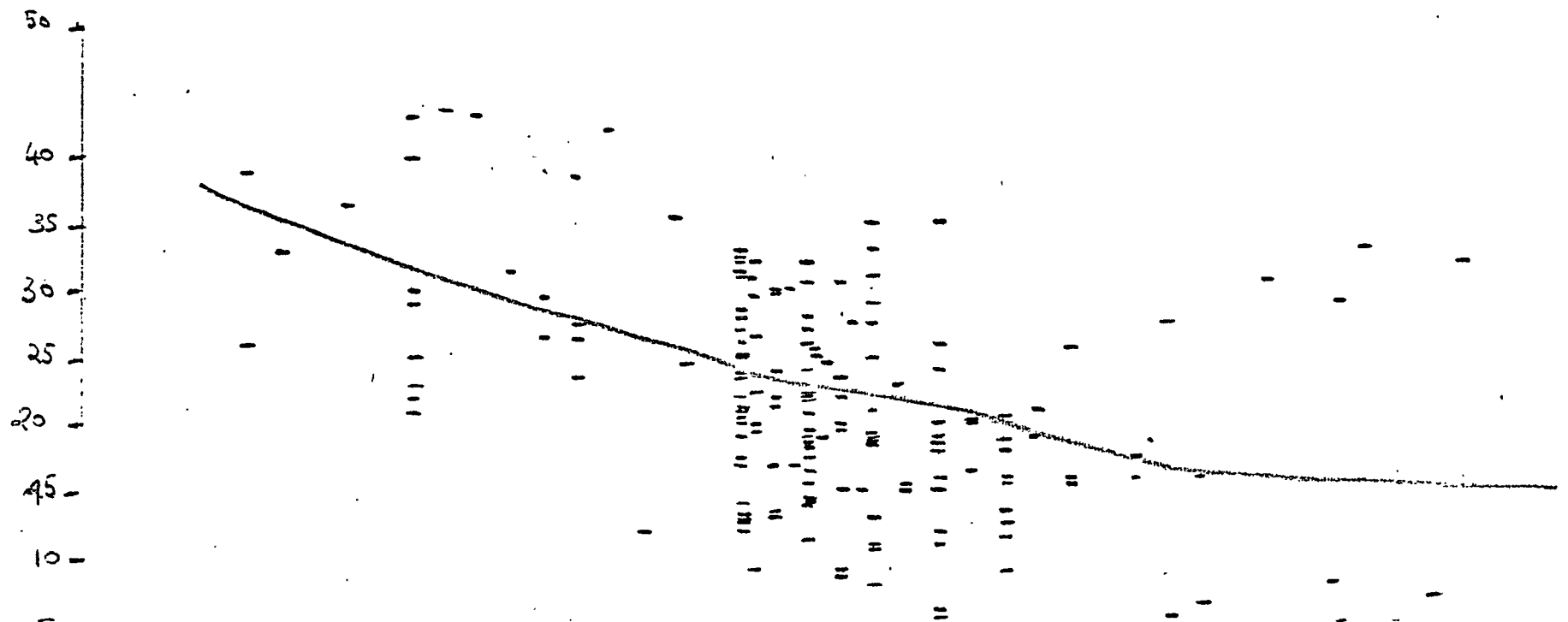
25-

20-

15-

10-

Graphique (10) : la part (%) de la composition dans le prix de
 vente selon le nombre des feuilles employées
 pour l'impression des ouvrages de la Prefecture



90-

80-

70-

60-

50-

40-

30-

25-

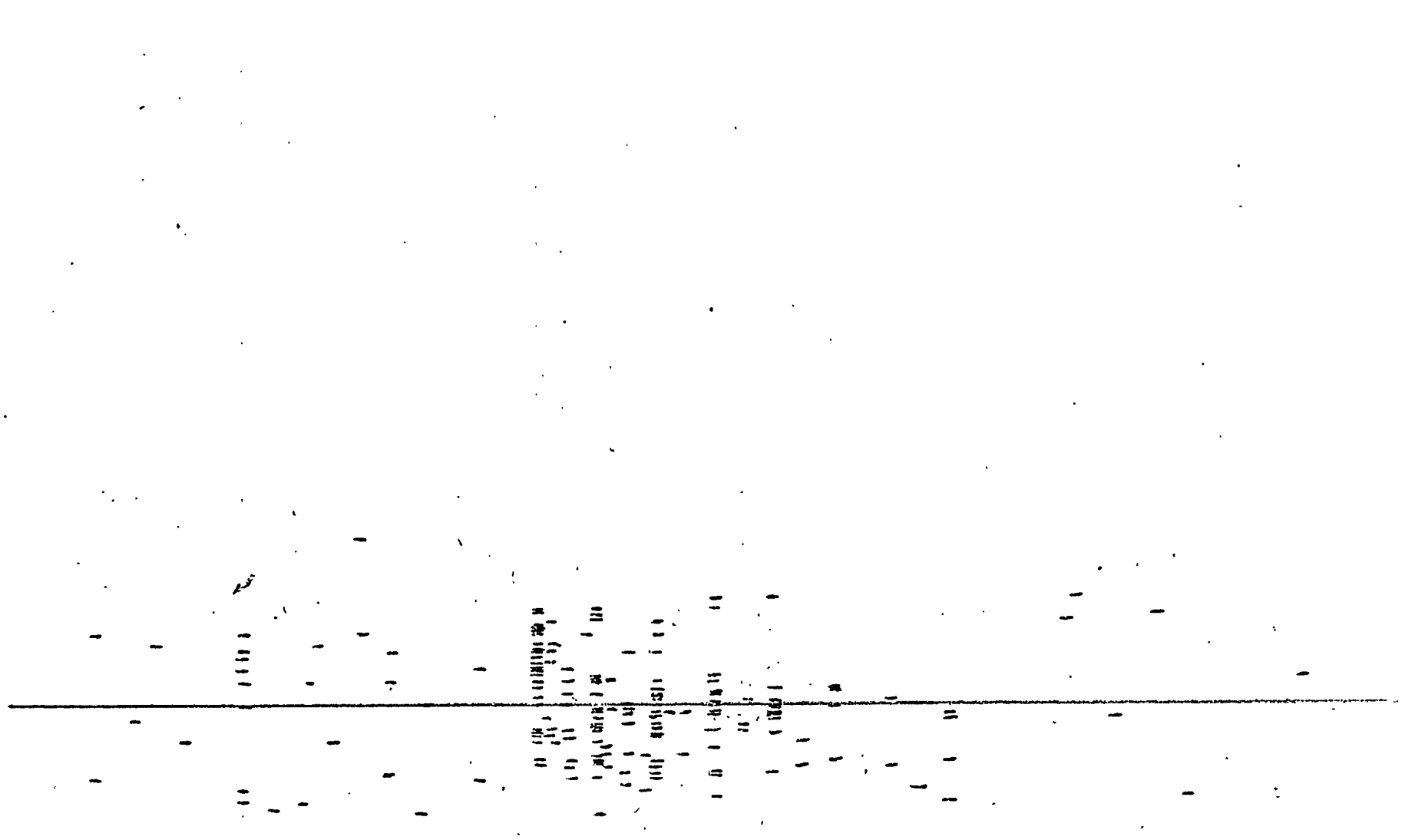
20-

15-

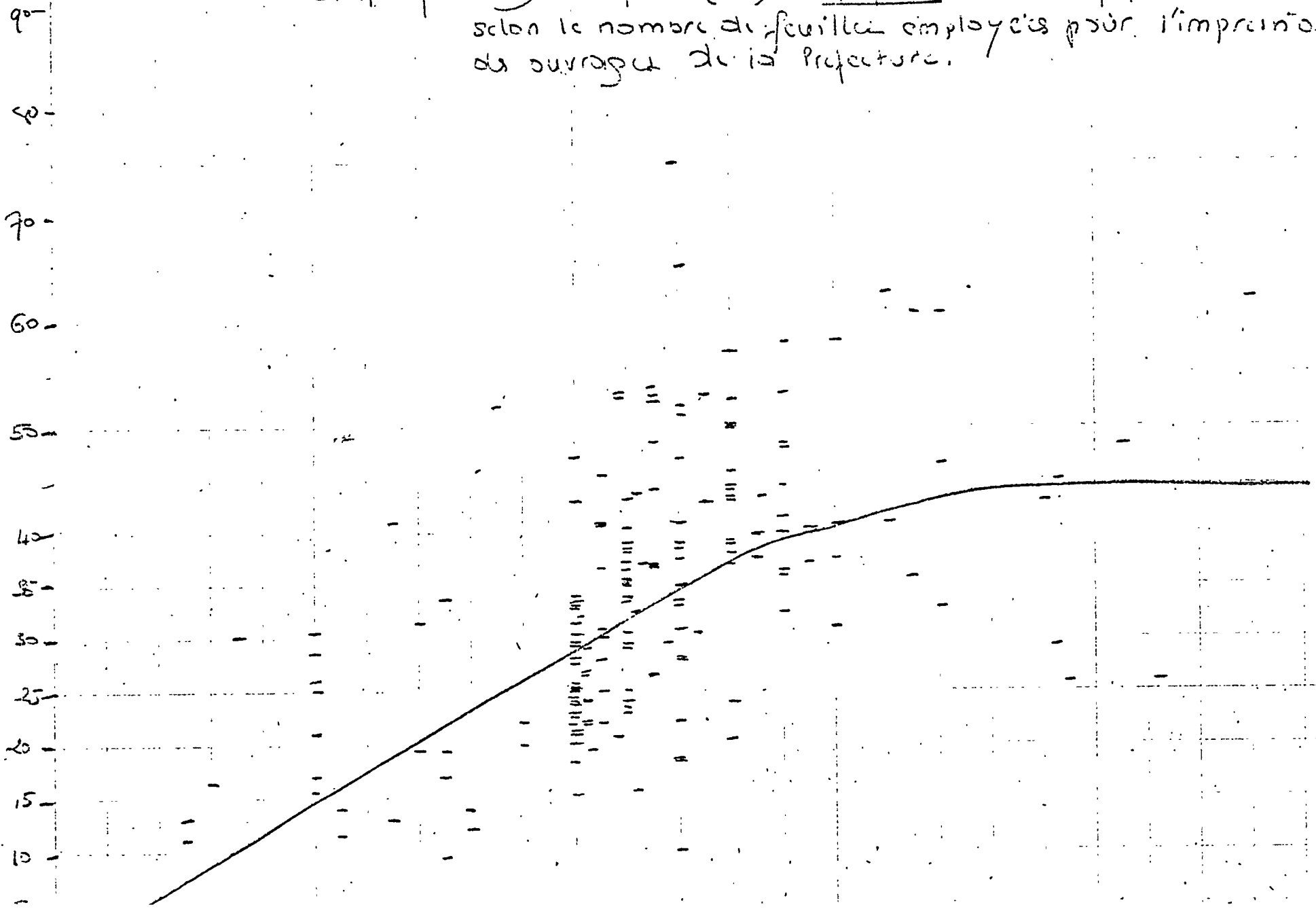
10-

5-

Graphique 11) : la part (%) du tirage dans le prix de vente, selon le nombre de feuilles employées pour l'impression des ouvrages de la Préfecture



Graphique (12) : la part (%) du papier dans le prix de vente, selon le nombre de feuilles employées pour l'impression du ouvrage de la Prefecture.



Bibliographie

1- Sources manuscrites

Archives départementales de la Drôme.

- Série 1 E : 183, 184, 185, 186, 187, 190, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 207, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 233, 234, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 247, 248, 296, 297.

- Série T : 12 T : imprimeurs - libraires

12 T 2 : réglementation.

1 : inspection

2 : dossiers individuels (par imprimeur)

12 T 3 : dépôt légal

1 : instructions, rapports, correspondances.

A) 1810-1924.

2 : déclaration d'ouvrages

1810-1817.

B) Montal à Valence - 1810-1814.

- Série 2 M : Conseillers de préfecture.

2- Imprimés.

a) références :

- Bibliographie annuelle de l'histoire de France.- Paris :

C.N.R.S., 1956 → (pour 1955) →)

- Histoire générale de la presse française. T. 2. de 1815 à

1871.- Paris : Presses universitaires de France, 1969.

.../...

b) biographie

- Biographie des préfets depuis l'organisation des préfectures... jusqu'à ce jour.- Paris : chez les marchands de nouveautés, 1826.
- BRUN-DURAND (Justin).- Dictionnaire biographique et bibliographique de la Drôme.- Grenoble : H. Falque et Perrin, 1900-1901.- 2 vol.
- ROBINET (Dr. Jean-François Eugène).- Dictionnaire historique et biographique de la révolution et de l'empire, 1789-1815...- Paris : libr. historique de la révolution et de l'empire, 1898.- 2 vol.
- FONT-REULX (Jacques de).- La Famille Cuisin de Montal et ses archives in : Bulletin d'archéologie et de statistique\$ de la Drôme, T. LXXIX (1975), n° 395, p. 265-275.

c) Textes juridiques.

- Bulletin des lois du royaume de France.- Paris : de l'impr. royale (impériale), 1814, 1815, 1816, 1817.
- Collection complète des lois, décrets, ordonnances et règlements et avis du conseil d'état. Ed. / par Jean-Baptiste Duvergier.- Paris : A. Guyot et Scribe ; C. Bécher.
 - T. 17. 1810 - août 1811.- 1826.
 - T. 18. Septembre 1811 - mars 1814.- 1826.
 - T. 19 Avril 1814 - juillet 1815.- 1827.
- Jurisprudence du XIXème siècle ou table générale alphabétique et chronologique du recueil général des lois et arrêtés (1791 à 1850). T. 3.- Paris : bureaux de l'administration du recueil, s.d.

d) Société

~~Paris : bureaux de l'administration du recueil, s.d.~~

- DELACROIX (Nicolas).- Essai sur la statistique, l'histoire et les antiquités du département de la Drôme.- Valence : impr. de J. Montal, 1817.
- JARDIN (André), TUDEBQ (André-Jean).- La France des notables. 1815-1848.- Paris : ed. du Seuil, 1973.- 2 vol. (Nouvelle histoire de la France contemporaine. 6 et 7. points histoire).
- LEON (Pierre).- Economies et sociétés pré-industrielles. T. 2. 1650 - 1780. Les origines d'une accélération de l'histoire.- Paris : A. Colin, 1970 (Collection U).
- PONTEIL (Félix).- Napoléon 1er et l'organisation autoritaire de la France.- Paris : A. Colin, 1956 (Collection Armand Colin).

e) Imprimerie, librairie et presse.

- AUDIN (Marius).- Somme typographique...- Lyon : Audin, 1948-1949- 2 vol.
- AUDIN (Maurice).- Histoire de l'imprimerie...- Paris : Picard, 1972.
- AUDIN (Maurice).- L'Imprimerie in Histoire générale des techniques T. 3. L'expansion du machinisme.- Paris : P.U.F., 1968.
- BLANCHARD (Gérard).- The Typography of french book 1800-1914. in Book typography 1815-1965 in Europe and the United States of America. Ed... by Kenneth Day.- London : E. Benn, 1966.
- BARBIER (Frédéric).- Nouvelles recherches sur l'imprimerie strasbourgeoise. 1676-1830.- Paris : Ecole nationale des Chartes, 1976.- 2 vol.

.../...

- CABANIS (André).- La Presse sous le consulat et l'empire
(1799-1814).- Paris : Société des études robespierristes, 1975.
(Bibliothèque d'histoire révolutionnaire : 3ème série ; 16.)
 - CHAUVET (Paul).- Les Ouvriers du livre en France de 1789 à la
constitution de la fédération du livre.- Paris : M. Rivière, 1966.
 - DELALAIN (Paul).- L'Imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à
1813.- Paris : Delalain frères, 1899.
 - EMBLARD (Léon).- Les Imprimeurs et les journaux à Valence. in :
"Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la
Drôme ; N 34, 1900, p. 339-350; N 35, 1901, p. 45 - 51.
 - FERTEL (Martin-Dominique).- La Science pratique de l'imprimerie...-
Westmead, Farnborough (Hants):+ Greg international, 1971. (Reprod.
de l'éd. de St. Omer : M. D. Fertel, 1723).
 - FOURNIER (Henri).- Traité de la typographie...- Westmead,
Farnborough (Hants).: Greg international, 1971. (Reprod. de l'éd.
de Paris : impr. de M. Fournier, 1825.)
 - HANOTAUX (Gabriel), VICAIRE (Gabriel).- La Jeunesse de Balzac...-
Paris : Libr. des amateurs, 1921.
 - NERET (Jean-Alexis).- Histoire illustrée de la librairie et du
livre français.- Paris : Lamarre, 1953.
 - RADIGUER (Louis).- Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes.-
Paris : Société nouvelle de librairie et d'édition, 1903.
-

TABLE DES MATIERES

Introduction : . Etude d'un fonds inédit.
. Problèmes de l'imprimé après 1800.
. Un choix : 1825. p. 1 - 2.

I- L'Homme et son milieu : p. 3 - 22
. Situation générale de l'imprimerie de 1810 à 1825.
. Situation de l'imprimerie à Valence :
. Enquête de 1810.
. Contrôle des imprimés.
. Les imprimeurs valentinois.
. Montal : brevets.
 rapports avec la préfecture.
. Enquêtes de 1822 et 1827.
. Vente.
. Biographie de Montal.

II- L'Entreprise : p. 23 - 41
. Les employés
. Local et matériel
. Papier.

III- Les Travaux : p. 42 - 62
. Les clients
. Les types de commandes
. Les types de travaux
. les prix.
. Autres activités : "librairie"
 souscriptions
 Dépôts de livres.

Conclusion :
Spécialisation de l'imprimerie : l'imprimé de fonction.
L'imprimé, voix des pouvoirs locaux
La promotion sociale de l'imprimeur. p. 63 - 66

.../...

Notes p. 67

Annexes.

Graphiques et tableaux.

Bibliographie.

Table des matières.

